

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
DE SERVICES AUX FAMILLES**

**DE L'AGGLOMERATION DE FORBACH
PORTE DE FRANCE**

2022 –2026



Sommaire

Préambule
Article 1	Objet de la convention territoriale globale de services aux familles
Article 2	Les champs d'intervention de la Caf
Article 3	Les champs d'intervention de la Communauté de communes
Article 4	Les objectifs partagés au regard des besoins.....
Article 5	Engagements des partenaires
Article 6	Modalités de collaboration
Article 7	Échanges de données
Article 8	Communication
Article 9	Évaluation
Article 10	Durée de la convention
Article 11	Exécution formelle de la convention.....
Article 12	La fin de la convention
Article 13	Les recours.....
Article 14	Confidentialité

Annexes

Annexe 1
Annexe 2
Annexe 3
Annexe 4
Annexe 5
Annexe 6

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre **La Caisse d’Allocations familiales de la Moselle**
dont le siège est à 57774 METZ – 4, boulevard du Pontiffroy
représentée par **Monsieur Pascal DAHLEM**
Président du Conseil d’Administration

Et

Monsieur Laurent PONTE
Directeur

Ci-après, dénommée « la Caf »

Et **La Communauté d’Agglomération Forbach Porte de France**
dont le siège est à 57600 Forbach - 110 Rue des Moulins,
représentée par **Monsieur Jean-Claude HEHN**
Président

La Commune de ALSTING
dont le siège est à 57515 ALSTING, place de la Mairie
représentée par **Monsieur Jean-Claude HEHN**
Maire

La Commune de BEHREN-LES-FORBACH
dont le siège est à 57460 BEHREN-LES-FORBACH, 1 rue des Roses
représentée par **Monsieur Dominique FERRAU**
Maire

La Commune de BOUSBACH
dont le siège est à 57460, 117 rue de Jeanne d’Arc
représentée par **Monsieur Constant KIEFFER**
Maire

La Commune de COCHEREN
dont le siège est à 57800 COCHEREN, 73 rue du Général de Gaulle
représentée par **Monsieur Jean-Bernard MARTIN**
Maire

La Commune de DIEBLING
dont le siège est à 57980 DIEBLING, 53 rue Principal
représentée par **Monsieur Honoré GREFF**
Maire

La Commune de ETZLING

dont le siège est à 57460 ETZLING, 17 rue du Moulin
représentée par **Monsieur Jean-Luc GEHIN**

Maire

La Commune de FARSCHVILLER

dont le siège est à 57450 FARSCHVILLER, 32 rue du Village
représentée par **Monsieur Claude MULLER**

Maire

La Commune de FOLKLING

dont le siège est à 57600 FOLKLING, 2 rue de l'Eglise
représentée par **Monsieur Bernard DE FEYTER**

Maire

La Commune de FORBACH

dont le siège est à 57600 FORBACH, avenue Saint Rémy
représentée par **Monsieur Alexandre CASSARO**

Maire

La Commune de KERBACH

dont le siège est à 57460 KERBACH, 10 rue de Forbach
représentée par **Monsieur Daniel FRITZ**

Maire

La Commune de METZING

dont le siège est à 57980 METZING, 35 rue Principale
représentée par **Monsieur Fernand MEYER**

Maire

La Commune de MORBACH

dont le siège est à 57600 MORBACH, rue Nationale
représentée par **Monsieur Gilbert SCHUH**

Maire

La Commune de NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR

dont le siège est à 57990 NOUSSEVILLER-ST-NABOR, 19 rue des Roses
représentée par **Monsieur Grégory MICHELS**

Maire

La Commune de OETING

dont le siège est à 57600 OETING, 623 rue du Général de Gaulle
représentée par **Monsieur Germain DERUDDER**

Maire

La Commune de PETITE-ROSSELLE

dont le siège est à 57540 PETITE-ROSSELLE, 18 rue de l'Eglise
représentée par **Monsieur Eric FERDELSPIEL**

Maire

La Commune de ROSBRUCK

dont le siège est à 57800 ROSBRUCK, 4 rue de la Mairie
représentée par **Monsieur Bernard BEKTER**

Maire

La Commune de SCHOENECK

dont le siège est à 57350 SCHOENECK, rue Clémenceau
représentée par **Monsieur Gabriel BASTIAN**

Maire

La Commune de SPICHEREN

dont le siège est à 57350 SPICHEREN, 61 place de la Charente
représentée par **Monsieur Claude KLEIN**

Maire

La Commune de STIRING-WENDEL

dont le siège est à 57350 STIRING-WENDEL, 1 place De Wendel
représentée par **Monsieur Yves LUDWIG**

Maire

La Commune de TENDELING

dont le siège est à 57980 TENDELING, 4 rue Principale
représentée par **Monsieur Ralph KLEIN**

Maire

La Commune de THEDING

dont le siège est à 57450 THEDING, 63 rue Principale
représentée par **Monsieur Jean-Paul HILPERT**

Maire

ci-après, désignés « les partenaires »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de la Moselle en date du 25 octobre 2019 concernant la stratégie de déploiement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Alsting en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Behren-lès-Forbach en date 22 octobre 2021 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bousbach en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Cocheren en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Diebling en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Etzling en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Farschviller en date XXX figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Folkling en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Forbach en date du 8 octobre 2021 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Kerbach en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Metzging en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Morsbach en date du 28 septembre 2022 figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Nousseviller-Saint-Nabor en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Oeting en date XXX figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Petite-Rosselle en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Rosbruck en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Schoeneck en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Spicheren en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Stiring-Wendel en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Tenteling en date du XXX figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Thédling en date du 4 octobre figurant en annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'État et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite-enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- L'agglomération de Forbach Porte de France compte 76 764 habitants au total en 2018 (données INSEE RGP). Après plus de vingt années de peuplement, entre 1968 et 1990, la dynamique démographique est en recul continu dans l'agglomération de Forbach. Sur la période la plus récente, de 2013 à 2019, le territoire a « perdu » 2686 habitants, soit une décroissance de -3,38% alors que la tendance démographique est stable à l'échelle départementale (-0,03%) et régionale (0,07%). La décroissance démographique pose de nouveaux défis au territoire notamment en termes d'attractivité de l'offre de services aux familles.
- Le taux de natalité de 9,8‰, entre 2013-2019, est inférieur à celui du département (10,4‰), de la région (10,7‰) et de l'hexagone (11,7‰).
- Le poids des jeunes générations diminue sur le territoire (-25,1% de moins de 45 ans entre 2013-2019) tandis que les générations âgées se majorent (+18,4% de 60 ans et plus entre 2013-2019).
- Si en 2019, le territoire présente toujours un profil très familial (66,4% sont des familles avec et/ou sans enfant), deux typologies de ménages se majorent tandis que les autres diminuent. En lien avec le vieillissement d'une partie de la population, les ménages seuls ont progressé de +6,2% entre 2013 et 2019. De ce même intervalle, le territoire compte +9,2% de familles monoparentales tandis que les couples avec enfants perdent en représentativité (-7,5%).
- L'agglomération de Forbach compte 14 682 allocataires CAF en 2020 dont 53,4% sont des familles avec et/ou sans enfant et 46,6% sont des ménages isolés. Entre 2016 et 2020, le nombre d'allocataires CAF s'accroît globalement de +3,4% sur le territoire et notamment parmi les ménages isolés (+13%).
- La situation socio-économique de la population dans l'agglomération est nettement moins favorable que celle observée à l'échelle départementale et régionale. En 2019, le taux d'emploi des actifs est très faible sur le territoire. Il se situe à 54,5% contre 63,3% pour le département, 63,8% pour la région et 64,7% à l'échelle de la France métropolitaine. La part du chômage y est aussi plus accentuée, 12,7% en 2019, et se maintient entre 2013 et 2019. Parmi les publics, les jeunes actifs du territoire, âgés de 15/24 ans, sont en première ligne du chômage ; 36,5% de la classe d'âge est au chômage en 2019.
- Les foyers vivant sur le territoire ont des revenus faibles. Le revenu médian disponible par UC, de 16 460 euros en 2019, est inférieur aux autres moyennes de référence à la même date (21 820 euros pour le département de la Moselle, 21 800 euros pour la Région et 21 930 euros pour la France métropolitaine). Un autre marqueur discriminant du territoire porte sur le taux de pauvreté monétaire important, de 21% en 2019. Il s'élève à 35% chez les moins de 30 ans.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Moselle et la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires de l'agglomération de Forbach Porte de France (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles sur le territoire de l'agglomération de Forbach Portes de France consiste à :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Ainsi, la Caf a versé **101.362.933 €** d'euros de prestations en 2020, soit mensuellement (mois de référence - décembre) :

- **129.065 €** de prestation d'accueil du jeune enfant
- **1.895.093 €** d'aides personnelles au logement
- **1.633.700 €** d'allocation aux adultes handicapés
- **1.680.196 €** de revenu de solidarité active
- **860.298 €** de prime d'activité

La Caf a financé **2.563.125 €** au service de l'action sociale en 2019, dont :

- **1.321.082 €** pour l'accueil collectif des jeunes enfants, **25.732 €** pour le relais d'assistantes maternelles et **19.537 €** pour le Lieu d'accueil enfants parents ;
- **211.084 €** pour le temps libre des enfants et des familles ;
- **367.049 €** pour l'accompagnement social ;
- **618.641 €** de PS CEJ attribuées aux Communes et à la Communauté d'Agglomération

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE FORBACH PORTE DE FRANCE

Les partenaires mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- L'éducation
- La parentalité
- La culture
- Les loisirs
- La solidarité
- La mobilité
- Le handicap
- Le logement
- L'accès aux droits
- La santé
- Le développement durable

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- **L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS**

Enjeu central : Permettre l'intégration et le maintien des jeunes familles sur le territoire de la CA.

Trois axes opérationnels d'amélioration sont visés, à savoir :

1. La valorisation de l'offre d'accueil en direction des familles,
2. Le développement, le renforcement et l'ajustement de l'offre d'accueil,
3. L'amplification du travail partenarial entre les acteurs de la petite enfance sur le territoire.

- **LE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE**

Enjeu central : Accompagner et soutenir les parents dans la socialisation de leurs enfants

Trois axes opérationnels d'amélioration sont visés, à savoir :

1. La valorisation des lieux de parentalité, des actions, des animations auprès des familles,
2. L'adaptation de l'offre en soutien à la parentalité sur le territoire aux besoins des familles,
3. L'amplification du travail partenarial entre les acteurs et les partenaires du territoire agissant dans le champ du soutien à la parentalité.

- **L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DES ENFANTS, DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES**

Enjeu central : Définir un cadre cohérent d'intervention éducative pour les enfants, les adolescents et les jeunes

Trois axes opérationnels d'amélioration sont visés, à savoir :

1. La valorisation de l'offre jeunesse existante sur le territoire auprès des familles,
2. La création d'espaces d'accueil sur les territoires dédiés aux adolescents et aux jeunes,
3. L'amplification du travail partenarial entre les acteurs et les partenaires du territoire agissant dans le champ de l'enfance et de la jeunesse.

- **L'ACCES AUX DROITS**

Enjeu central : Renforcer l'accès aux droits des habitants de l'agglomération

Trois axes opérationnels d'amélioration sont visés, à savoir :

1. La connaissance et la valorisation des services et dispositifs existants sur le territoire,
2. Le rapprochement géographique des habitants des services,
3. L'accompagnement du public dans les démarches dématérialisées.

- **L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE**

Enjeu central : Densifier les relations sociales

Trois axes opérationnels d'amélioration sont visés, à savoir :

1. La facilitation des usages du territoire (mobilité sociale et solidaire),
2. La connaissance et la valorisation des lieux et animations sociales existantes sur le territoire,
3. L'ajustement du rôle central des centres sociaux dans les dispositifs d'intensité sociale.

Les Annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des cofinanceurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf et les partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des partenaires à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec les partenaires signataires, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par le partenaire compétent, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De leur côté, les partenaires s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage. Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et des partenaires. Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance, co-pilotée par la Caf et la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

Le secrétariat permanent est assuré par la Communauté d'Agglomération.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

ARTICLE 7 - ÉCHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées.

Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - ÉVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 5.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 4 ans. Elle arrivera à échéance le 31 décembre 2025 La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11- EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 - LES RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à METZ, le

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

**La Caisse d'Allocations familiales
de la Moselle**

Le Directeur

Laurent PONTE

**La Communauté d'Agglomération
de Forbach Porte de France**

Le Président

Jean-Claude HEHN

La Commune de Behren-lès-Forbach

Le Maire

Dominique FERRAU

**La Caisse d'Allocations familiales
de la Moselle**

Le Président

Pascal DAHLEM

La Commune d'Alsting

Le Maire

Jean-Claude HEHN

La Commune de Bousbach

Le Maire

Constant KIEFFER

La Commune de Cocheren
Le Maire

Jean-Bernard MARTIN

La Commune de Etzling
Le Maire

Jean-Luc GEHIN

La Commune de Folkling
Le Maire

Bernard DE FEYTER

La Commune de Kerbach
Le Maire

Daniel FRITZ

La Commune de Morsbach
Le Maire

Gilbert SCHUH

La Commune d'Oeting
Le Maire

Germain DERUDDER

La Commune de Diebling
Le Maire

Honoré GREFF

La Commune de Farschviller
Le Maire

Claude MULLER

La Commune de Forbach
Le Maire

Alexandre CASSARO

La Commune de Metzting
Le Maire

Fernand MEYER

La Commune de Nousseviller-St-Nabor
Le Maire

Grégory MICHELS

La Commune de Petite-Rosselle
Le Maire

Eric FEDERSPIEL

La Commune de Rosbruck
Le Maire

Bernard BEKTER

La Commune de Schoeneck
Le Maire

Gabriel BASTIAN

La Commune de Spicheren
Le Maire

Claude KLEIN

La Commune de Stiring-Wendel
Le Maire

Yves LUDWIG

La Commune de Tenteling
Le Maire

Ralph KLEIN

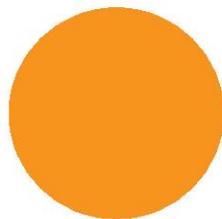
La Commune de Thédling
Le Maire

Jean-Paul HILPERT



Convention Territoriale Globale Communauté d'Agglomération de Forbach

Diagnostic social partagé du territoire
septembre 2022



AGENCE TECHNÉ CITÉ

PAGE 2	RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE
PAGE 3	LES TENDANCES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES OPÉRANTES SUR TERRITOIRE LE PEUPLEMENT L'HABITAT LES MÉNAGES ET LES FAMILLES LE TISSU ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI LE NIVEAU DE VIE
PAGE 69	L'OFFRE DE SERVICES, LES ATTENTES DES FAMILLES ET LE REGARD DES ACTEURS QUELQUES PAROLES D'HABITANTS LA PETITE ENFANCE L'ENFANCE LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES LES PERSONNES ÂGÉES LE CADRE DE VIE ET LES SERVICES DE PROXIMITÉ L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET LOCALE
PAGE 129	DES BESOINS SOCIAUX AUX ENJEUX DOMINANTS DU TERRITOIRE

RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE



CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

Une analyse croisée pour comprendre les mécanismes opérants au sein de l'agglomération

UNE APPROCHE QUANTITATIVE

- données de l'INSEE (2013-2019),
- données de la CAF 57 (2016-2020),
- données d'activité des communes (2017-2021).

Les données statistiques traitées précèdent pour la plupart la crise sanitaire MAIS les enquêtes qualitatives (entretiens avec les habitants, focus et enquêtes par questionnaires) sont post-Covid. Elles répercutent ses effets.

UNE APPROCHE QUALITATIVE

85 participations des acteurs locaux et des partenaires au diagnostic

- Focus group avec les élus (20 participants)
- Entretiens semi-directifs avec des acteurs locaux (4 acteurs interviewés)
- Réunion avec des partenaires institutionnels (35 participants)
- Séminaire avec les élus et les professionnels (26 participants)

917 habitants se sont exprimés sur leur cadre de vie et sur l'offre de services du territoire

- Réalisation d'une enquête en ligne du 13 juin 2022 au 10 juillet 2022 (883 répondants)
- Animation de trois PIM les 22 et 23 juillet 2022 (34 personnes interviewées)

1) L'AGGLOMÉRATION DE FORBACH PORTE DE FRANCE ET L'ÉVOLUTION DE SES BESOINS SOCIAUX

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

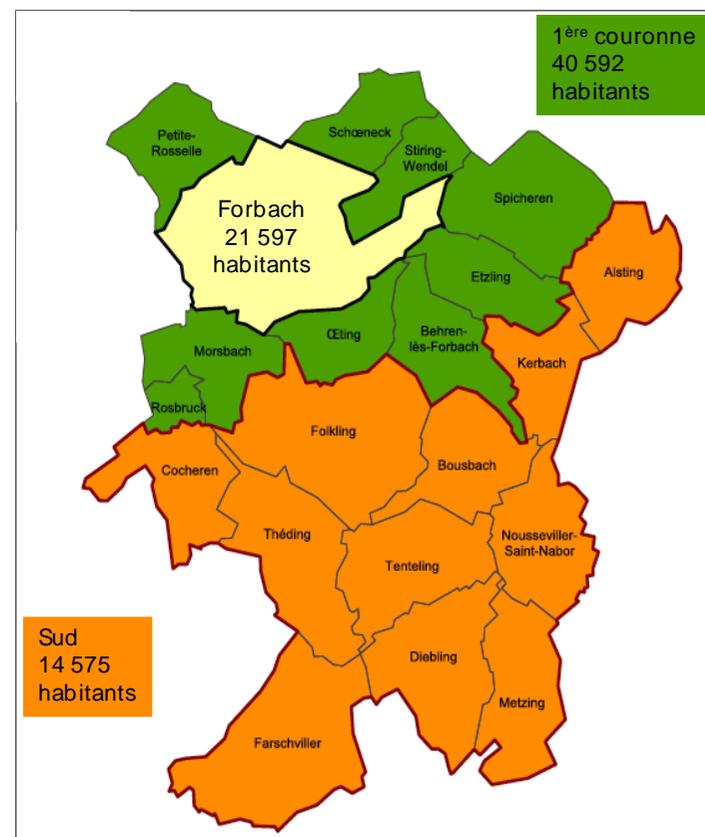
**LA RÉPARTITION
DÉMOGRAPHIQUE**


Sur les 76 764 habitants recensés au total dans l'agglomération de Forbach, 28,1% d'entre eux habitent dans la ville-centre de Forbach (population 21 597), 52,9% dans l'une des dix communes situées dans la première couronne (population 40 592) et 19% dans les communes rurales du sud du territoire.

Huit habitants sur dix résident dans la ville-centre de Forbach et/ou dans la première couronne

La répartition démographique au sein de l'agglomération de Forbach en 2019
SOURCE : INSEE, RGP

2019	Nombre d'habitants	
CA DE FORBACH	76 764	100%
Alsting	2535	3,3%
Behren-lès-Forbach	6562	8,5%
Bousbach	1248	1,6%
Cocheren	3380	4,4%
Diebling	1680	2,2%
Etzling	1161	1,5%
Farschviller	1355	1,8%
Folkling	1325	1,7%
Forbach	21597	28,1%
Kerbach	1199	1,6%
Metzing	659	0,9%
Morsbach	2684	3,5%
Nousseviller-Saint-Nabor	1194	1,6%
œting	2706	3,5%
Petite-Rosselle	6298	8,2%
Rosbruck	747	1,0%
Schœneck	2491	3,2%
Spicheren	3232	4,2%
Stiring-Wendel	11178	14,6%
Tenteling	1060	1,4%
Théding	2473	3,2%



L'ÉVOLUTION
DÉMOGRAPHIQUE

Après plus de vingt années de peuplement, entre 1968 et 1990, la dynamique démographique est en recul continu dans l'agglomération de Forbach.

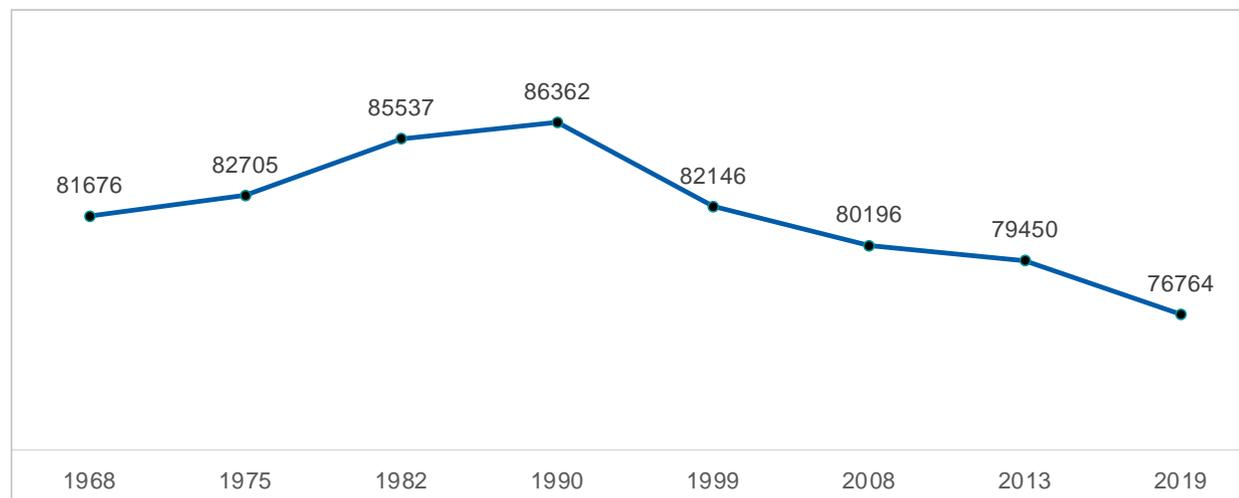
Entre 2013 et 2019, le territoire intercommunal a « perdu » 2686 habitants, soit une décroissance de -3,38%.

Observons aussi que la tendance est celle de la stabilité démographique à l'échelle départementale (-0,03%) et régionale (+0,07%) sur la période analysée.

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

L'agglomération de Forbach est marquée par une décroissance démographique depuis près de 30 ans

L'évolution démographique dans l'agglomération de Forbach de 1968 à 2019
SOURCE : INSEE, RGP



	2008	2013	2019	Evolution 2013-2019	
CA Forbach Porte de France	80 196	79 450	76 764	-2686	-3,38%
Département de la Moselle	1 042 230	1 046 873	1 046 543	-330	-0,03%
Région Grand Est	5 521 516	5 552 435	5 556 219	3784	+0,07%
France Métropolitaine	62 134 866	63 697 865	65 096 768	1398903	+2,2%

**L'ÉVOLUTION
DÉMOGRAPHIQUE**

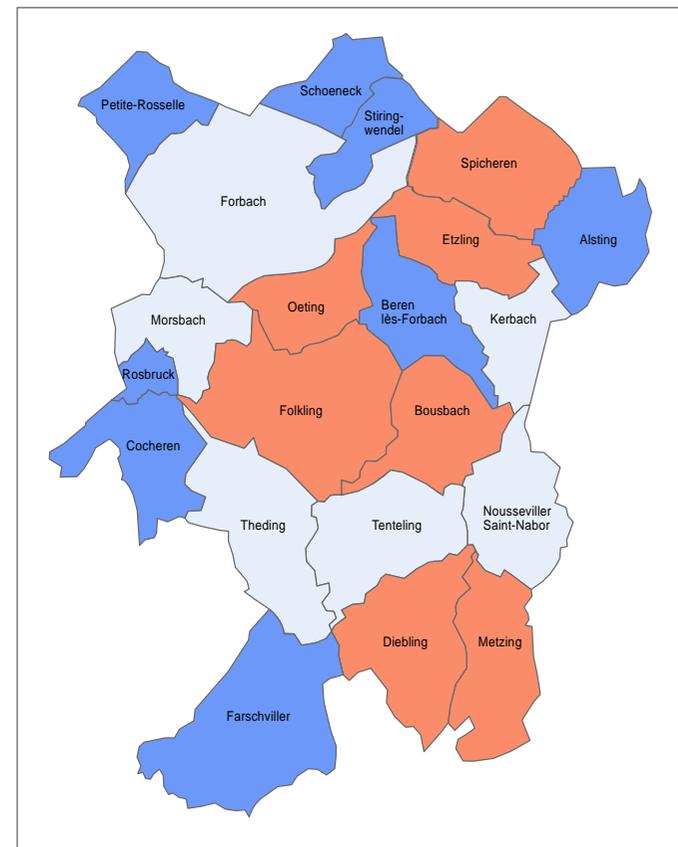

La dynamique de peuplement dans la ville centre de Forbach, est marquée par la stabilité entre 2013-2019.

En 1ère couronne de Forbach, seules trois communes, Cœting, Etzling et Spicheren ont « gagné » des habitants.

Dans la partie sud de l'agglomération, la croissance démographique est inscrite dans quatre communes rurales : Bousbach, Folking, Diebling et Metzling.

L'évolution démographique dans l'agglomération entre 2013 et 2019
SOURCE : INSEE, RGP

	2019	Evolution 2013-2019	
CA DE FORBACH	76 764	-2686	-3,4%
Alsting	2535	-71	-2,7%
Behren-lès-Forbach	6562	-877	-11,8%
Bousbach	1248	99	+8,6%
Cocheren	3380	-136	-3,9%
Diebling	1680	20	+1,2%
Etzling	1161	20	1,8%
Farschviller	1355	-128	-8,6%
Folking	1325	33	+2,6%
Forbach	21597	1	0,0%
Kerbach	1199	3	+0,3%
Metzing	659	34	+5,4%
Morsbach	2684	-19	-0,7%
Nousseviller-Saint-Nabor	1194	9	+0,8%
Cœting	2706	89	+3,4%
Petite-Rosselle	6298	-188	-2,9%
Rosbruck	747	-24	-3,1%
Schœneck	2491	-266	-9,6%
Spicheren	3232	43	+1,3%
Stiring-Wendel	11178	-1328	-10,6%
Tenteling	1060	7	+0,7%
Théding	2473	-7	+0,3%

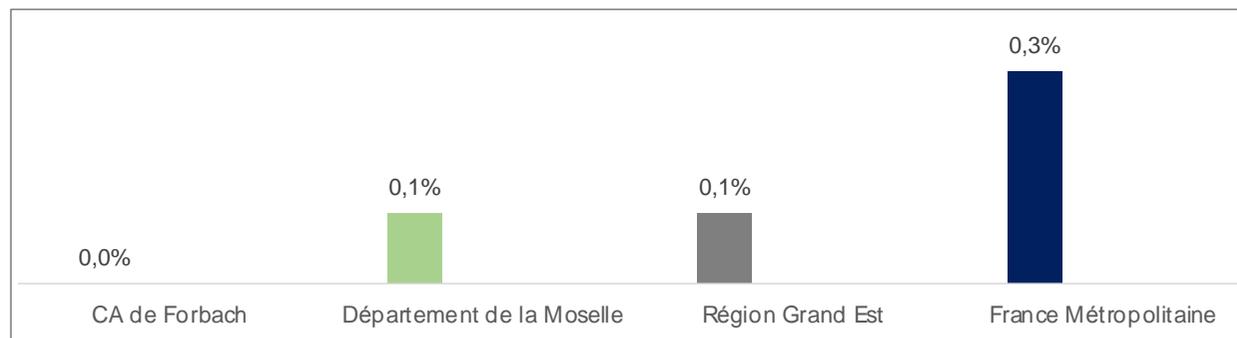


**LES SOLDES NATURELS
ET MIGRATOIRES**

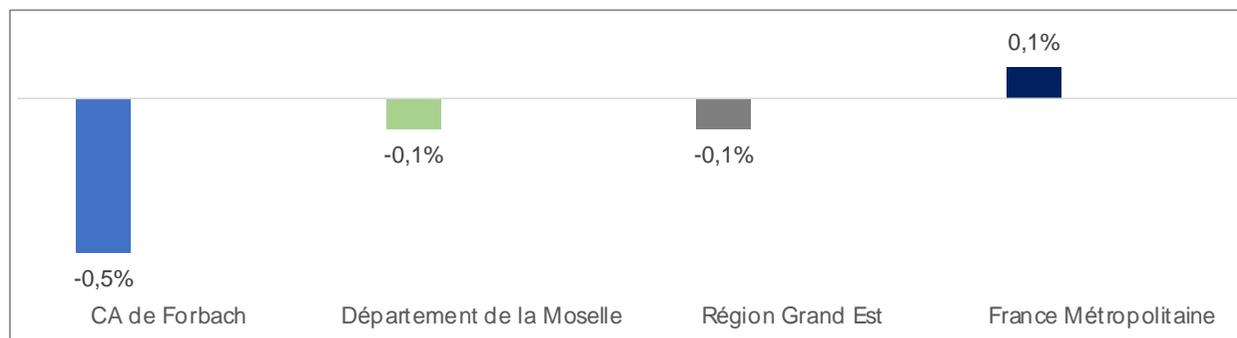

Entre 2013 et 2019, la décroissance démographique de -3,8% au sein de l'agglomération s'explique par un solde naturel nul qui ne permet pas de compenser le solde migratoire déficitaire (-0,5%).

Les composantes de l'évolution démographique au sein de l'agglomération de Forbach

Le solde naturel entre 2013 et 2019 –Territoires de comparaison
SOURCE : INSEE, RGP



Le solde migratoire entre 2013 et 2019 –Territoires de comparaison
SOURCE : INSEE, RGP



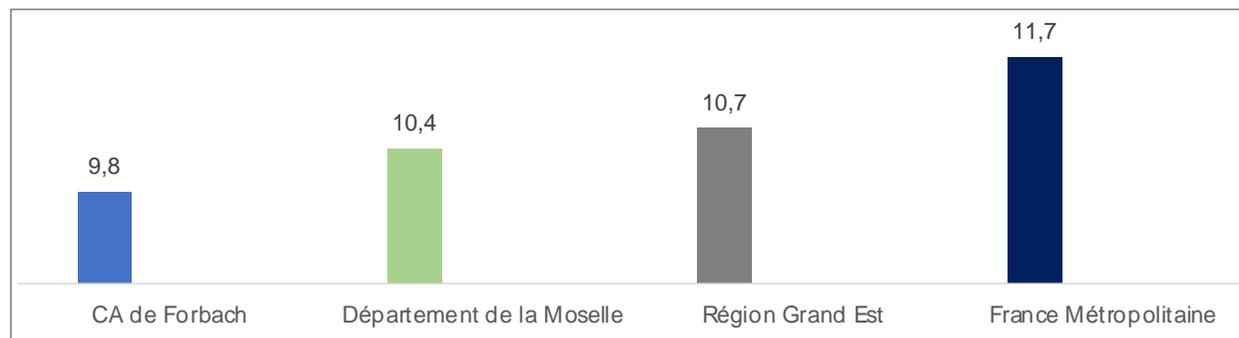
LA NATALITÉ


En 2013-2019, le taux de natalité de 9,8% dans le territoire de la CA de Forbach est le plus bas des autres échelles de comparaison.

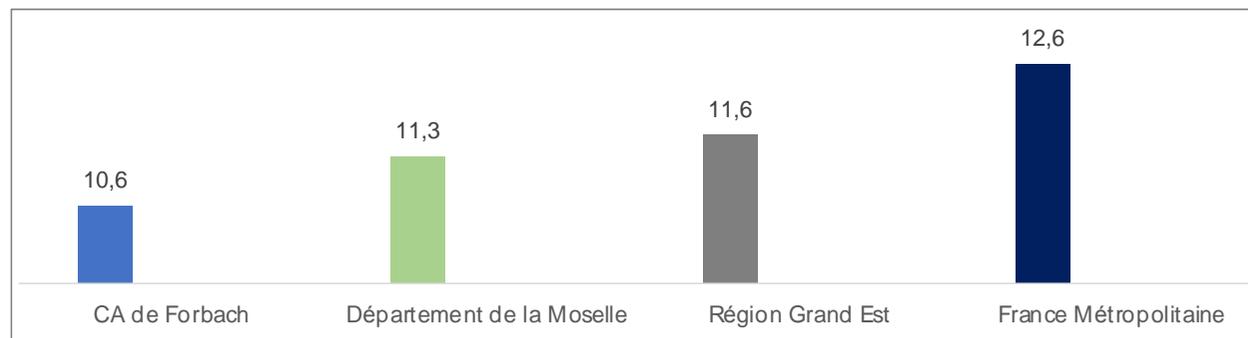
Entre 2008 et 2019, le taux de natalité progresse sur le territoire intercommunal, de +0,8 point, comme sur l'ensemble des autres territoires.

Le taux de natalité, inférieur aux échelles de comparaison, fléchit comme à l'image nationale

Le taux de natalité entre 2013 et 2019 – Territoire de comparaison
SOURCE : INSEE, RGP



Le taux de natalité entre 2008 et 2013 – Territoire de comparaison
SOURCE : INSEE, RGP



LA NATALITÉ



En 2019, le taux de natalité est de 9,8‰ dans l'agglomération, il est inférieur à la moyenne nationale (11‰) pour la même année de référence.

Au sein du territoire, la natalité est plus inscrite dans certaines communes : Behren-lès-Forbach, Bousbach, Forbach...

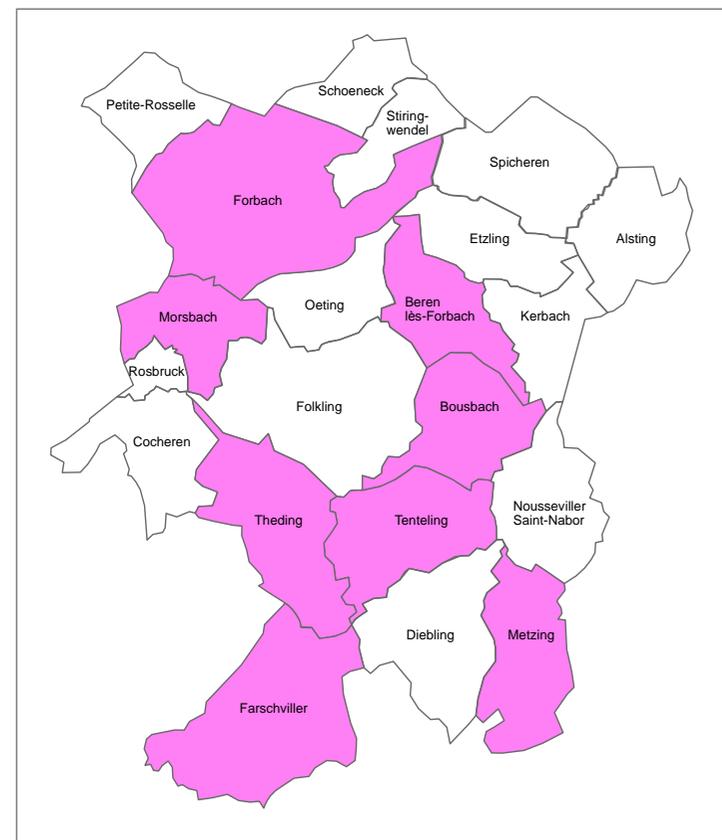
À l'inverse, certaines communes ont un taux de natalité très bas : Alsting, Schoeneck, Spicheren, Oeting...

Le taux de natalité est plus prononcé dans huit communes de l'agglomération de Forbach

La natalité au sein de l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	2013-2019
CA DE FORBACH	9,8‰
Alsting	4,7‰
Behren-lès-Forbach	12,6‰
Bousbach	12,6‰
Cocheren	8,4‰
Diebling	8,7‰
Etzing	7,4‰
Farschviller	10,3‰
Folkling	7,0‰
Forbach	12,2‰
Kerbach	8,2‰
Metzing	10,4‰
Morsbach	10,9‰
Nousseviller-Saint-Nabor	9,8‰
Oeting	7,0‰
Petite-Rosselle	9,1‰
Rosbruck	7,9‰
Schoeneck	5,2‰
Spicheren	6,5‰
Stiring-Wendel	8,3‰
Tenteling	9,9‰
Théding	10,4‰



*Valeurs supérieures à l'EPCI

LA MORTALITÉ

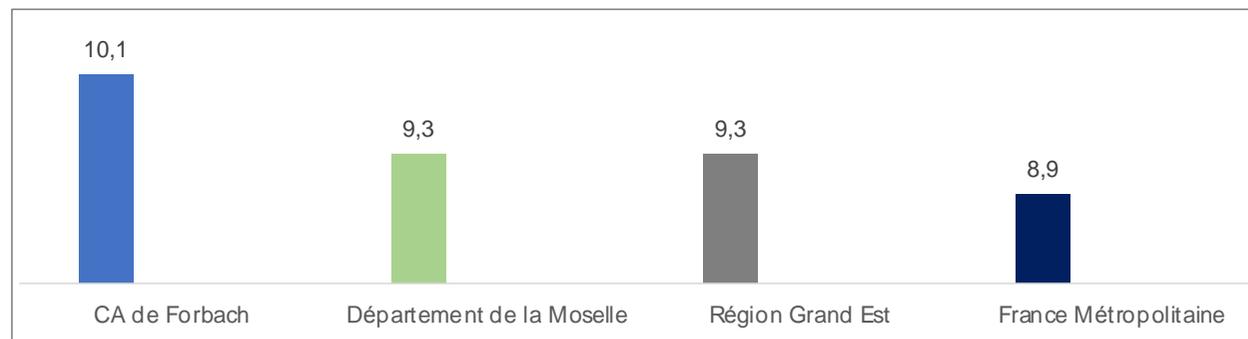


En 2019, le taux de mortalité est de 10,1‰ dans le territoire de la CA de Forbach, il est plus haut que dans les autres périmètres de référence.

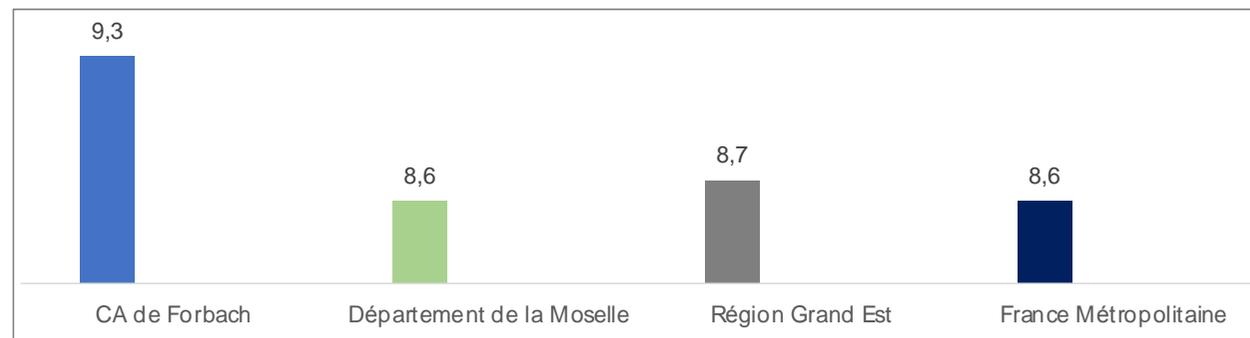
Entre 2008 et 2019, le taux de mortalité progresse sur le territoire intercommunal, de +0,8 point.

Le taux de mortalité progresse sur le territoire, signe du vieillissement de la population

Le taux de mortalité entre 2013 et 2019 – Territoire de comparaison
SOURCE : INSEE, RGP



Le taux de mortalité entre 2008 et 2013 – Territoire de comparaison
SOURCE : INSEE, RGP



LA MORTALITÉ



Le taux de mortalité de 10,1‰ dans le territoire de l'agglomération est supérieur à la moyenne nationale de (9,2‰) pour la même année de référence.

Au sein du territoire de l'agglomération, la mortalité est plus inscrite dans certaines communes : Cocheren, Stiring-Wendel, Petite-Rosselle, Behren-lès-Forbach, Forbach...

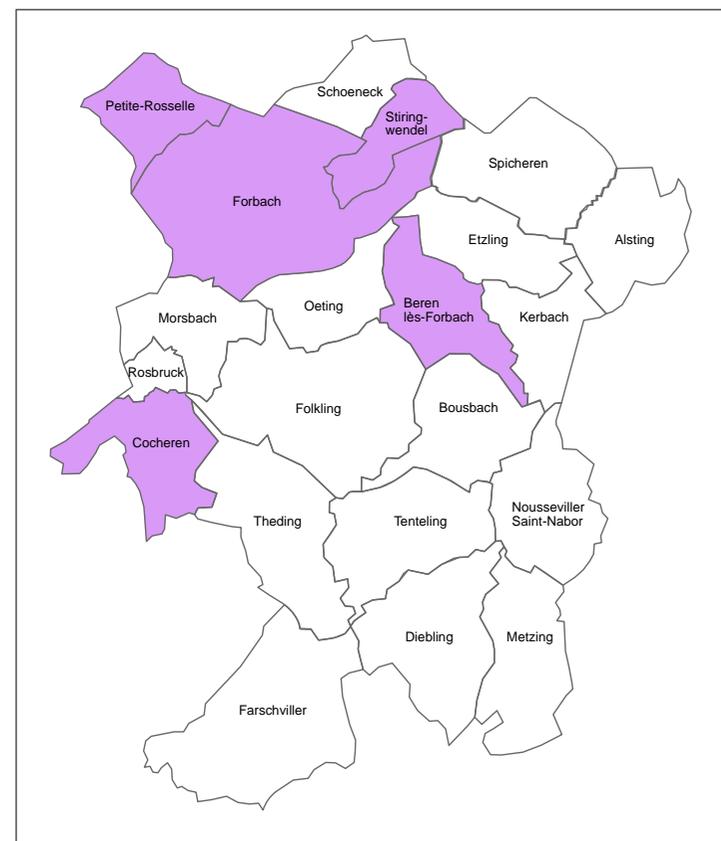
À l'inverse, certaines communes ont un taux de mortalité très bas : Tenteling, Oeting, Kerbach, Metzting.

Le taux de mortalité est plus ancré dans cinq communes de l'agglomération de Forbach

La mortalité au sein de l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	2013-2019
CA DE FORBACH	10,1‰
Alsting	7,4‰
Behren-lès-Forbach	11,3‰
Bousbach	7,3‰
Cocheren	14,0‰
Diebling	8,1‰
Etzling	8,0‰
Farschviller	10,1‰
Folklings	6,9‰
Forbach	10,4‰
Kerbach	6,3‰
Metzing	6,5‰
Morsbach	8,1‰
Nousseviller-Saint-Nabor	6,9‰
Oeting	5,9‰
Petite-Rosselle	12,3‰
Rosbruck	7,9‰
Schoeneck	8,9‰
Spicheren	7,9‰
Stiring-Wendel	12,7‰
Tenteling	5,7‰
Thédling	7,8‰



*Valeurs supérieures à l'EPCI

**LA STRUCTURE
PAR ÂGE DE LA POPULATION**


Les plus de 60 ans représentent 28,3% de de la population du territoire, 26% à l'échelle nationale et 26,3% pour le département.

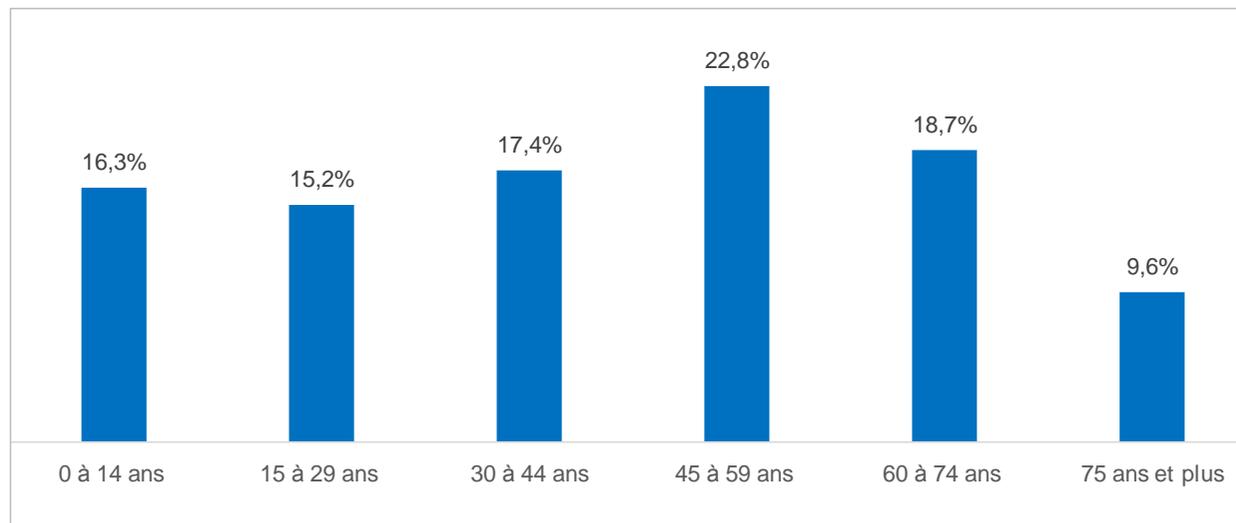
À l'inverse, les 0-14 ans et les 15-29 ans sont sous-représentés, -1,6 point pour les 0-14 ans et -2,7 points pour les 15-29 ans, en comparaison avec l'hexagone..

La situation est plus atténuée avec le département : -0,4 point pour les enfants et -1,6 point pour les jeunes.

Les générations « âgées », de 45 ans et plus, sont dominantes dans l'agglomération de Forbach

La structure par âge de la population dans l'agglomération de Forbach en 2019

SOURCE : INSEE, RGP



2019		
CA DE FORBACH	76 764	100%
0 à 14 ans	12 549	16,3%
15 à 29 ans	11 646	15,2%
30 à 44 ans	13 344	17,4%
45 à 59 ans	17 514	22,8%
60 à 74 ans	14 360	18,7%
75 ans et plus	7 351	9,6%

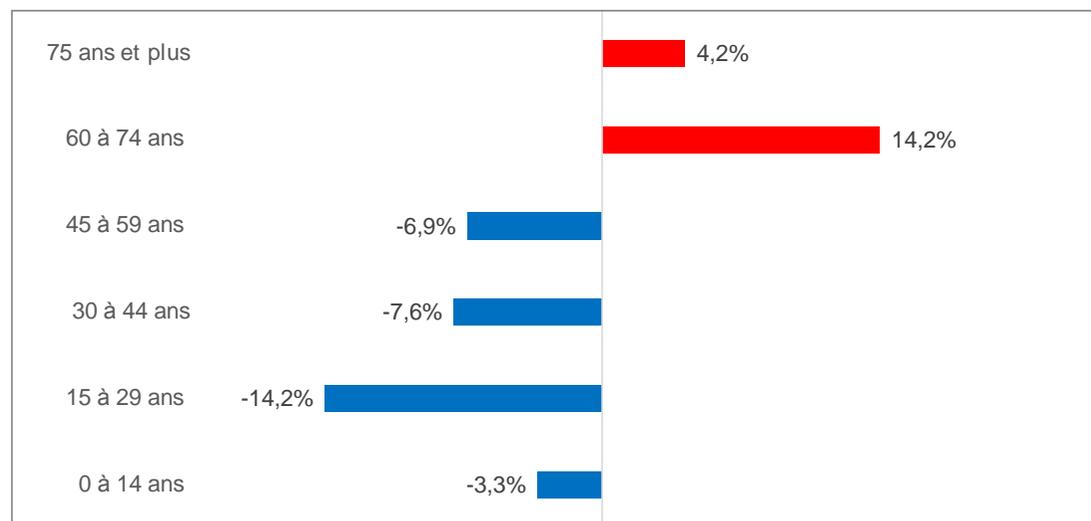
2019		
Département Moselle	1 046 543	100%
0 à 14 ans	175 091	16,7%
15 à 29 ans	175 946	16,8%
30 à 44 ans	197 482	18,9%
45 à 59 ans	222 586	21,3%
60 à 74 ans	178 839	17,1%
75 ans et plus	96 599	9,2%

L'ÉVOLUTION
DE LA PYRAMIDE DES ÂGES

L'évolution sur deux intervalles confirme le vieillissement du territoire avec une très forte augmentation des populations âgées de 60 ans et plus et une diminution de toute les autres catégories d'âge.

Les adultes vieillissants, de 60 ans et plus, sont les seules classes d'âge à se majorer sur le territoire

L'évolution de la structure par âge de la population dans l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019
SOURCE : INSEE, RGP



2013-2019	2013	2019	Evolution 2013-2019	
CA DE FORBACH	79 450	76 764	-2686	-3,4%
0 à 14 ans	12981	12 549	-432	-3,3%
15 à 29 ans	13569	11 646	-1923	-14,2%
30 à 44 ans	14446	13 344	-1102	-7,6%
45 à 59 ans	18820	17 514	-1306	-6,9%
60 à 74 ans	12576	14 360	1784	+14,2%
75 ans et plus	7058	7 351	293	+4,2%

L'INDICE DE DÉPENDANCE



Le rapport entre les inactifs, moins de 15 ans et 65 ans et plus, est très faible sur la CA de Forbach.

Cependant, certaines communes ont un indice supérieur au périmètre intercommunal (Cocheren, Behren-lès-Forbach, Etzling, Farschviller...).

Rappelons que l'indice de dépendance national est de 60,7%. Il est de 56,8% à l'échelle départementale.



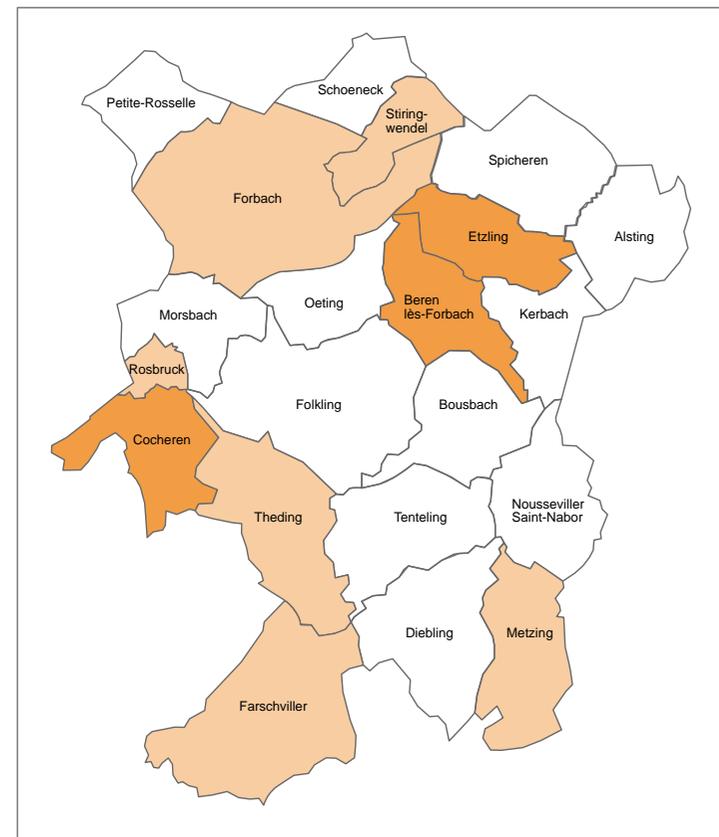
CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

L'indice de dépendance est très faible dans l'agglomération de Forbach

L'indice de dépendance au sein de l'agglomération de Forbach en 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	2019
CA DE FORBACH	58%
Alsting	53,4%
Behren-lès-Forbach	65%
Bousbach	54,8%
Cocheren	65,2%
Diebling	58,3%
Etzling	63,2%
Farschviller	60,3%
Folking	58,3%
Forbach	59,8%
Kerbach	48,1%
Metzing	58,4%
Morsbach	52,8%
Nousseviller-Saint-Nabor	53,8%
Oeting	50,4%
Petite-Rosselle	53,9%
Rosbruck	60,9%
Schoeneck	49,7%
Spicheren	55,6%
Stiring-Wendel	59,2%
Tenteling	55,2%
Théding	58,6%



*Valeurs supérieures à l'EPCI

LE GENRE
DE LA POPULATION

La répartition femme – homme est similaire à la répartition nationale (51,6% pour les femmes et 48,4% pour les hommes) avec toutefois des variations à l'intérieur du territoire intercommunal.

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

La population féminine est plus représentée sur le territoire que la population masculine

Le genre de la population dans l'agglomération de Forbach en 2019
SOURCE : INSEE, RGP

	Part hommes	Part femmes
CA DE FORBACH	48,5%	51,5%
Alsting	49,1%	50,9%
Behren-lès-Forbach	48,3%	51,7%
Bousbach	49,0%	51,0%
Cocheren	48,2%	51,8%
Diebling	48,7%	51,3%
Etzling	49,4%	50,6%
Farschviller	49,5%	50,5%
Folkling	47,6%	52,4%
Forbach	47,9%	52,1%
Kerbach	48,5%	51,5%
Metzing	50,1%	49,9%
Morsbach	48,6%	51,4%
Nousseviller-Saint-Nabor	50,2%	49,8%
œting	49,8%	50,2%
Petite-Rosselle	48,5%	51,5%
Rosbruck	49,0%	51,0%
Schœneck	49,5%	50,5%
Spicheren	49,7%	50,3%
Stiring-Wendel	48,0%	52,0%
Tenteling	49,7%	50,3%
Théding	48,6%	50,9%

**L'ORIGINE
DE LA POPULATION**


On compte 14,7% de résidents étrangers en 2019, pour 7,4% à l'échelle nationale (7,7% en 2021) et 7,5% pour la Moselle.

Au-delà de l'histoire du département, on peut observer de très fortes variations dans la CA.

Des communes sont en surreprésentation (Alsting, Behren-lès-Forbach, Schœneck, Spicheren, Forbach...), d'autres sont en sous-représentation (Bousbach, Cocheren, Diebling, Farschviller, Metzting)...

La population étrangère est fortement inscrite dans l'agglomération de Forbach

L'origine de la population dans l'agglomération de Forbach en 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	Part population française	Part population étrangère
CA DE FORBACH	85,3%	14,7%
Alsting	75,2%	24,8%
Behren-lès-Forbach	78,9%	21,1%
Bousbach	94,6%	5,4%
Cocheren	95,7%	4,3%
Diebling	95,8%	4,2%
Etzing	82,0%	18,0%
Farschviller	97,7%	2,3%
Folcling	91,0%	9,0%
Forbach	80,5%	19,5%
Kerbach	88,0%	12,0%
Metzing	96,8%	3,2%
Morsbach	90,8%	9,2%
Nousseviller-Saint-Nabor	92,6%	7,4%
Œting	81,6%	18,4%
Petite-Rosselle	90,5%	9,5%
Rosbruck	91,2%	8,8%
Schœneck	74,7%	25,3%
Spicheren	74,6%	25,4%
Stiring-Wendel	90,4%	9,6%
Tenteling	93,0%	7,0%
Théding	93,4%	6,6%

**LES NOUVEAUX
ARRIVANTS**


Dix communes à l'intérieur de la communauté d'agglomération ont une attractivité résidentielle plus importante que d'autres.

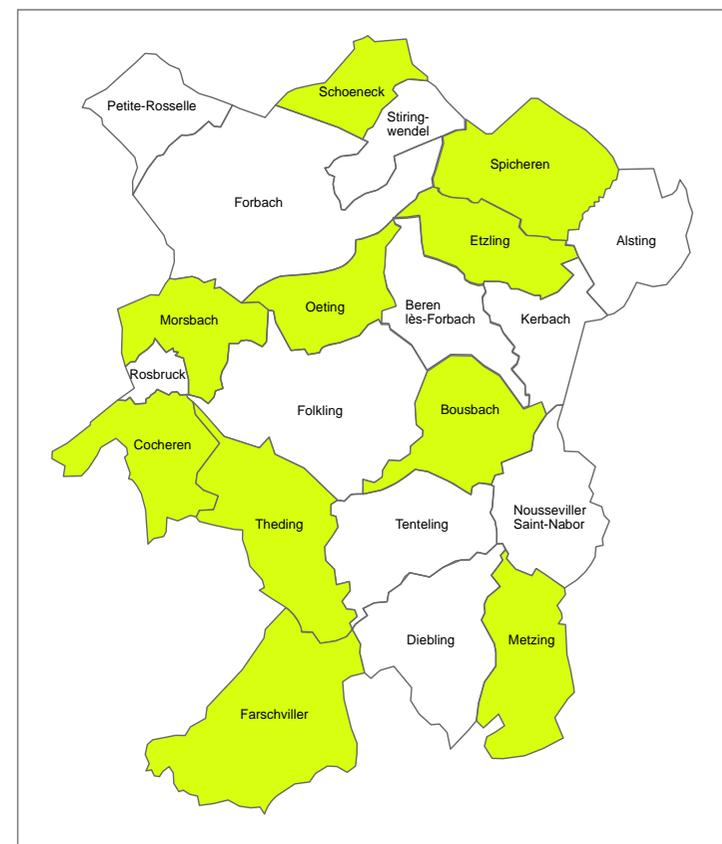
Parmi elles, certaines ont une progression sensible de leur croissance démographique et d'autres comme Coheren, Farschviller, Morsbach et Schœneck sont dans une plus grande instabilité démographique ; il y a plus d'habitants qui quittent la commune que de nouveaux arrivants.

Dix communes exercent une attractivité résidentielle plus soutenue au sein de l'agglomération

Les nouveaux arrivants dans la commune sur le territoire de l'agglomération de Forbach en 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	Nb	Part
CA DE FORBACH	3779	5%
Alsting	102	4,1%
Behren-lès-Forbach	177	2,7%
Bousbach	80	6,5%
Cocheren	205	6,1%
Diebling	94	5,6%
Etzing	78	6,8%
Farschviller	92	6,8%
Folkling	60	4,5%
Forbach	1049	4,9%
Kerbach	47	4,0%
Metzing	43	6,6%
Morsbach	172	6,5%
Nousseviller-Saint-Nabor	53	4,5%
Oeting	159	5,9%
Petite-Rosselle	277	4,4%
Rosbruck	25	3,4%
Schœneck	175	7,1%
Spicheren	197	6,2%
Stiring-Wendel	482	4,3%
Tenteling	56	5,4%
Théding	154	6,3%



*Valeurs supérieures à l'EPCI

LA DYNAMIQUE IMMOBILIÈRE


En 2019, le territoire de la communauté d'agglomération compte 37823 logements au total.

L'évolution sur les deux intervalles est faible, bien inférieure à la moyenne nationale.

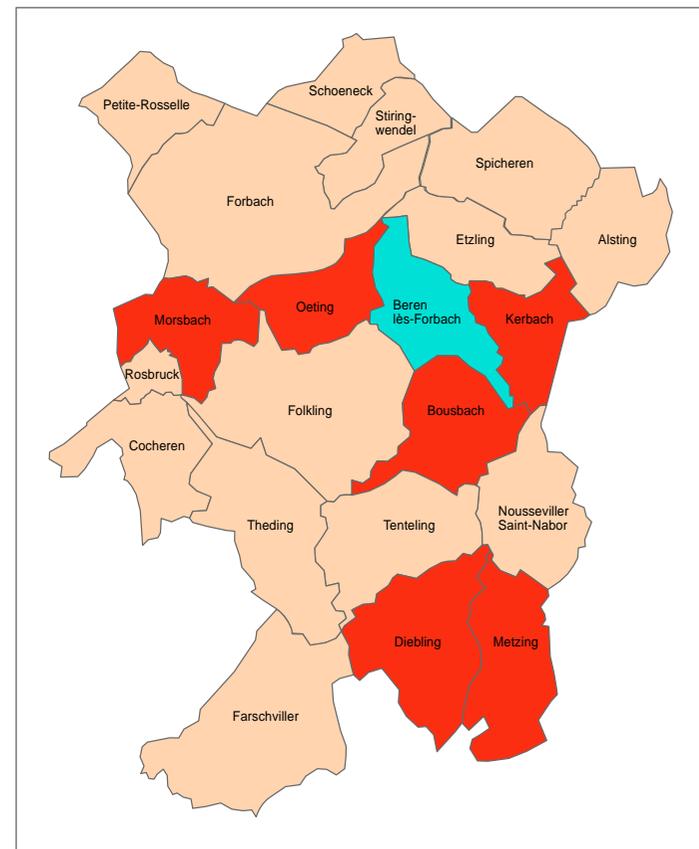
La ventilation sur le territoire est disparate, certaines communes sont nettement au dessus de la moyenne intercommunale, notons qu'une seule commune, Behren-lès-Forbach, a un solde négatif (NPRU).

L'évolution du nombre de logements est faible dans l'agglomération de Forbach

L'évolution du nombre de logements dans l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	2013	2019	Evolution 2013-2019	
CA DE FORBACH	36926	37823	897	+2,4%
Alsting	1227	1264	37	3,0%
Behren-lès-Forbach	3255	3039	-215	-6,6%
Bousbach	478	516	38	8,0%
Cocheren	1602	1650	48	3,0%
Diebling	728	786	58	8,0%
Etzling	508	538	30	5,9%
Farschviller	634	672	39	6,1%
Folcling	604	627	23	3,8%
Forbach	10705	11056	351	3,3%
Kerbach	509	548	39	7,6%
Metzing	278	304	26	9,5%
Morsbach	1247	1301	54	4,3%
Nousseviller-St-Nabor	500	517	17	3,4%
Oeting	1130	1210	79	7,0%
Petite-Rosselle	2867	2928	61	2,1%
Rosbruck	358	365	7	1,9%
Schoeneck	1275	1280	5	0,4%
Spicheren	1485	1562	77	5,2%
Stiring-Wendel	6002	6035	33	0,5%
Tenteling	450	471	20	4,5%
Théding	1084	1154	70	6,5%



*Valeurs supérieures à l'EPCI

LES LOGEMENTS



La vocation résidentielle est fortement affirmée sur le territoire, avec 88,4% de résidences principales en 2019.

La part des résidences secondaires est négligeable.

Observons que la vacance de 11,1% sur le territoire intercommunal est nettement supérieure au seuil du taux de vacance « raisonnable » qui se situe autour de 7% (seuil permettant une fluidité résidentielle et l'entretien du parc de logements).

La vacance moyenne des logements est surreprésentée dans l'agglomération de Forbach

Les catégories de logements dans l'agglomération de Forbach en 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	Nombre de logements		Part de résidences principales		Part de résidences secondaires		Part de logements vacants
CA DE FORBACH	37 823	33 438	88,4%	180	0,5%	4205	11,1%
Alsting	1264	1160	91,8%	20	1,5%	84	6,6%
Behren-lès-Forbach	3039	2555	84,1%	9	0,3%	475	15,6%
Bousbach	516	486	94,1%	1	0,2%	30	5,7%
Cocheren	1650	1490	90,3%	5	0,3%	155	9,4%
Diebling	786	731	92,9%	7	0,9%	49	6,2%
Etzing	538	500	92,9%	1	0,2%	37	6,9%
Farschviller	672	594	88,3%	3	0,5%	75	11,2%
Folkling	627	586	93,4%	3	0,5%	38	6,1%
Forbach	11 056	9206	83,3%	74	0,7%	1776	16,1%
Kerbach	548	513	93,6%	3	0,6%	32	5,8%
Metzing	304	282	92,8%	1	0,3%	21	6,9%
Morsbach	1301	1200	92,2%	3	0,2%	98	7,5%
Nousseviller-Saint-Nabor	517	496	96,0%	6	1,3%	14	2,7%
œting	1210	1127	93,1%	8	0,7%	75	6,2%
Petite-Rosselle	2928	2633	89,9%	10	0,3%	285	9,7%
Rosbruck	365	316	86,5%	1	0,3%	48	13,2%
Schœneck	1280	1180	92,2%	3	0,2%	97	7,6%
Spicheren	1562	1467	93,9%	3	0,2%	92	5,9%
Stiring-Wendel	6035	5440	90,1%	15	0,2%	580	9,6%
Tenteling	471	444	94,3%	0	0,0%	27	5,7%
Théding	1154	1034	89,6%	3	0,3%	117	10,1%

LA VACANCE



Quelques communes sont nettement au-dessus de cette moyenne comme Forbach, Behren-lès-Forbach, Rosbruck et Farschviller.

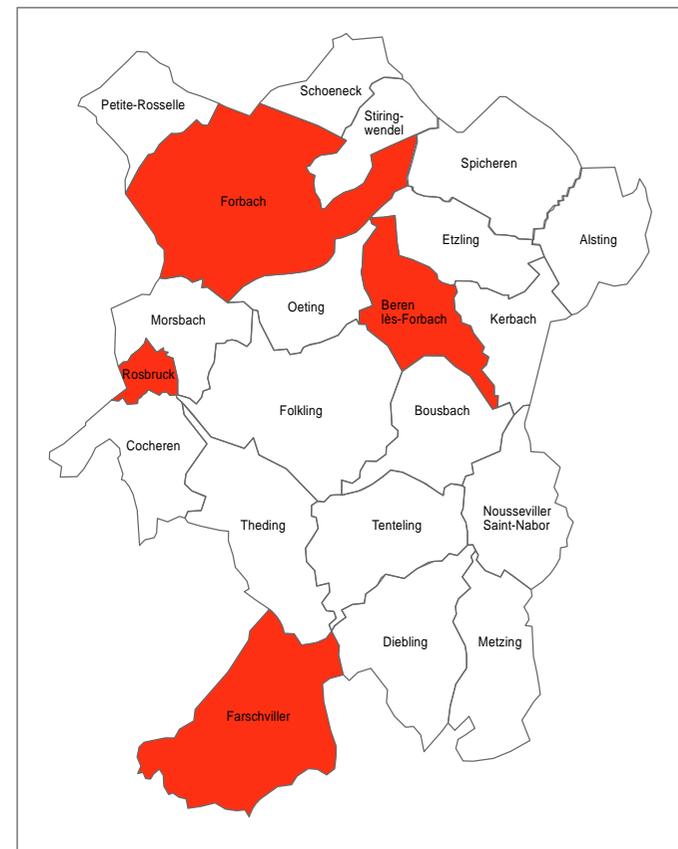
Une commune a un taux de vacance particulièrement faible : Nousseviller-Saint-Nabor.

La vacance est particulièrement enracinée dans quatre communes

Le taux de vacance dans l'agglomération de Forbach en 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	2019
CA DE FORBACH	11,1%
Alsting	6,6%
Behren-lès-Forbach	15,6%
Bousbach	5,7%
Cocheren	9,4%
Diebling	6,2%
Etzing	6,9%
Farschviller	11,2%
Folking	6,1%
Forbach	16,1%
Kerbach	5,8%
Metzing	6,9%
Morsbach	7,5%
Nousseviller-Saint-Nabor	2,7%
Oeting	6,2%
Petite-Rosselle	9,7%
Rosbruck	13,2%
Schoeneck	7,6%
Spicheren	5,9%
Stiring-Wendel	9,6%
Tenteling	5,7%
Théding	10,1%



*Valeurs supérieures à l'EPCI

LES LOGEMENTS



L'habitat est plutôt mixte sur l'agglomération de Forbach, cependant, trois communes se distinguent par une forte concentration de logements collectifs : Behren-lès-Forbach, Forbach et Stiring-Wendel.

À l'inverse, d'autres communes ont de très fortes surreprésentations d'habitats individuels.

La typologie de l'habitat est mixte au sein de l'agglomération mais des nuances s'observent

Les catégories de logements dans l'agglomération de Forbach en 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	Maisons		Appartements	
CA DE FORBACH	18 913	50,0%	18 536	49,0%
Alsting	1044	82,6%	213	16,9%
Behren-lès-Forbach	610	20,1%	2337	76,9%
Bousbach	404	78,2%	112	21,8%
Cocheren	1113	67,5%	535	32,4%
Diebling	666	84,7%	115	14,7%
Etzing	465	86,4%	72	13,4%
Farschviller	556	82,7%	115	17,2%
Folking	532	84,8%	94	15,0%
Forbach	3505	31,7%	7375	66,7%
Kerbach	467	85,3%	81	14,7%
Metzing	242	79,6%	62	20,4%
Morsbach	719	55,3%	576	44,3%
Nousseviller-Saint-Nabor	445	86,1%	71	13,7%
Œting	988	81,7%	221	18,3%
Petite-Rosselle	1880	64,2%	1041	35,5%
Rosbruck	258	70,8%	107	29,2%
Schoeneck	864	67,5%	415	32,4%
Spicheren	1056	67,6%	494	31,6%
Stiring-Wendel	2041	33,8%	3946	65,4%
Tenteling	395	83,8%	73	15,5%
Théding	664	57,5%	481	41,7%

LES LOGEMENTS



En 2019, le territoire intercommunal compte 44,2% de grands logements (T5 et plus). On est à 35% à l'échelle nationale, et 45,6% pour la Moselle.

Les logements intermédiaires sont dans la moyenne nationale (46,3%).

À l'inverse, les petits logements sont sous-représentés, 9,4% contre 18,7% à l'échelle nationale et 12,5% pour la Moselle.

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

Les logements de taille intermédiaires et les grands logements sont les plus nombreux sur le territoire

Les catégories de logements dans l'agglomération de Forbach en 2019

SOURCE : INSEE, RGP

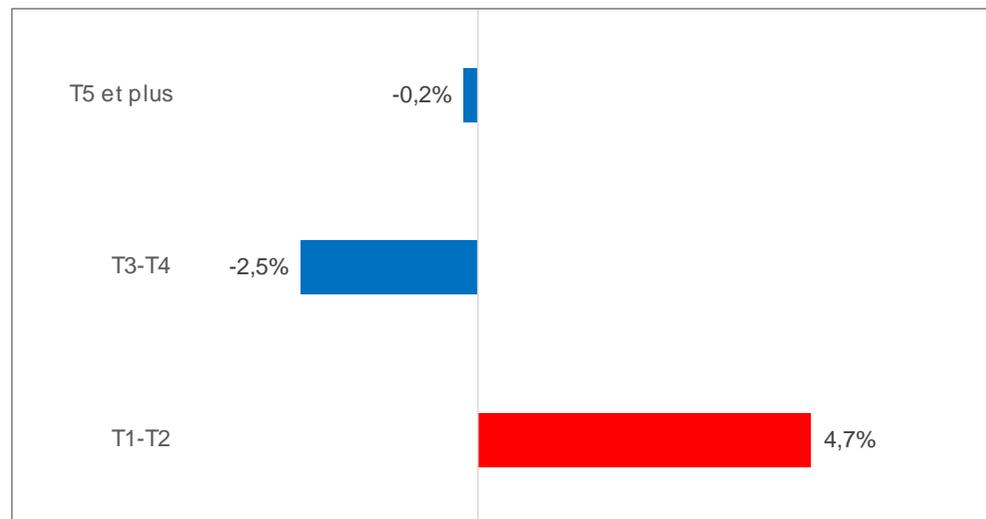
	T1-T2		T3-T4		T5 et plus	
CA DE FORBACH	3159	9,4%	15510	46,4%	14770	44,2%
Alsting	37	3,2%	398	34,3%	725	62,5%
Behren-lès-Forbach	128	5,0%	1688	66,1%	739	28,9%
Bousbach	10	2,0%	149	30,6%	327	67,3%
Cocheren	86	5,8%	831	55,8%	573	38,5%
Diebling	14	1,9%	217	29,7%	500	68,4%
Etzing	14	2,8%	146	29,2%	340	68,0%
Farschviller	20	3,3%	152	25,7%	422	71,0%
Folking	10	1,7%	170	29,0%	405	69,2%
Forbach	1447	15,7%	4655	50,6%	3104	33,7%
Kerbach	5	1,1%	176	34,3%	331	64,6%
Metzing	9	3,2%	93	33,0%	180	63,8%
Morsbach	111	9,3%	500	41,7%	589	49,1%
Nousseviller-Saint-Nabor	12	2,4%	153	30,8%	331	66,7%
Œting	31	2,7%	357	31,7%	739	65,6%
Petite-Rosselle	116	4,4%	926	35,2%	1591	60,4%
Rosbruck	12	3,8%	118	37,3%	186	58,9%
Schoeneck	123	10,4%	480	40,6%	577	48,9%
Spicheren	72	4,9%	601	41,0%	795	54,2%
Stiring-Wendel	806	14,8%	3165	58,2%	1469	27,0%
Tenteling	12	2,7%	127	28,6%	305	68,6%
Théding	83	8,0%	408	39,5%	543	52,5%

**L'ÉVOLUTION
DES LOGEMENTS**


Les typologies de logements évoluent, avec une offre de petits logements qui progresse de +4,7% entre 2013 et 2019.

L'offre en petits logement se développe au sein de l'agglomération de Forbach

L'évolution de la typologie des logements dans l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019
SOURCE : INSEE, RGP



2013-2019	2013	2019	Evolution 2013-2019	
T1-T2	3018	3159	141	+4,7%
T3-T4	15915	15510	-406	-2,5%
T5 et plus	14794	14770	-25	-0,2%

LES STATUTS D'OCCUPATION

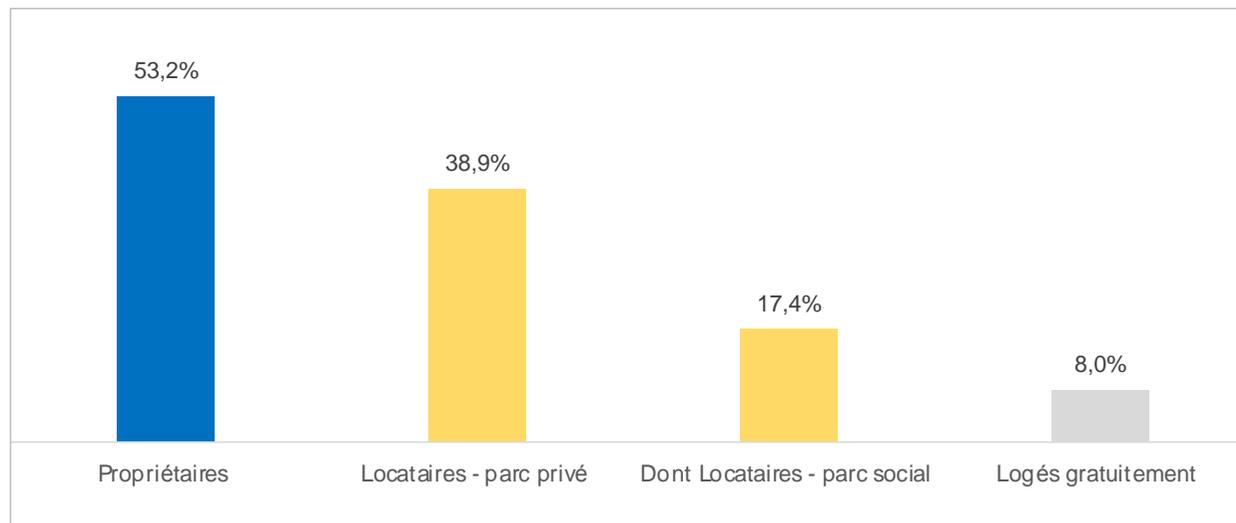

Les propriétaires sont les plus nombreux, tout en étant moindre qu'à l'échelle nationale (57,5%) et aussi départementale (59,7%).

Notons que la part des logés gratuitement est surreprésentée, elle s'élève à 8% (2,2% à l'échelle nationale et 2,7% pour la Moselle).

La mixité socio-résidentielle est plus développée sur l'agglomération qu'à l'échelle départementale

Les statuts d'occupation des résidences principales dans l'agglomération de Forbach en 2019

SOURCE : INSEE, RGP



2019		
CA DE FORBACH	33 438	100,0%
Propriétaires	17 781	53,2%
Locataires - parc privé	12 996	38,9%
Dont Locataires - parc social	5 822	17,4%
Logés gratuitement	2 662	8%

2019		
Département de la Moselle	463 372	100%
Propriétaires	276 727	59,7%
Locataires - parc privé	174 274	37,6%
Dont Locataires - parc social	59 857	12,9%
Logés gratuitement	12 371	2,7%

LES PROPRIÉTAIRES



Les propriétaires sont plus implantés dans le périmètre sud de l'agglomération.

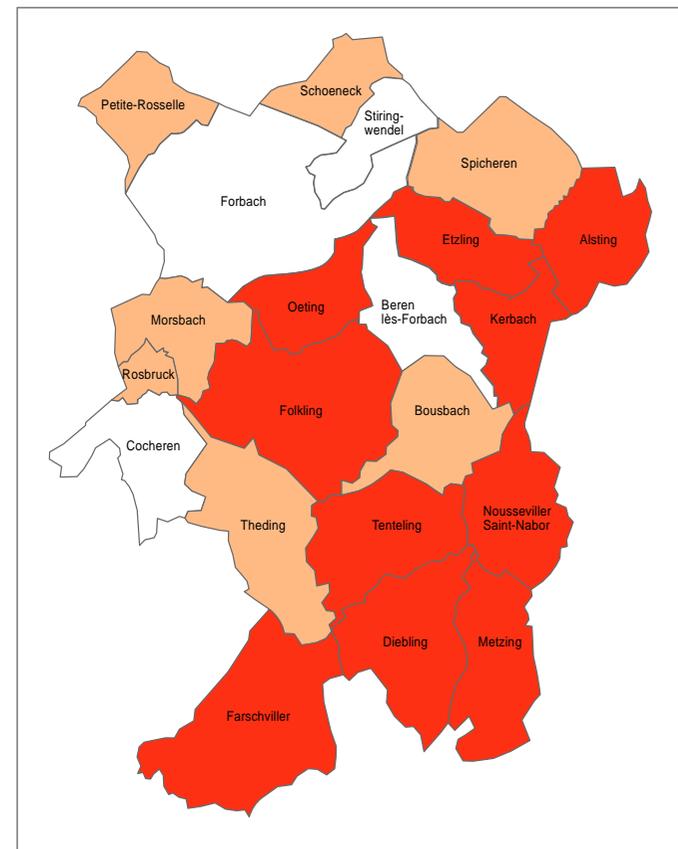
Certaines communes concentrent de fortes proportions de propriétaires : Alsting, Diebling, Etzling, Farschviller, Folkling, Kerbach, Nousseviller-Saint-Nabor, Œting et Tenteling.

Les propriétaires sont plus inscrits dans les communes rurales du sud de l'agglomération de Forbach

La part des propriétaires dans l'agglomération de Forbach en 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	2019
CA DE FORBACH	53,2%
Alsting	80,9%
Behren-lès-Forbach	20,0%
Bousbach	73,9%
Cocheren	53,0%
Diebling	81,0%
Etzling	84,0%
Farschviller	83,3%
Folkling	83,1%
Forbach	40,7%
Kerbach	81,3%
Metzing	79,1%
Morsbach	61,1%
Nousseviller-Saint-Nabor	83,0%
Œting	82,9%
Petite-Rosselle	62,7%
Rosbruck	73,6%
Schoeneck	71,8%
Spicheren	67,0%
Stiring-Wendel	38,1%
Tenteling	84,3%
Théding	54,2%



*Valeurs supérieures à l'EPCI

**LES LOCATAIRES
DANS LE SECTEUR LIBRE**

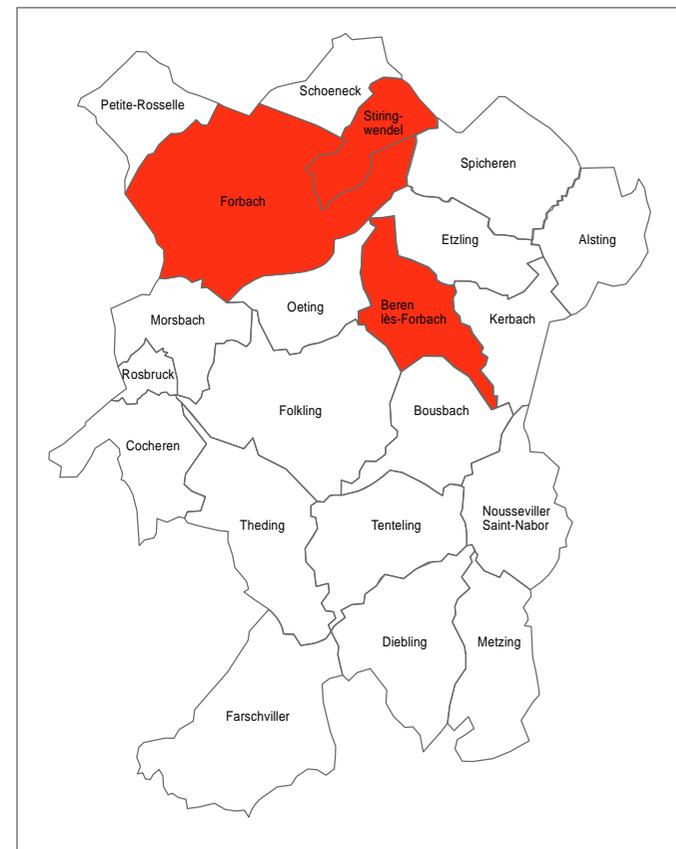

Les locataires dans le secteur libre se concentrent surtout dans trois communes : Behren-lès-Forbach, Forbach et Stiring-Wendel.

Les locataires se concentrent dans la ville-centre et dans deux communes péri-urbaines de l'agglomération

La part des locataires dans l'agglomération de Forbach en 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	2019
CA DE FORBACH	38,9%
Alsting	16,6%
Behren-lès-Forbach	56,1%
Bousbach	24,3%
Cocheren	34,6%
Diebling	16,2%
Etzling	14,2%
Farschviller	13,9%
Folking	14,7%
Forbach	52,8%
Kerbach	16,3%
Metzing	20,2%
Morsbach	35,8%
Nousseviller-Saint-Nabor	14,6%
Oeting	14,6%
Petite-Rosselle	32,2%
Rosbruck	23,9%
Schoeneck	24,6%
Spicheren	27,5%
Stiring-Wendel	48,8%
Tenteling	13,0%
Théding	37,4%



*Valeurs supérieures à l'EPCI

**LES LOCATAIRES
DANS LE PARC SOCIAL**


Le poids du parc locatif social représente 17,4% en 2019 à l'échelle intercommunale, (12,9% à l'échelle départementale et 14,7% à l'échelle nationale).

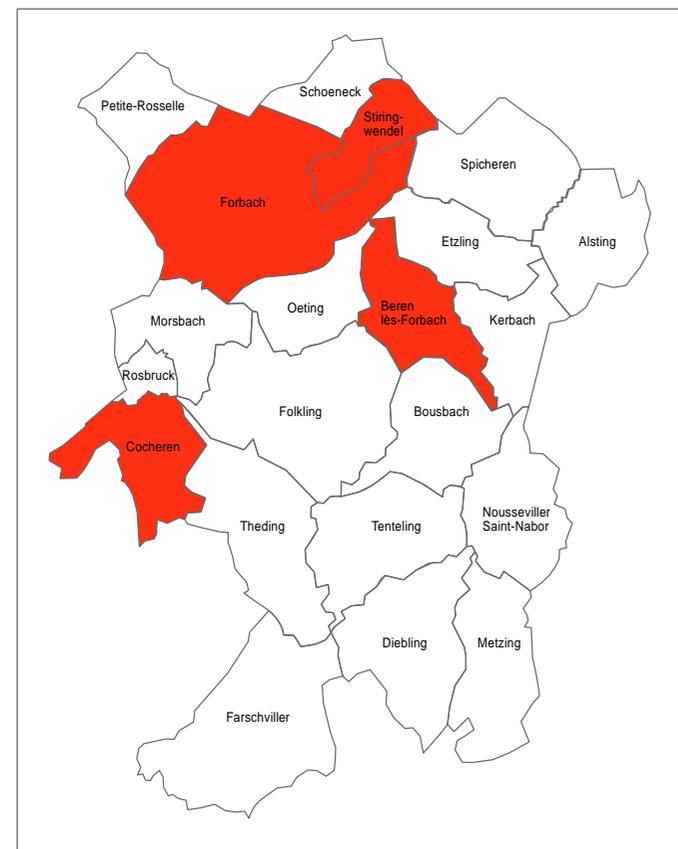
Quatre communes concentrent la plus grande part de logements sociaux : Behren-lès-Forbach, Cocheren, Forbach et Stiring-Wendel.

Les locataires HLM se concentrent dans la ville-centre et dans trois communes de l'agglomération

La part des locataires HLM dans l'agglomération de Forbach en 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	2019
CA DE FORBACH	17,4%
Alsting	0,1%
Behren-lès-Forbach	43,5%
Bousbach	0,0%
Cocheren	20,8%
Diebling	0,1%
Etzing	0,0%
Farschviller	0,2%
Folking	0,0%
Forbach	21,4%
Kerbach	0,0%
Metzing	0,4%
Morsbach	10,4%
Nousseviller-Saint-Nabor	0,0%
Oeting	0,4%
Petite-Rosselle	16,0%
Rosbruck	0,0%
Schoeneck	2,6%
Spicheren	5,2%
Stiring-Wendel	29,9%
Tenteling	0,0%
Théding	13,8%



*Valeurs supérieures à l'EPCI

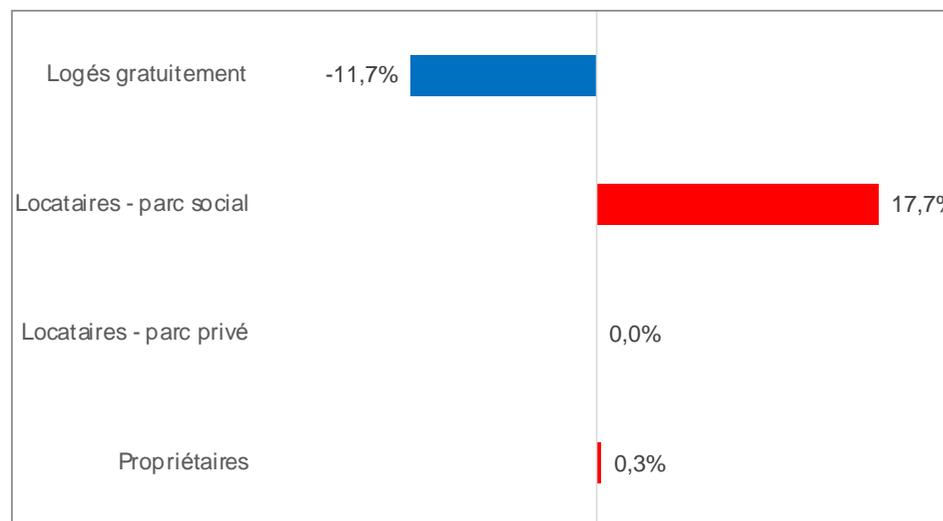
**L'ÉVOLUTION
DES STATUTS D'OCCUPATION**


La croissance des locataires dans le parc social est significative, avec +17,7% de progression entre 2013 et 2019.

À l'inverse, les logés gratuitement sont en nette réduction, -11,7%.

La croissance des locataires dans le parc social locatif est la plus élevée parmi les autres statuts

L'évolution des statuts d'occupation des résidences principales dans l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019
SOURCE : INSEE, RGP



2013-2019	2013	2019	Evolution 2013-2019	
CA DE FORBACH	33 728	33 438	-290	-0,9%
Propriétaires	17 721	17 781	60	+0,3%
Locataires - parc privé	12 993	12 996	3	0,0%
Locataires - parc social	4 948	5 822	874	+17,7%
Logés gratuitement	3 015	2 662	-353	-11,7%

LE MARCHÉ IMMOBILIER



communauté d'agglomérations de Forbach Porte de France (57)

pour les maisons et les appartements anciens



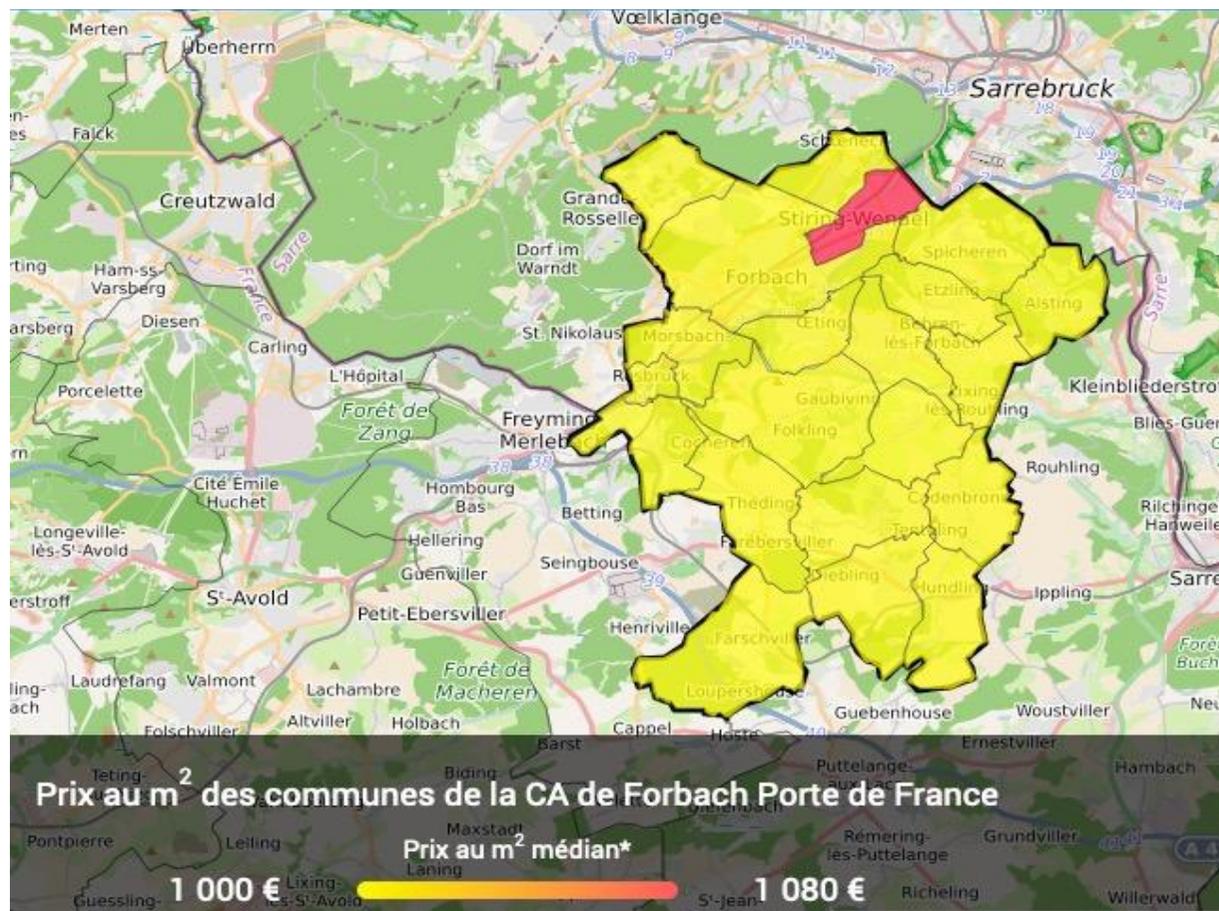
243 ventes



Période d'observation : de Juillet 2021 à Mars 2022

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

Le prix du foncier est faible, très inférieur au prix médian de la Moselle (1860 €)



**L'ANCIENNETÉ
RÉSIDENTIELLE**


L'ancienneté d'occupation des ménages dans leur logement est importante, elle correspond à un bon ancrage de la population sur le territoire.

Observons que la part des ménages ancrés (10 ans et plus) dans le territoire est supérieure de +5,2 points par rapport à celle de la Moselle.

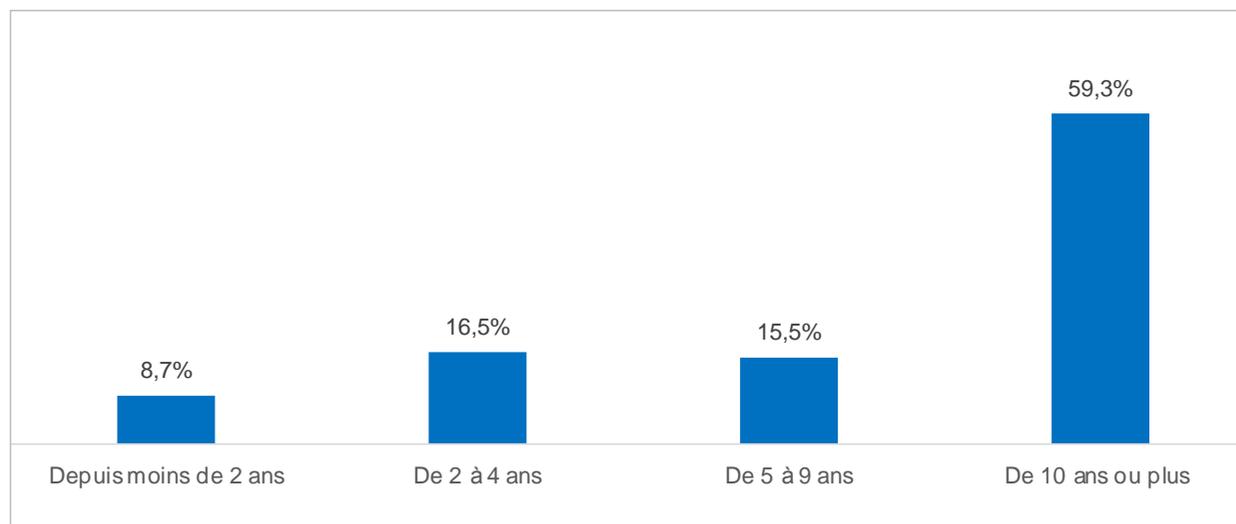
A l'opposé, les ménages moins ancrés sont moins nombreux.

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

L'ancrage résidentiel des ménages est important au sein l'agglomération de Forbach

L'ancienneté d'emménagement des résidences principales dans l'agglomération de Forbach en 2019

SOURCE : INSEE, RGP



2019		
CA DE FORBACH	33 438	100%
Depuis moins de 2 ans	2 910	8,7%
De 2 à 4 ans	5 516	16,5%
De 5 à 9 ans	5 177	15,5%
De 10 ans ou plus	19 835	59,3%

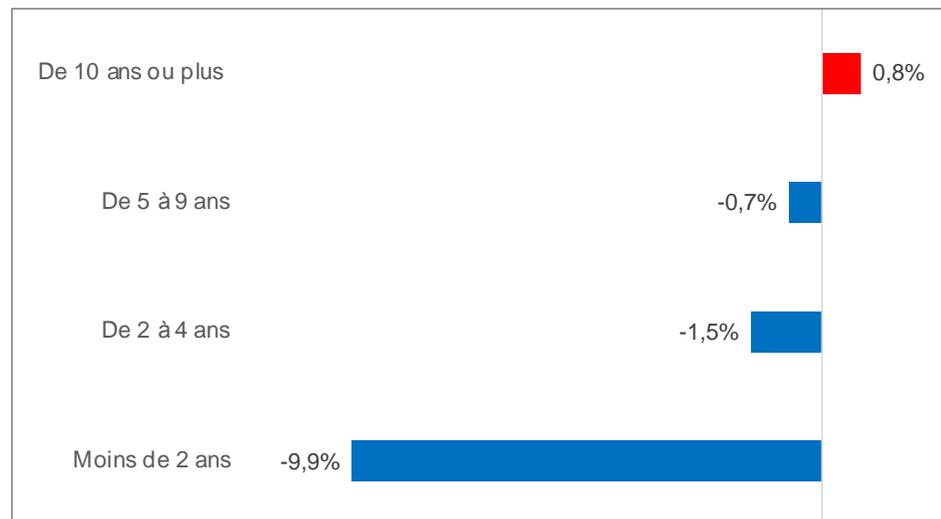
2019		
Département de la Moselle	463 372	100%
Depuis moins de 2 ans	51 171	11%
De 2 à 4 ans	86 286	18,6%
De 5 à 9 ans	75 323	16,3%
De 10 ans ou plus	250 592	54,1%

**L'ÉVOLUTION
DE L'ANCIENNETÉ**


L'ancienneté d'occupation des ménages dans leur logement a tendance à se renforcer (+0,8%), alors que les emménagés récents diminuent sur deux intervalles de comparaison.

La mobilité résidentielle ralentit dans l'agglomération de Forbach et la sédentarité s'accroît

L'évolution de l'ancienneté résidentielle dans l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019
SOURCE : INSEE, RGP



2013-2019	2013	2019	Evolution 2013-2019	
Depuis moins de 2 ans	3230	2910	-319	-9,9%
De 2 à 4 ans	5602	5516	-86	-1,5%
De 5 à 9 ans	5215	5177	-38	-0,7%
De 10 ans ou plus	19681	19835	154	+0,8%

LES EMMÉNAGÉS RÉCENTS

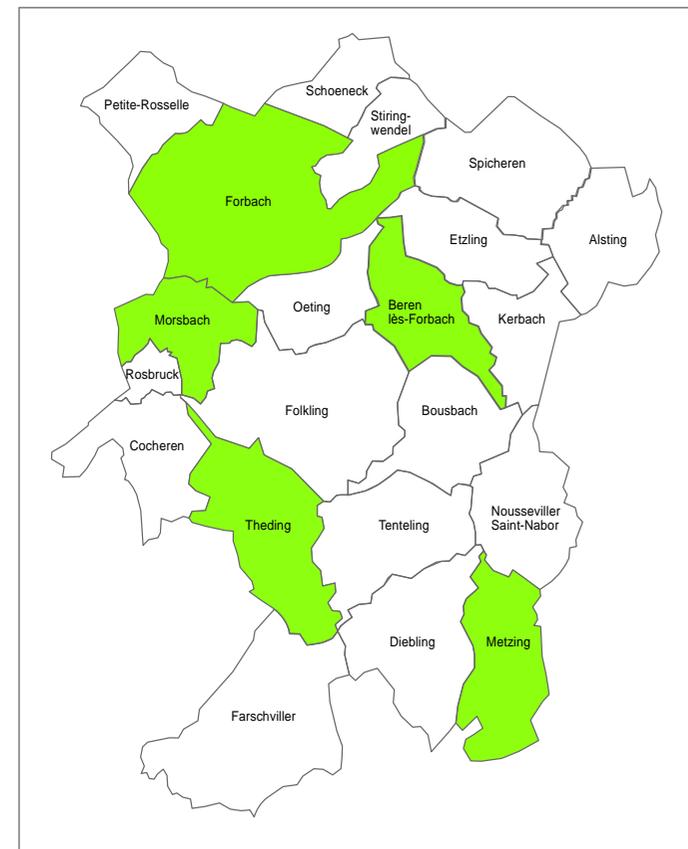


Les ménages récemment installés dans leur logement sont davantage concentrés dans les communes de Behren-lès-Forbach, Forbach, Metzling, Morsbach et Théding.

Les emménagés de moins de 2 ans sont plus représentés dans cinq communes

La part d'éménagés de moins de deux ans dans leur logement dans l'agglomération de Forbach en 2019
SOURCE : INSEE, RGP

2019	Nb moins de 2 ans	Part
CA DE FORBACH	2 910	8,7%
Alsting	77	6,6%
Behren-lès-Forbach	235	9,2%
Bousbach	39	8,0%
Cocheren	120	8,1%
Diebling	44	6,1%
Etzling	41	8,2%
Farschviller	43	7,3%
Folcling	30	5,2%
Forbach	982	10,7%
Kerbach	29	5,6%
Metzling	26	9,2%
Morsbach	114	9,5%
Nousseviller-Saint-Nabor	26	5,3%
Oeting	81	7,2%
Petite-Rosselle	209	7,9%
Rosbruck	19	6,0%
Schœneck	103	8,7%
Spicheren	103	7,0%
Stiring-Wendel	463	8,5%
Tenteling	25	5,7%
Théding	102	9,9%



*Valeurs supérieures à l'EPCI

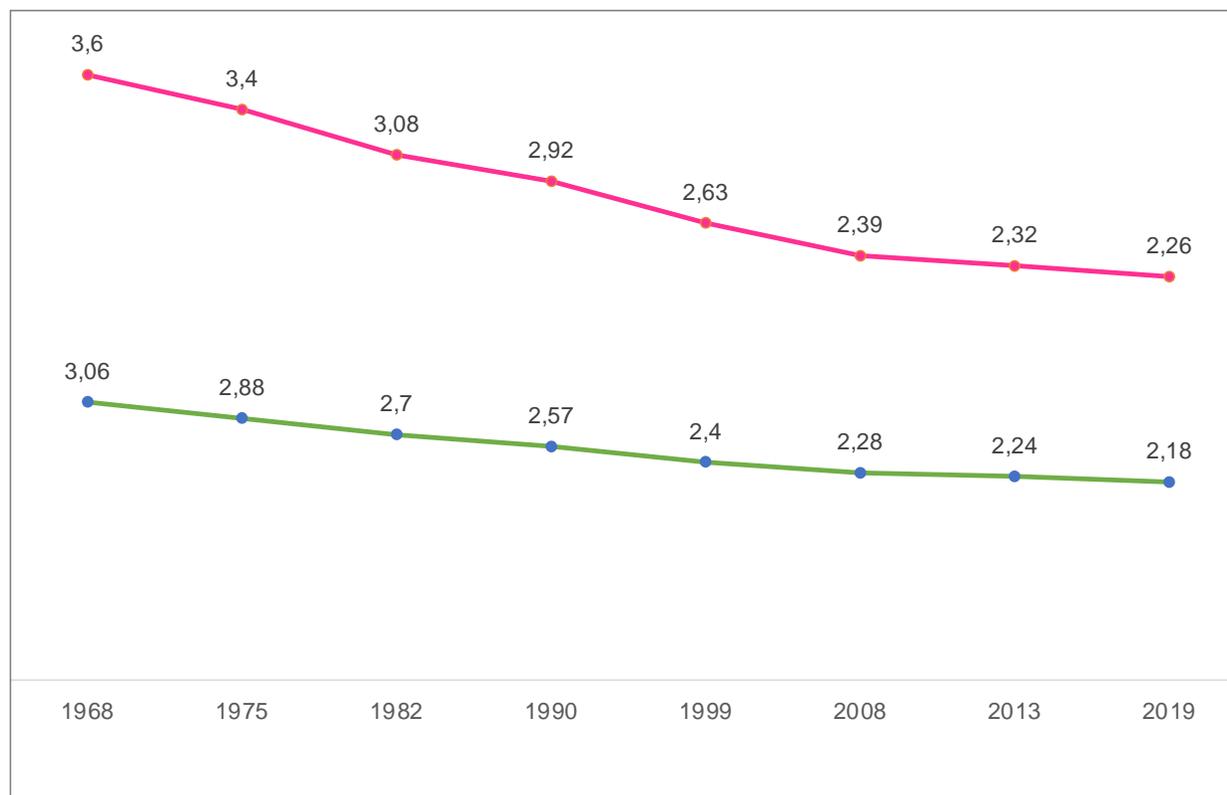
LA TAILLE DES MÉNAGES


En 2019, la taille moyenne des ménages dans le territoire de l'agglomération s'élève à 2,26 personnes par foyer.

Elle est supérieure à la taille moyenne des ménages français de 2,18. Cependant sa baisse est plus significative.

La taille des ménages dans l'agglomération de Forbach, plus élevée que la moyenne nationale, connaît aussi une baisse constante

L'évolution de la taille des ménages dans l'agglomération de Forbach de 1968 à 2019
SOURCE : INSEE, RGP



LA TAILLE DES MÉNAGES


Notons que quelques communes dans le territoire de l'agglomération ont une taille des ménages supérieure à la moyenne : Behren-lès-Forbach, Bousbach, Metzting, Nousseviller-Saint-Nabor, Cœting, Tenteling et Thédning.

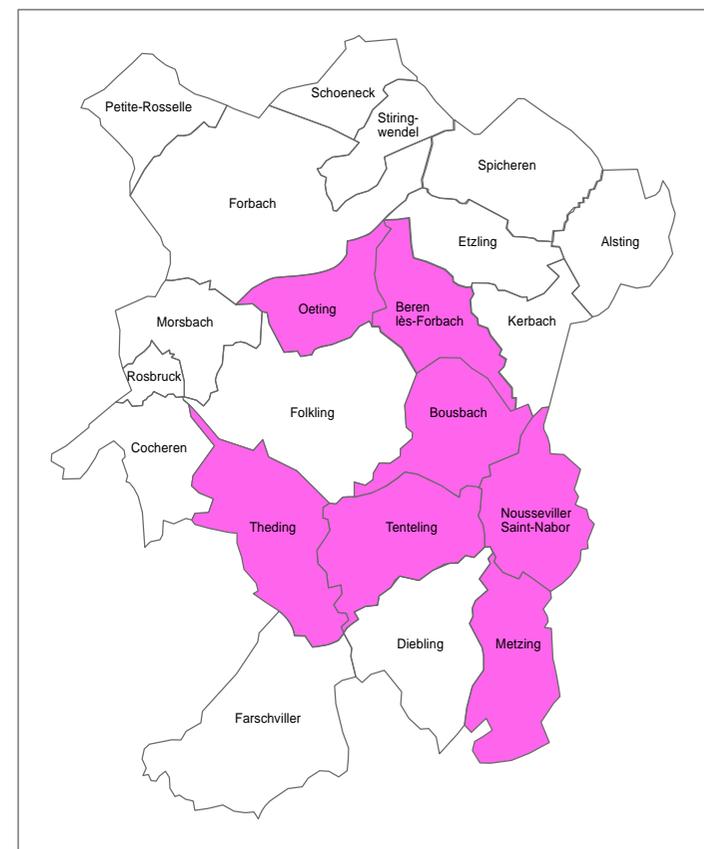
En dehors de Behren-lès-Forbach, ce sont toutes des communes marquées par une croissance démographique positive.

La taille des ménages est inégalement élevée au sein de l'agglomération de Forbach

La taille des ménages dans l'agglomération de Forbach en 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	2019
CA DE FORBACH	2,3
Alsting	2,2
Behren-lès-Forbach	2,6
Bousbach	2,6
Cocheren	2,2
Diebling	2,3
Etzling	2,3
Farschviller	2,3
Folcling	2,3
Forbach	2,3
Kerbach	2,3
Metzing	2,4
Morsbach	2,2
Nousseviller-Saint-Nabor	2,4
Cœting	2,4
Petite-Rosselle	2,3
Rosbruck	2,3
Schœneck	2,1
Spicheren	2,2
Stiring-Wendel	2,0
Tenteling	2,4
Thédning	2,4



*Valeurs supérieures à l'EPCI

**L'ÉVOLUTION DU NOMBRE
DE MÉNAGES**

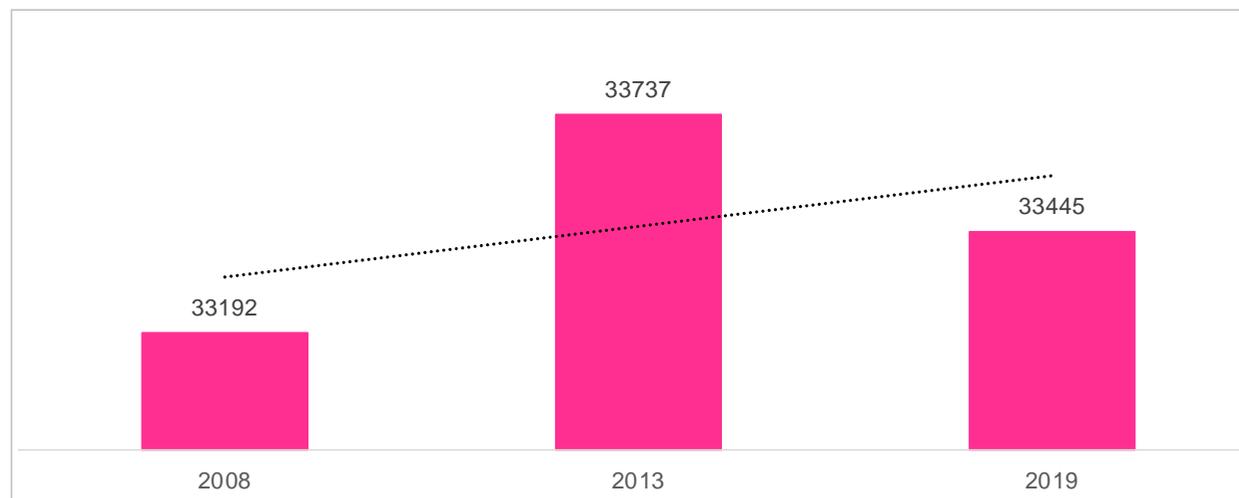

En 2019, 33 445 ménages vivent dans le territoire de l'agglomération de Forbach.

Entre 2013 et 2019, le nombre de ménages baisse de -0,9% (-292 effectifs).

Cette baisse est à l'opposé des situations départementales, régionales et nationales.

L'agglomération de Forbach est marquée par un fléchissement léger du nombre de ménages sur la période la plus récente, une tendance opposée à l'ensemble des territoires de comparaison

L'évolution du nombre de ménages dans l'agglomération de Forbach de 2008 à 2019
SOURCE : INSEE, RGP



	2008	2013	2019	Evolution 2013-2019	
CA Forbach Porte de France	33 192	33 737	33 445	-292	-0,9%
Département de la Moselle	432 818	446 489	463 360	16 871	+3,8%
Région Grand Est	2 342 483	2 417 129	2 498 203	81 074	+3,4%
France Métropolitaine	26 614 970	2 780 6631	29 198 686	1 392 055	+5,0%

**L'ÉVOLUTION DU NOMBRE
DE MÉNAGES**


Dans presque la majorité des situations, ce sont les communes les plus importantes qui perdent le plus de ménages.

L'évolution des ménages est inégale suivant les communes

L'évolution du nombre de ménages dans l'agglomération entre 2013 et 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	2019		Evolution 2013-2019
CA DE FORBACH	33445	-292	-0,9%
Alsting	1157	7	0,6%
Behren-lès-Forbach	2562	-261	-9,2%
Bousbach	483	24	5,2%
Cocheren	1495	-8	-0,5%
Diebling	725	42	6,1%
Etzing	500	35	7,6%
Farschviller	588	10	1,8%
Folkling	576	16	2,9%
Forbach	9206	-262	-2,8%
Kerbach	525	52	11,0%
Metzing	285	21	7,9%
Morsbach	1205	31	2,7%
Nousseviller-Saint-Nabor	493	16	3,3%
Œting	1124	39	3,6%
Petite-Rosselle	2634	-14	-0,5%
Rosbruck	321	-3	-1,0%
Schœneck	1186	-30	-2,5%
Spicheren	1464	80	5,8%
Stiring-Wendel	5440	-165	-2,9%
Tenteling	439	14	3,2%
Théding	1035	62	6,4%

LE PROFIL DES MÉNAGES


En 2019, sur l'ensemble des ménages vivant sur le territoire de la CA :

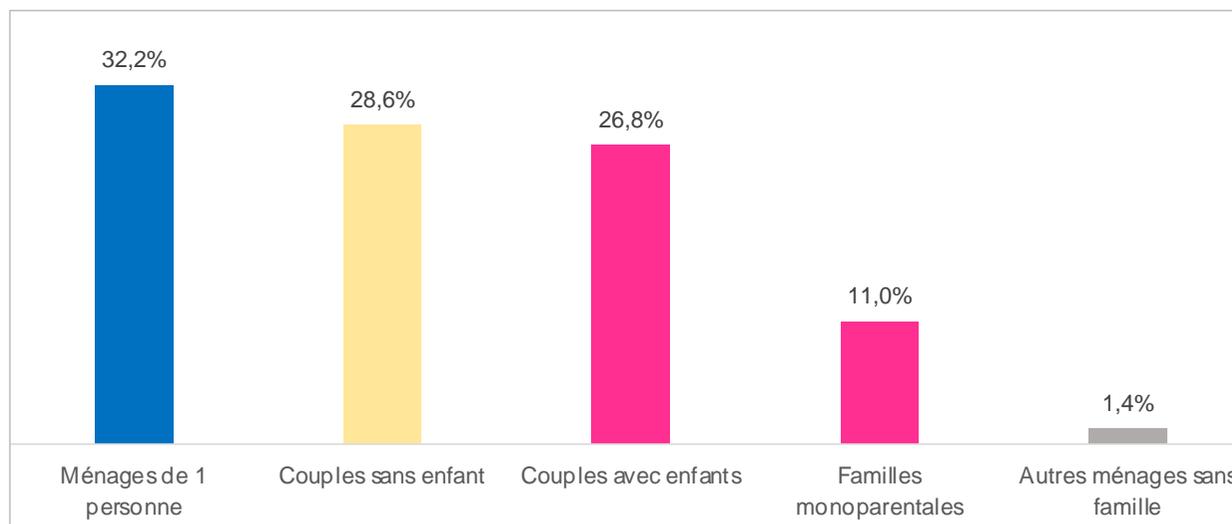
- 55,4% sont des familles avec et/ou sans enfant,
- 32,2% sont des ménages composés de une personne,
- et 11% de familles monoparentales.

Par rapport à la moyenne départementale, les familles avec ou sans enfant sont surreprésentées (+1 point) ainsi que les familles monoparentales (+1,4 point), les ménages d'une personne sont sous-représentés (-2,3 points).

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

Les familles avec et/ou sans enfant sont dominantes dans l'agglomération de Forbach

Le profil des ménages dans l'agglomération de Forbach en 2019
SOURCE : INSEE, RGP



2019		
CA DE FORBACH	33 445	100%
Ménages de 1 personne	10 775	32,2%
Couples sans enfant	9 559	28,6%
Couples avec enfants	8 965	26,8%
Familles monoparentales	3 687	11%
Autres ménages sans famille	457	1,4%

2019		
Département de la Moselle	463 360	100%
Ménages de 1 personne	159 690	34,5%
Couples sans enfant	128 776	27,8%
Couples avec enfants	123 398	26,6%
Familles monoparentales	44 684	9,6%
Autres ménages sans famille	6 811	1,5%

**L'ÉVOLUTION DU PROFIL
DES MÉNAGES**

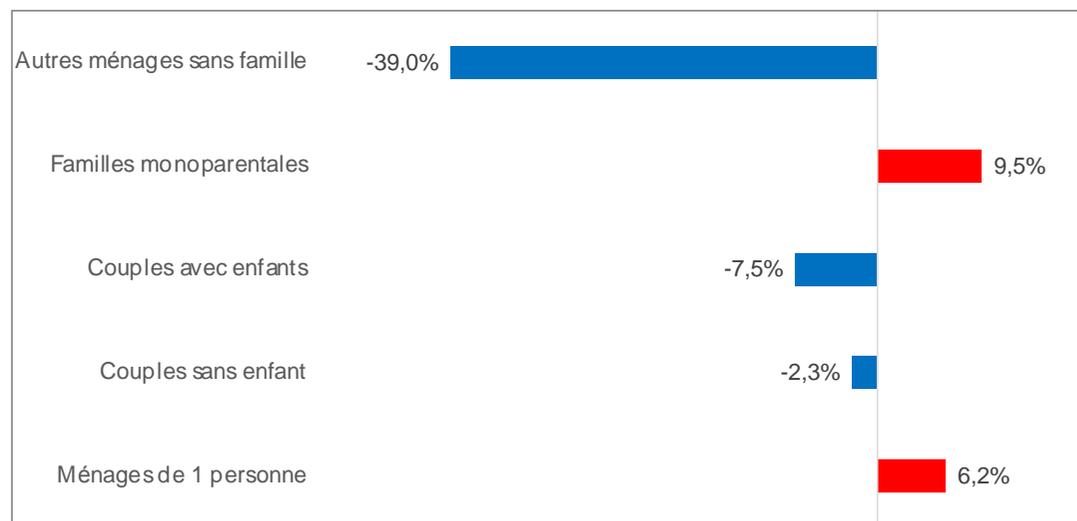

Entre 2013 et 2019, le profil des ménages évolue : les mono-parents et les ménages connaissent les plus fortes hausses avec respectivement +9,5% et + 6,2%.

Notons que les couples avec enfants baissent sensiblement, de -7,5%.

Seuls, les ménages d'une personne et les mono-parents augmentent dans l'agglomération

L'évolution du profil des ménages dans l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019

SOURCE : INSEE, RGP



2013-2019	2013	2019	Evolution 2013-2019	
CA DE FORBACH	33737	33445	-292	-0,9%
Ménages de 1 personne	10 148	10775	627	+6,2%
Couples sans enfant	9780	9559	-221	-2,3%
Couples avec enfants	9692	8965	-727	-7,5%
Familles monoparentales	3368	3687	319	+9,5%
Autres ménages sans famille	749	457	-292	-39,0%

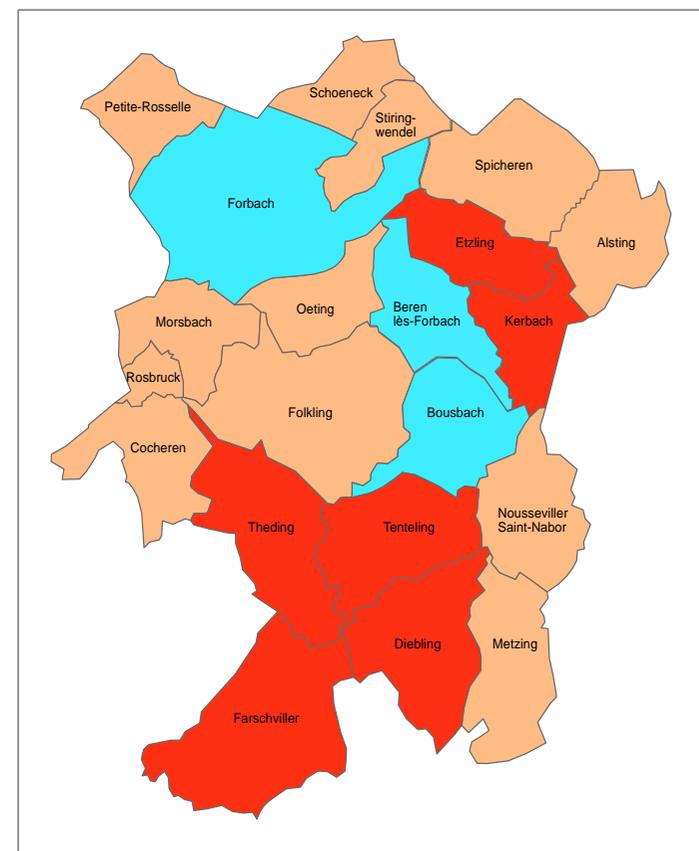
**L'ÉVOLUTION
DES MÉNAGES SEULS**


Entre 2013 et 2019, les ménages seuls progressent très fortement à Kerbach, Diebling, Farschviller, Etzling, Théding...

La forte progression de ménages seuls est particulièrement localisée

L'évolution du nombre de ménages composés de 1 personne dans l'agglomération entre 2013 et 2019
SOURCE : INSEE, RGP

	2019	Evolution 2013-2019	
CA DE FORBACH	10775	628	+6,2%
Alsting	334	30	9,7%
Behren-lès-Forbach	779	-14	-1,8%
Bousbach	89	-5	-5,6%
Cocheren	495	37	8,1%
Diebling	195	46	31,0%
Etzling	120	26	27,2%
Farschviller	155	36	29,8%
Folcling	142	14	11,0%
Forbach	3290	-224	-6,4%
Kerbach	133	44	50,2%
Metzing	75	4	5,4%
Morsbach	391	64	19,4%
Nousseviller-Saint-Nabor	106	16	18,0%
Oeting	235	10	4,2%
Petite-Rosselle	767	53	7,4%
Rosbruck	91	11	14,3%
Schoeneck	399	63	18,6%
Spicheren	431	71	19,7%
Stiring-Wendel	2185	273	14,3%
Tenteling	86	17	23,9%
Théding	280	58	25,9%



*Valeurs supérieures et inférieures à l'EPCI

**L'ÉVOLUTION
DES COUPLES AVEC ENFANT**


Entre 2013 et 2019, les couples avec enfants perdent de la représentativité.

Quelques communes subissent plus que d'autres ce phénomène : Stiring-Wendel, Schœneck, Etzling, Behren-lès-Forbach...

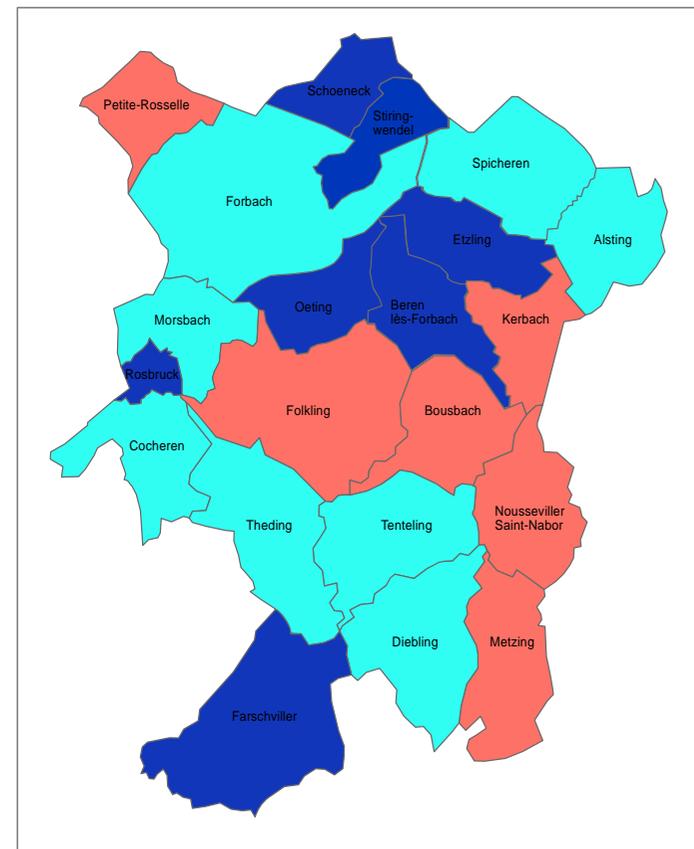
À l'inverse, d'autres communes en gagnent : Bousbach, Metzling et Nousseviller-Saint-Nabor...

La baisse des couples avec enfants est aussi très localisée

L'évolution du nombre de couples avec enfant dans l'agglomération entre 2013 et 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	2019	Evolution 2013-2019	
CA DE FORBACH	8965	-727	-7,5%
Alsting	278	-6	-2,0%
Behren-lès-Forbach	808	-164	-16,9%
Bousbach	223	67	42,9%
Cocheren	385	-29	-7,0%
Diebling	218	-15	-6,6%
Etzling	135	-28	-17,1%
Farschviller	183	-25	-11,8%
Folkling	166	2	1,4%
Forbach	2300	-24	-1,1%
Kerbach	174	5	3,2%
Metzling	90	9	10,7%
Morsbach	322	-14	-4,3%
Nousseviller-Saint-Nabor	176	12	7,3%
Oeting	357	-33	-8,4%
Petite-Rosselle	753	8	1,0%
Rosbruck	99	-17	-14,7%
Schœneck	296	-84	-22,0%
Spicheren	402	-14	-3,4%
Stiring-Wendel	1119	-359	-24,3%
Tenteling	136	-2	-1,6%
Théding	345	-16	-4,4%



*Valeurs supérieures et inférieures à l'EPCI

**L'ÉVOLUTION
DES FAMILLES
MONOPARENTALES**


L'évolution des familles de mono-parents est quasi-générale, sauf dans six communes dont notamment Nousseviller-Saint-Nabor, Bousbach, Morsbach, Tenteling...

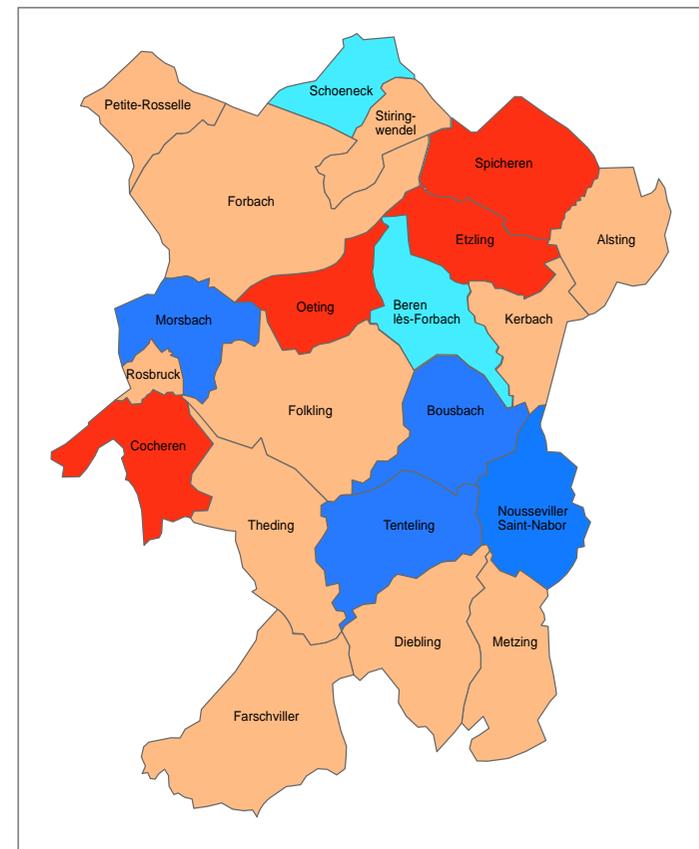
A l'opposé, des communes ont d'importantes croissances comme Etzling, Oeting, Cocheren, Spicheren...

L'évolution des familles monoparentales se renforce dans certaines communes

L'évolution du nombre de familles monoparentales dans l'agglomération entre 2013 et 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	2019	Evolution 2013-2019	
CA DE FORBACH	3687	320	9,5%
Alsting	111	5	4,5%
Behren-lès-Forbach	337	-45	-11,8%
Bousbach	20	-12	-38,1%
Cocheren	160	46	40,4%
Diebling	41	1	2,9%
Etzling	25	15	151,8%
Farschviller	46	10	27,4%
Folkling	35	7	26,4%
Forbach	1244	108	9,5%
Kerbach	41	5	14,2%
Metzing	20	5	31,2%
Morsbach	81	-30	-27,2%
Nousseviller-Saint-Nabor	20	-15	-42,2%
Oeting	101	45	80,1%
Petite-Rosselle	305	27	9,6%
Rosbruck	30	6	23,8%
Schoeneck	70	-2	-3,3%
Spicheren	181	57	46,2%
Stiring-Wendel	678	81	13,5%
Tenteling	40	-14	-25,8%
Théding	100	21	26,5%



*Valeurs supérieures et inférieures à l'EPCI

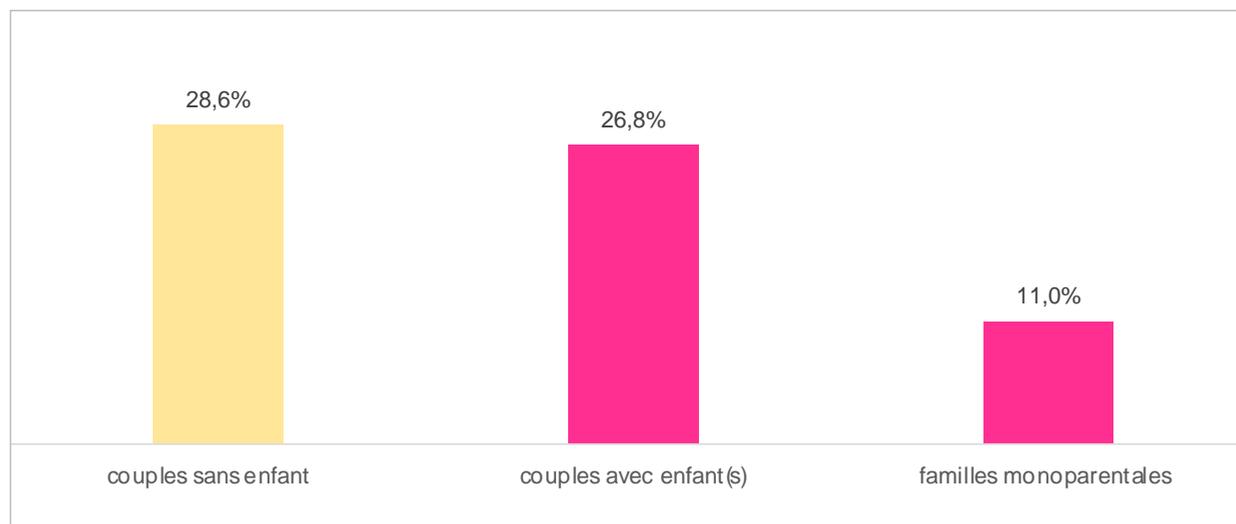
LE PROFIL DES FAMILLES


En 2019, sur les 22 212 familles vivant sur le territoire de l'agglomération :

- 28,6% sont des couples sans enfant,
- 26,8% sont des couples avec enfant,
- 11% sont des familles monoparentales.

Parmi les familles, les couples avec enfants et les mono-parents sont majoritaires sur le territoire

Le profil des familles dans l'agglomération de Forbach en 2019
SOURCE : INSEE, RGP



2019		
CA DE FORBACH famille	22 212	66,4%
couples sans enfant	9 559	28,6%
couples avec enfant(s)	8 965	26,8%
familles monoparentales	3 687	11%

2019		
Département de la Moselle Familles	296 859	64,1%
couples sans enfant	128 776	27,8%
couples avec enfant(s)	123 398	26,6%
familles monoparentales	44 684	9,6%

**LE PROFIL DES FAMILLES
AVEC ENFANTS**

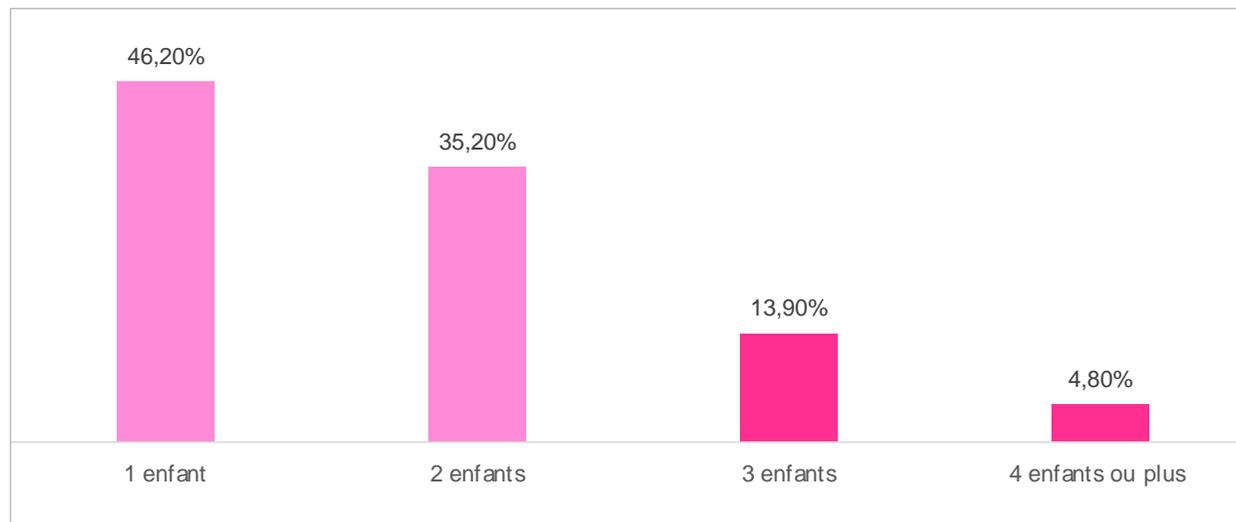

En 2019, sur les 10 366 familles avec enfants recensées à l'échelle intercommunale :

- 81,4% sont des familles avec 1 à 2 enfants,
- et 18,7% des familles ont trois enfants et plus.

Les familles nombreuses, de 3 enfants et plus, sont moins représentées qu'à l'échelle départementale (15,9%).

Les petites fratries familiales sont significativement les plus représentées dans l'agglomération

Le profil des familles dans l'agglomération de Forbach en 2019
SOURCE : INSEE, RGP



2019		
CA DE FORBACH		
Familles avec enfants	10366	100%
1 enfant	4784	46,2%
2 enfants	3644	35,2%
3 enfants	1437	13,9%
4 enfants ou plus	501	4,8%

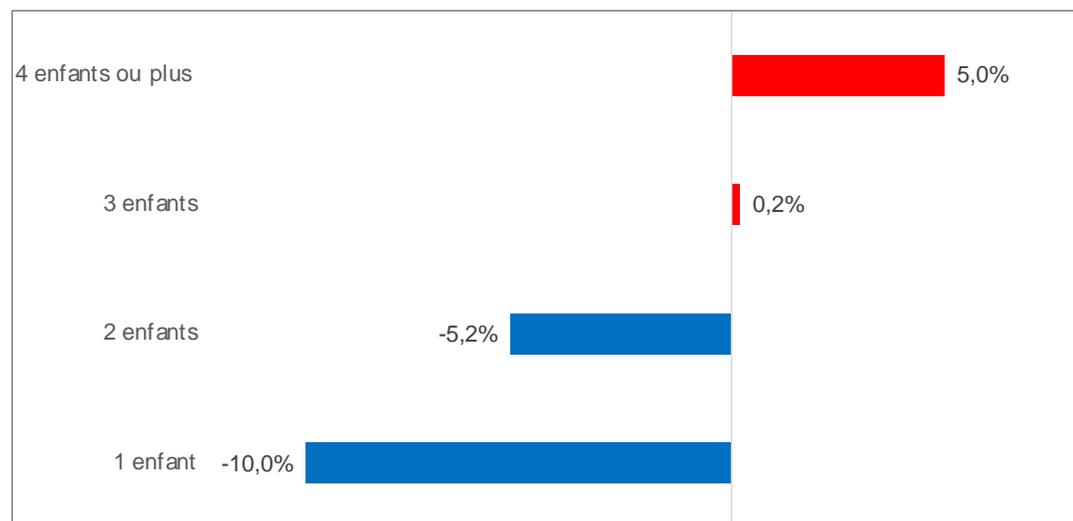
2019		
Département de la Moselle		
Familles avec enfants	144 183	100%
1 enfant	66 231	45,9%
2 enfants	54 950	38,1%
3 enfants	17 209	11,9%
4 enfants ou plus	5 793	4,0%

**L'ÉVOLUTION DU PROFIL
DES FAMILLES AVEC ENFANTS**


Entre les deux intervalles (2013-2019), les familles nombreuses de 3 enfants et plus sont celles qui rencontrent la plus forte progression (notamment 4 enfants et plus), et à contrario, les petites familles perdent de la représentativité.

Les familles nombreuses, de 3 enfants et plus, connaissent une croissance relative sur le territoire tandis que les petites fratries familiales sont en recul

L'évolution du profil des familles avec enfants dans l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019
SOURCE : INSEE, RGP



2013-2019	2013	2019	Evolution 2013-2019	
1 enfant	5317	4784	-533	-10,0%
2 enfants	3842	3644	-198	-5,2%
3 enfants	1433	1437	3	+0,2%
4 enfants ou plus	477	501	24	+5,0%

**L'ÉVOLUTION DES FAMILLES
NOMBREUSES**


Bien que la présence des familles nombreuses soit directement corrélée à un volume démographique et aux types d'habitat, quelques communes sont particulièrement concernées par la croissance des familles nombreuses : Etzling, Nousseviller-Saint-Nabor, Bousbach, Petite-Rosselle, Tenteling...

La croissance des familles nombreuses se développe dans neuf communes de l'intercommunalité

L'évolution des familles nombreuses dans l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	2013	2019	Evolution 2013-2019
CA DE FORBACH	1938	2006	1,5%
Alsting	30	34	12,9%
Behren-lès-Forbach	319	327	28,3%
Bousbach	37	32	-7,1%
Cocheren	65	69	18,1%
Diebling	24	19	-33,3%
Etzling	10	27	69,1%
Farschviller	41	25	-37,3%
Folkling	10	18	12,8%
Forbach	683	646	-33,6%
Kerbach	13	13	0,0%
Metzing	10	7	-5,7%
Morsbach	56	21	-59,7%
Nousseviller-Saint-Nabor	10	24	34,3%
Œting	70	57	-13,2%
Petite-Rosselle	151	181	20,2%
Rosbruck	14	3	-24,8%
Schœneck	33	18	-34,0%
Spicheren	29	17	-17,9%
Stiring-Wendel	237	182	-49,6%
Tenteling	5	16	14,2%
Théding	90	98	1,5%

**LE PROFIL
DES ALLOCATAIRES CAF**


14 682 allocataires CAF sont recensés dans l'agglomération Porte de France en 2020.

46,6% sont des ménages isolés et 53,4% sont des familles avec et/ou sans enfant.

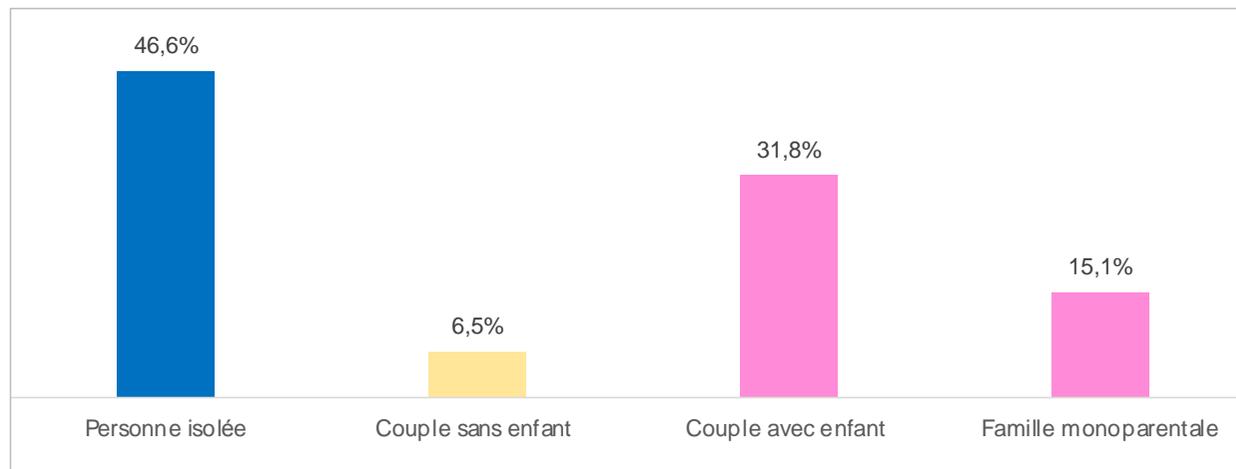
Les couples avec enfants sont les plus nombreux (31,8%) parmi les familles.

On compte aussi 15,1% de mono-parents. Mais, selon les communes, des nuances existent.

Les ménages isolés sont surreprésentés avec 46,6%. Le pourcentage national est de 36,9%.

La majorité des allocataires CAF sont des familles avec et/ou sans enfant dans l'agglomération

Le profil des allocataires CAF dans l'agglomération de Forbach en 2020
SOURCE : CAF 57



	2020
CA DE FORBACH	
Nombre d'allocataires	14682
Personne isolée	6845
Couple sans enfant	959
Couple avec enfant	4664
Famille monoparentale	2214

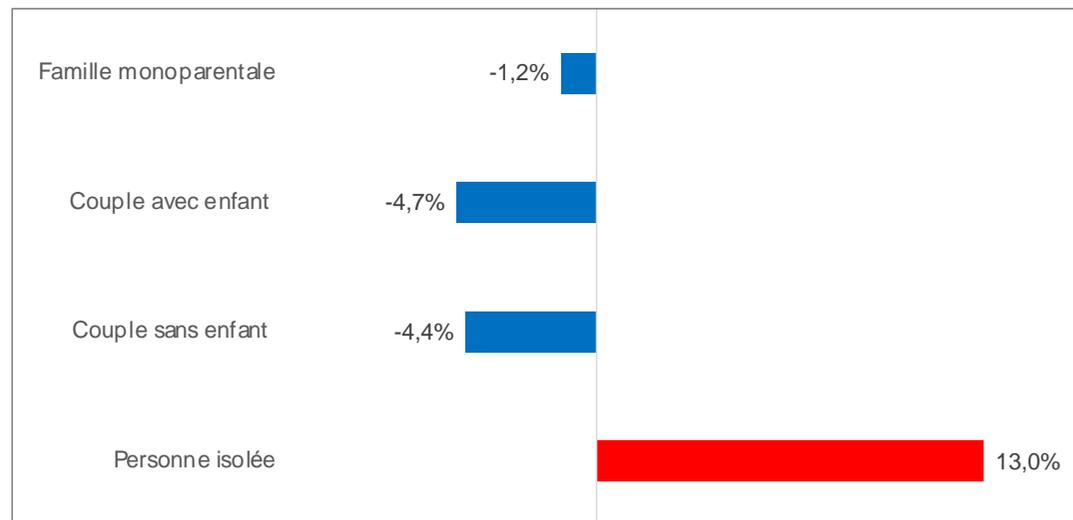
**L'ÉVOLUTION DU PROFIL
DES ALLOCATAIRES CAF**


Les allocataires isolés progressent très nettement entre 2016 et 2020, de +13%, au détriment des familles avec et/ou sans enfant (-9,1%).

Le nombre d'allocataires CAF isolés s'accroît fortement dans l'agglomération de Forbach

L'évolution du profil des allocataires CAF dans l'agglomération de Forbach entre 2016 et 2020

SOURCE : CAF 57



2016-2020	2016	2020	Evolution 2016-2020	
CA DE FORBACH	14197	14682	485	+3,4%
Personne isolée	6058	6845	787	+13,0%
Couple sans enfant	1003	959	-44	-4,4%
Couple avec enfant	4896	4664	-232	-4,7%
Famille monoparentale	2240	2214	-26	-1,2%

LES ENTREPRISES



Avec un indice de concentration d'emploi de 67,6, l'agglomération est en sous-représentation d'emplois.

En comparant avec les indices de référence, on mesure l'étendue des écarts.

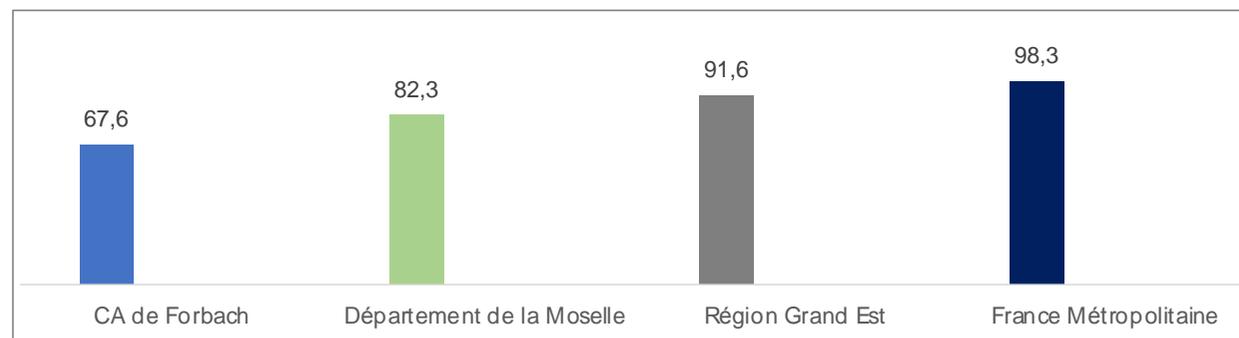
L'activité économique des entreprises est principalement marquée par le tertiaire : 79,4%, +1,4 point par rapport à la moyenne nationale.

Bien que l'industrie ne représente que 7,4% de la totalité des entreprises du périmètre, notons que ce pourcentage est supérieur à la moyenne nationale (+1,3 point).

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

L'indice de concentration d'emploi est très faible au sein de l'agglomération de Forbach

L'indice de concentration de l'emploi en 2019 – Territoires de comparaison
SOURCE : INSEE, RGP



Les entreprises dans l'agglomération de Forbach au 31 décembre 2019
SOURCE : INSEE, FICHER FLORES

	Nombre d'entreprises	
CA DE FORBACH		1 547
Agriculture, sylviculture et pêche	16	1%
Industrie	114	7,4%
Construction	189	12,2%
Commerce, transports, services divers	923	59,7%
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	347	22,4%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	305	19,7%

LES CSP DES 15 ANS ET PLUS



Les retraités et les préretraités sont les plus nombreux, ils sont cependant au-dessous de la moyenne nationale.

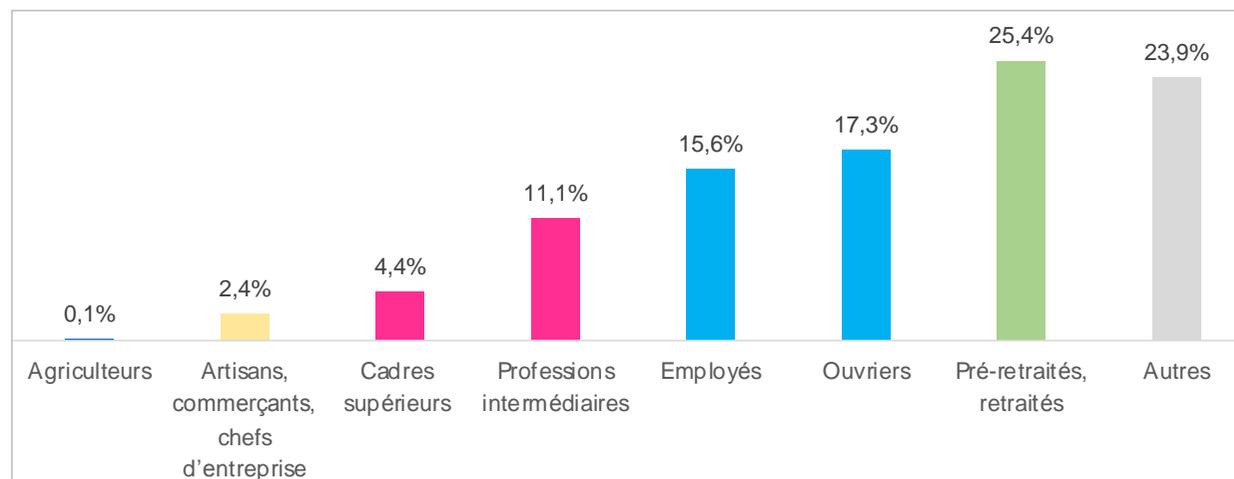
Les actifs autres (sans activité professionnelle) sont particulièrement surreprésentés. Tout comme les ouvriers (+5,3 points par rapport à l'hexagone).

À l'opposé, les cadres et les professions intermédiaires ont une nette tendance à être moins implantés.

Notons que la part des agriculteurs est minime.

Les personnes sans activité professionnelle et les ouvriers sont sur-représentés

La population de 15 ans ou plus selon sa CSP dans l'agglomération de Forbach en 2019
SOURCE : INSEE, RGP



CA DE FORBACH – pop de 15 ans ou plus	64233
Agriculteurs	42
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1529
Cadres supérieurs	2800
Professions intermédiaires	7100
Employés	10048
Ouvriers	11103
Pré-retraités, retraités	16290
Autres	15321

L'ÉVOLUTION DES CSP



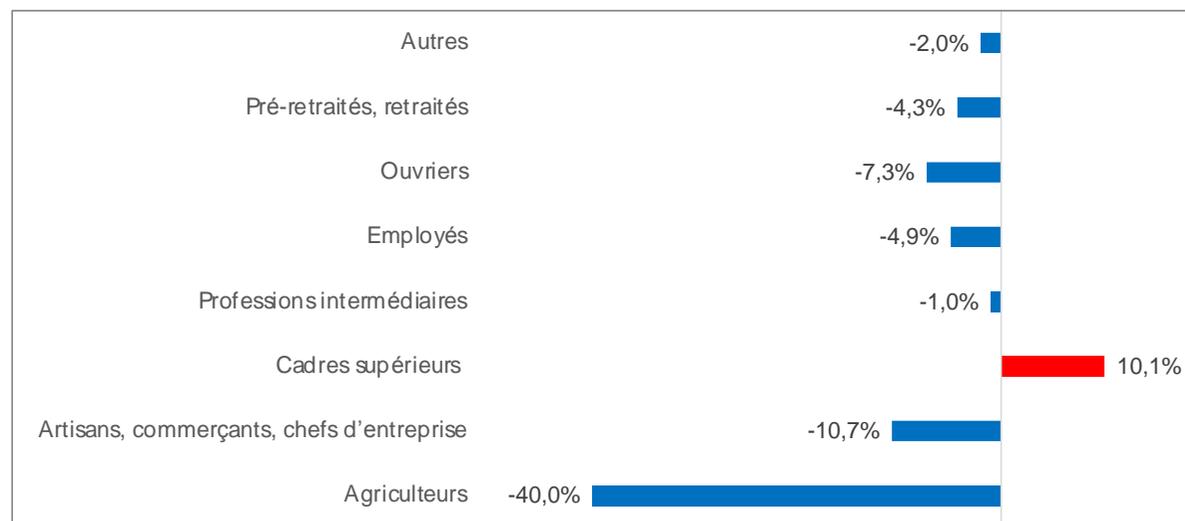
La population active perd 3,7% entre 2013 et 2019.

Pour le reste, on assiste à une progression sensible des cadres supérieurs sur le territoire (+10,1%).

Les autres CSP baissent toutes. Observons également la diminution significative du nombre d'agriculteurs.

La plupart des CSP connaît une baisse d'effectifs

L'évolution des CSP dans l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019
SOURCE : INSEE, RGP



	2013	2019	Evolution 2013-2019	
CA DE FORBACH –pop de 15 ans ou plus	66693	64233	-2460	-3,7%
Agriculteurs	70	42	-28	-40,0%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1713	1529	-184	-10,7%
Cadres supérieurs	2544	2800	256	10,1%
Professions intermédiaires	7172	7100	-72	-1,0%
Employés	10568	10048	-520	-4,9%
Ouvriers	11974	11103	-871	-7,3%
Pré-retraites, retraités	17016	16290	-726	-4,3%
Autres	15636	15321	-315	-2,0%

L'ÉVOLUTION
DES CADRES SUPÉRIEURS

Les cadres supérieurs se renforcent sensiblement sur l'agglomération.

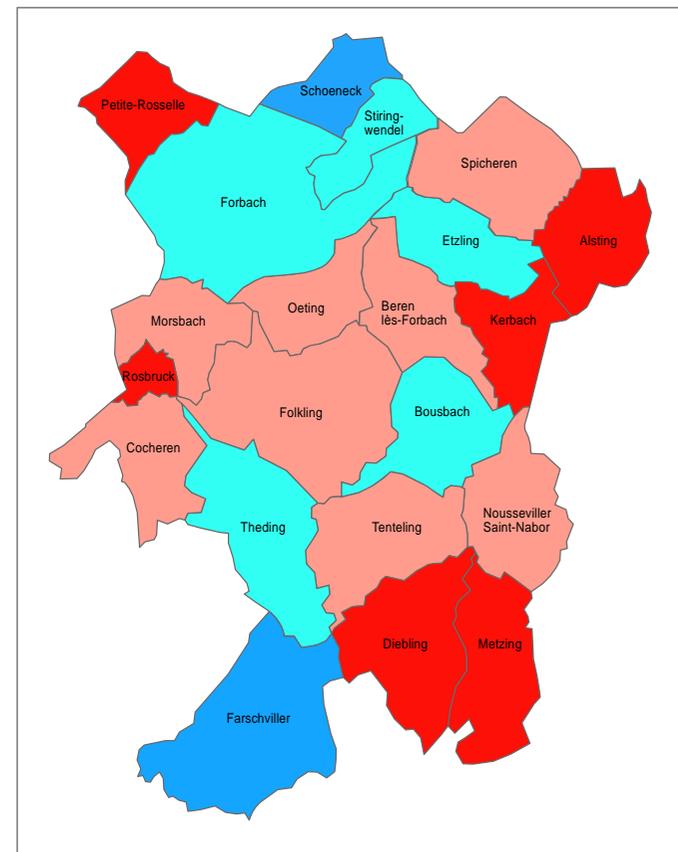
Certaines communes connaissent des croissances exponentielles comme Kerbach, Petite-Rosselle, Rosbruck, Diebling...

Les cadres supérieurs se renforcent dans les 2/3 de l'agglomération

L'évolution des cadres supérieurs dans l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	2019	Evolution 2013-2019	
CA DE FORBACH	2800	256	10,1%
Alsting	182	70	63,2%
Behren-lès-Forbach	100	29	40,0%
Bousbach	46	-16	-25,2%
Cocheren	75	20	36,4%
Diebling	96	44	83,8%
Etzing	70	-14	-17,1%
Farschviller	14	-21	-59,7%
Folkling	66	6	9,5%
Forbach	641	-107	-14,3%
Kerbach	101	57	130,0%
Metzing	10	5	96,8%
Morsbach	91	24	35,4%
Nousseviller-Saint-Nabor	81	36	79,9%
Oeting	343	106	44,7%
Petite-Rosselle	168	89	112,1%
Rosbruck	10	10	110,0%
Schoeneck	65	-79	-55,1%
Spicheren	291	55	23,4%
Stiring-Wendel	229	-29	-11,3%
Tenteling	66	1	2,0%
Théding	55	-29	-34,5%



*Valeurs supérieures et inférieures à l'EPCI

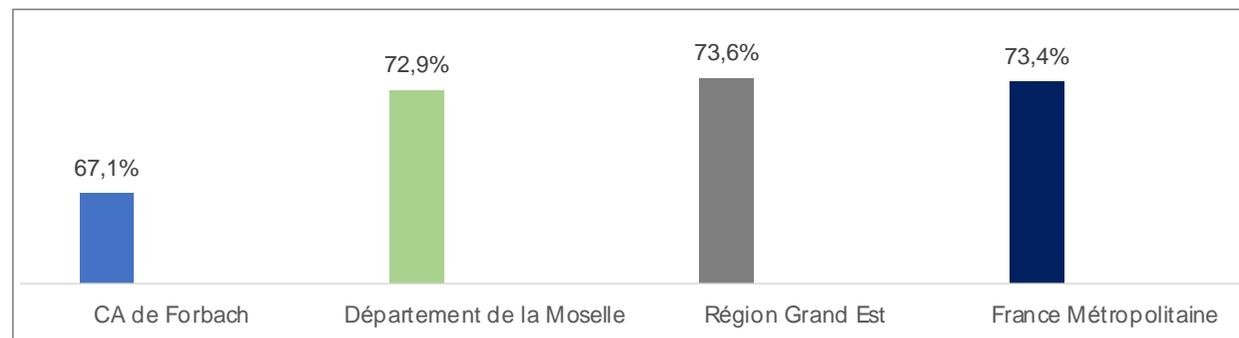
LE TAUX D'ACTIVITÉ
ET SON ÉVOLUTION

Le taux d'activité* est très faible, cependant il augmente sur l'intervalle 2013-2019 de +1,1 point, alors que la population active se réduit de 3,7%.

* Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Le taux d'activité reste faible au sein de l'agglomération de Forbach

Le taux d'activité en 2019 – Territoires de comparaison
SOURCE : INSEE, RGP



L'évolution du taux d'activité dans l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019
SOURCE : INSEE, RGP

	2013	2019	Evolution 2013-2019
CA DE FORBACH –Taux d'activité	66%	67,1%	+1,1 point

LE LIEU DE TRAVAIL
DES ACTIFS

La très grande majorité des actifs travaillent dans une autre commune que leurs communes de résidence, ce qui génère de forts déplacements pendulaires.

Pour effectuer leurs déplacements, 89,3% des actifs utilisent leur voiture, ce qui est considérable.

Les mobilités dites «actives» comme la marche à pied et/ou le vélo, sont extrêmement faibles (4,3% des déplacements). Les déplacements à vélo sont quasi-inexistants.

Les transports en commun sont peu attractifs (3,3% des déplacements).

Près de huit actifs sur dix travaillent en dehors de leur commune de résidence

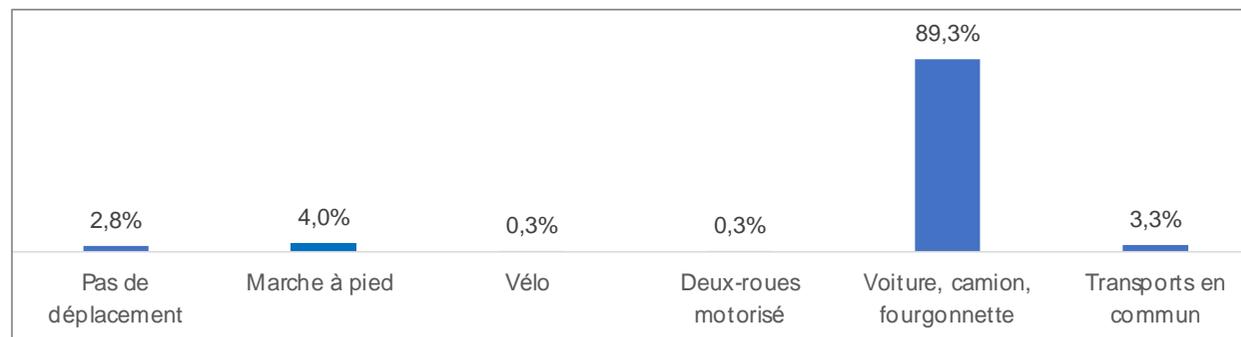
Le lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus dans l'agglomération de Forbach en 2019

SOURCE : INSEE, RGP



Les modes de déplacement utilisés par les actifs dans l'agglomération de Forbach en 2019

SOURCE : INSEE, RGP



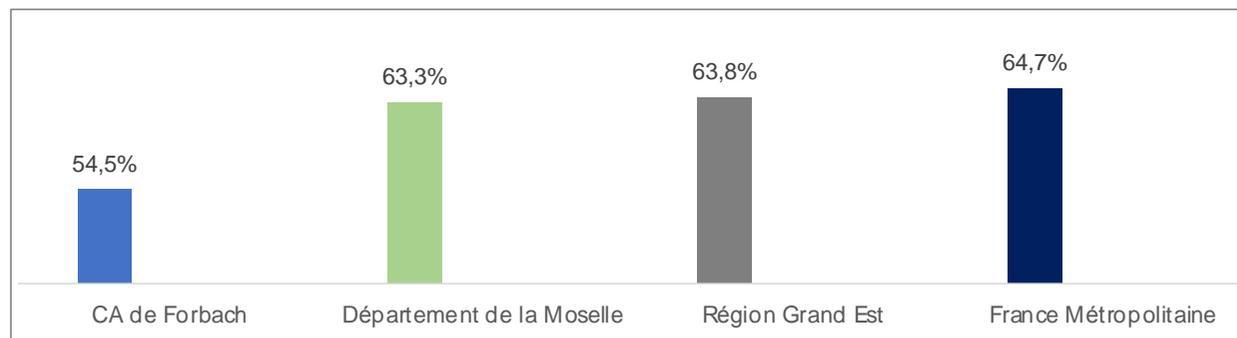
LE TAUX D'EMPLOI
ET SON ÉVOLUTION

À l'image du taux d'activité, le taux d'emploi* est très faible. Il progresse néanmoins naturellement du fait de la baisse de la population active.

* Rapport entre le nombre de personnes en emploi et le nombre total de personnes actives.

Le taux d'emploi est sous-dimensionné au sein de l'agglomération de Forbach

Le taux d'emploi en 2019 – Territoires de comparaison
SOURCE : INSEE, RGP



L'évolution du taux d'emploi dans l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019
SOURCE : INSEE, RGP

	2013	2019	Evolution 2013-2019
CA DE FORBACH –Taux d'emploi	53,5%	54,5%	+1 point

LE TAUX D'EMPLOI
DES FEMMES

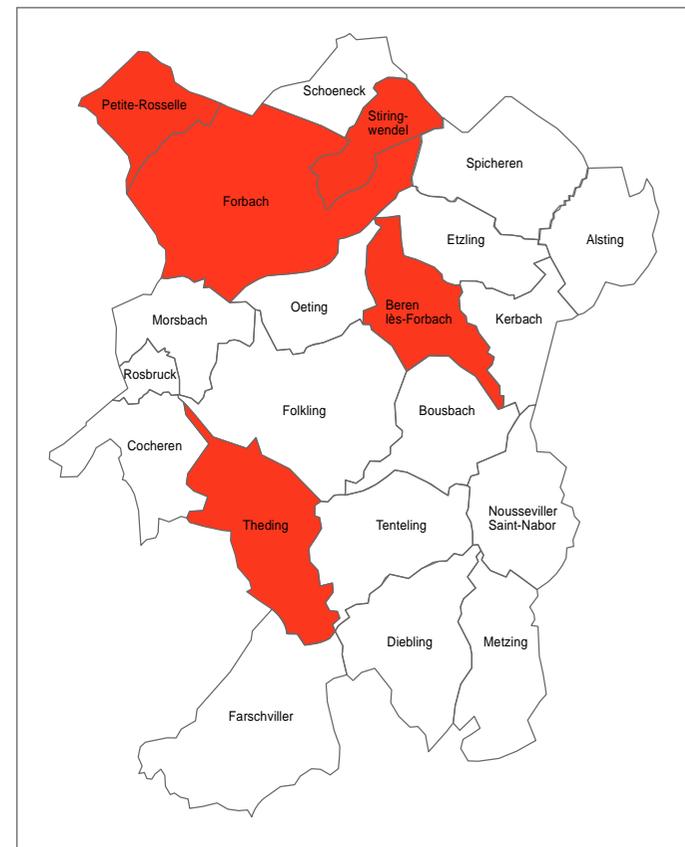
Le taux d'emploi moyen des femmes est peu élevé, mais cinq communes ont un taux d'emploi nettement supérieur : Behren-lès-Forbach, Forbach, Petite-Rosselle, Stiring-Wendel et Théding.

Le taux d'emploi est encore plus faible chez les femmes

Le taux d'emploi des femmes dans l'agglomération de Forbach en 2019

SOURCE : INSEE, RGP

CA DE FORBACH	48,8%
Alsting	30,7%
Behren-lès-Forbach	63,1%
Bousbach	31,7%
Cocheren	43,1%
Diebling	37,6%
Etzling	33,9%
Farschviller	38,8%
Folcling	33,5%
Forbach	58,0%
Kerbach	38,4%
Metzing	32,2%
Morsbach	45,4%
Nousseviller-Saint-Nabor	25,9%
Oeting	34,5%
Petite-Rosselle	50,9%
Rosbruck	44,3%
Schœneck	38,1%
Spicheren	35,2%
Stiring-Wendel	52,3%
Tenteling	34,1%
Théding	50,1%



*Valeurs supérieures à l'EPCI

LA PART DU CHÔMAGE
ET SON ÉVOLUTION*

En 2019, la part du chômage se situe à 12,7% dans le territoire de l'agglomération.

Ce taux est élevé et supérieur à l'ensemble du panel de comparaison :

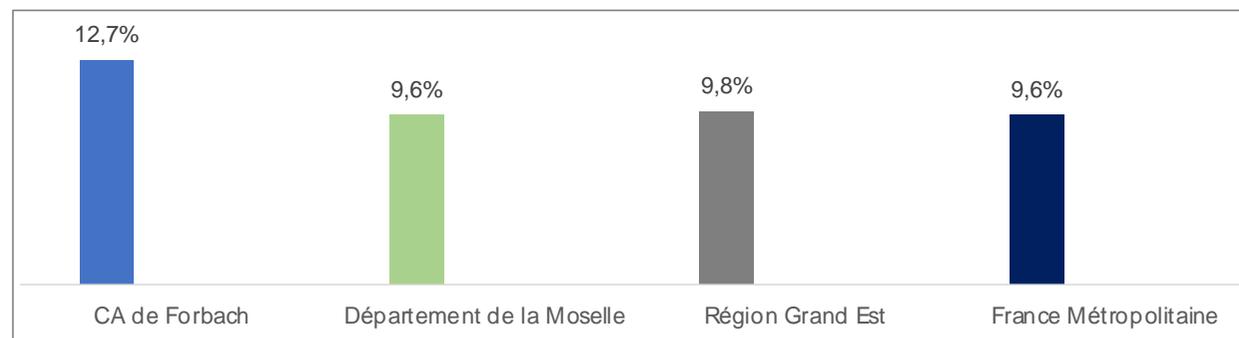
- -3,1 points par rapport au département,
- -2,9 points par rapport à la région,
- -3,1 points par rapport au taux moyen national.

Observons qu'il se maintient entre 2013 et 2019, +0,2 point.

* Au sens du recensement de la population.

La part du chômage parmi la population active est relativement accentuée

La part de chômage en 2019 – Territoires de comparaison
SOURCE : INSEE, RGP



L'évolution du taux de chômage dans l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019
SOURCE : INSEE, RGP

	2008	2013	2019	Evolution 2013-2019
CA DE FORBACH –Taux de chômage	10,8%	12,5%	12,7%	+0,2 point

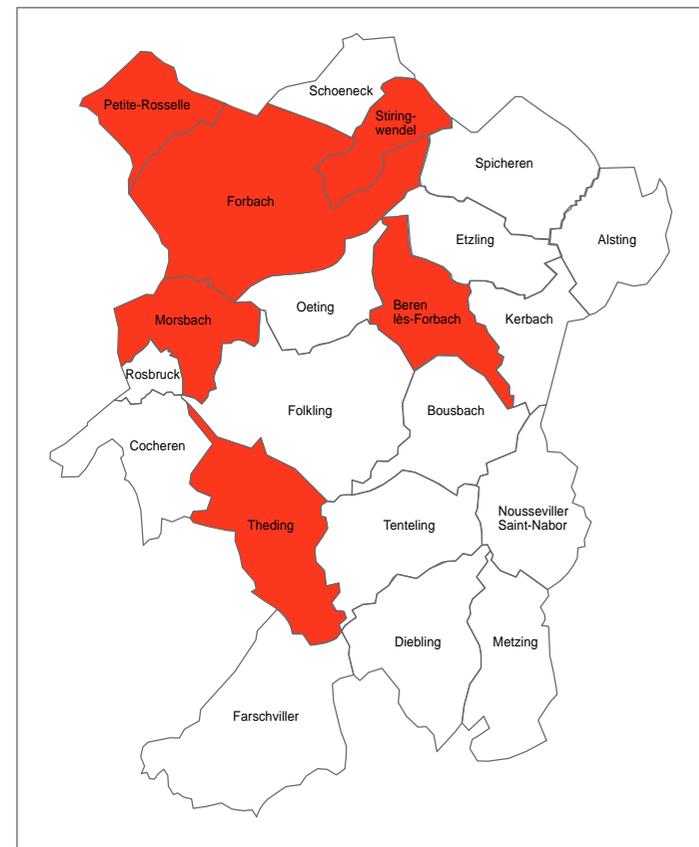
LA PART DU CHÔMAGE
DANS LES COMMUNES

Bien que la moyenne du taux de chômage soit élevée, certaines communes, plus populaires, sont au-dessus : Behren-lès-Forbach, Forbach, Morsbach, Petite-Rosselle, Stiring-Wendel et Thédning.

Une part du chômage inégalement répartie

La part du chômage des 15-64 ans dans l'agglomération de Forbach en 2019
SOURCE : INSEE, RGP

CA DE FORBACH	12,7%
Alsting	5,0%
Behren-lès-Forbach	18,3%
Bousbach	7,5%
Cocheren	11,6%
Diebling	9,4%
Etzling	4,1%
Farschviller	8,6%
Folkling	6,5%
Forbach	16,1%
Kerbach	9,1%
Metzing	7,2%
Morsbach	12,8%
Nousseviller-Saint-Nabor	6,2%
Oeting	6,6%
Petite-Rosselle	13,7%
Rosbruck	10,7%
Schoeneck	7,6%
Spicheren	7,0%
Stiring-Wendel	13,9%
Tenteling	8,3%
Thédning	13,3%



*Valeurs supérieures à l'EPCI

LE CHÔMAGE DES HOMMES



La part du chômage supérieure des hommes renvoie à la répartition des rôles des hommes et des femmes dans les sociétés locales.

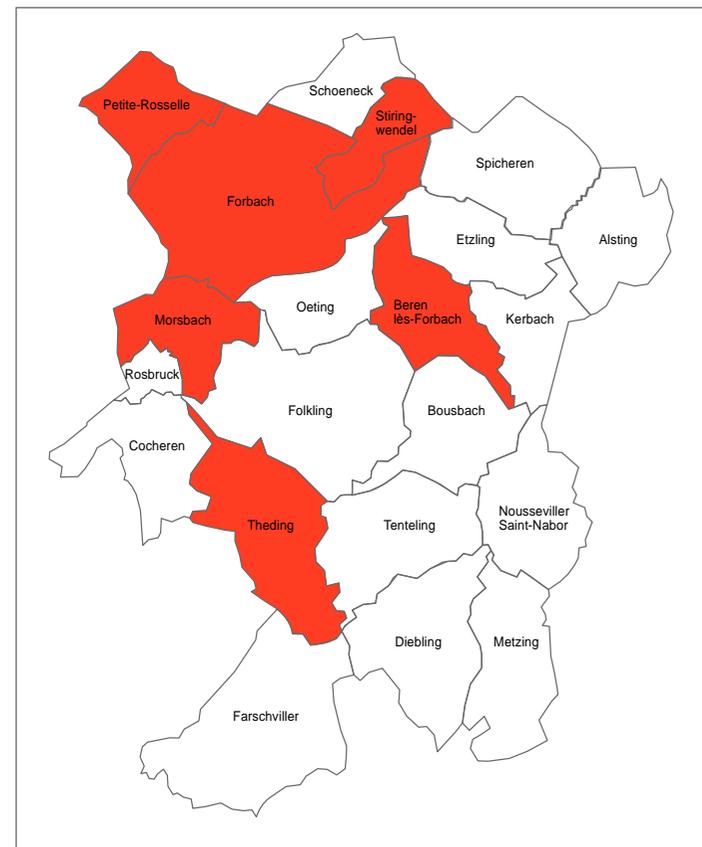
La carte du chômage des hommes est identique à la carte précédente, sur les part de chômage les plus élevées dans l'agglomération.

Fait rarissime, la part du chômage des hommes est plus élevée que celle des femmes

Le part du chômage des hommes dans l'agglomération de Forbach en 2019

SOURCE : INSEE, RGP

CA DE FORBACH	13,8%
Alsting	5,4%
Behren-lès-Forbach	21,8%
Bousbach	6,9%
Cocheren	11,0%
Diebling	7,5%
Etzling	4,2%
Farschviller	7,8%
Folkling	6,8%
Forbach	18,3%
Kerbach	9,5%
Metzing	8,1%
Morsbach	13,9%
Nousseviller-Saint-Nabor	6,2%
Oeting	6,1%
Petite-Rosselle	14,1%
Rosbruck	12,7%
Schœneck	6,4%
Spicheren	7,1%
Stiring-Wendel	14,8%
Tenteling	8,0%
Théding	21,8%



*Valeurs supérieures à l'EPCI

LE CHÔMAGE DES FEMMES

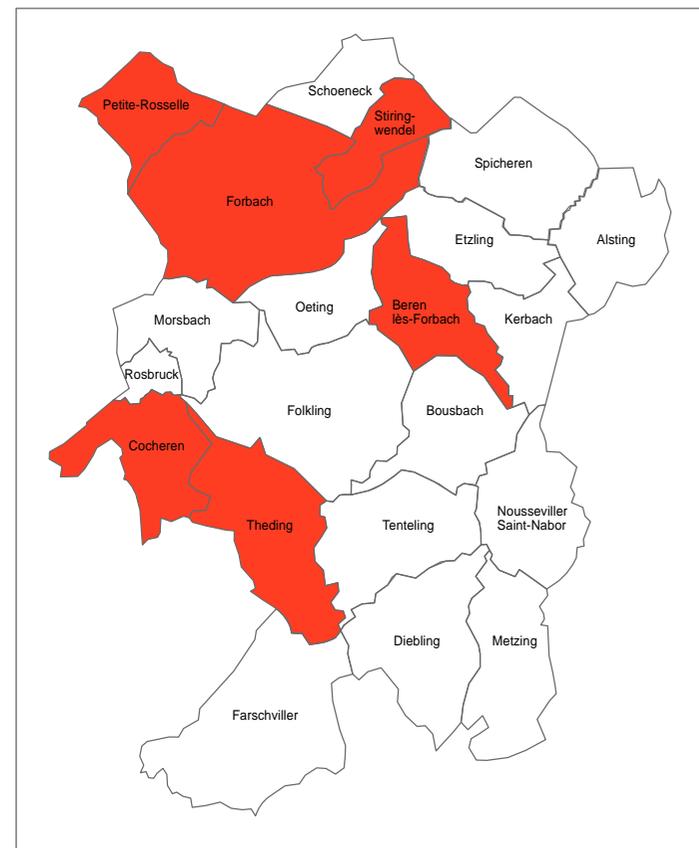


Moins important que celles des hommes, certaines communes concentrent aussi des parts du chômage féminin supérieures à la moyenne de l'agglomération. Parmi elles, Behren-lès-Forbach, Cocheren, Forbach, Petite-Rosselle, Stiring-Wendel et Thédning.

La part du chômage des femmes est aussi inégalement répartie

La part du chômage des femmes dans l'agglomération de Forbach en 2019
SOURCE : INSEE, RGP

CA DE FORBACH	12%
Alsting	4,5%
Behren-lès-Forbach	14,9%
Bousbach	8,2%
Cocheren	12,2%
Diebling	11,3%
Etzling	4,0%
Farschviller	9,4%
Folkling	6,3%
Forbach	14,0%
Kerbach	8,8%
Metzing	6,3%
Morsbach	11,8%
Nousseviller-Saint-Nabor	6,3%
Oeting	7,2%
Petite-Rosselle	13,3%
Rosbruck	8,9%
Schœneck	8,9%
Spicheren	7,0%
Stiring-Wendel	13,0%
Tenteling	8,5%
Thédning	26,5%



*Valeurs supérieures à l'EPCI

LE CHÔMAGE DES JEUNES

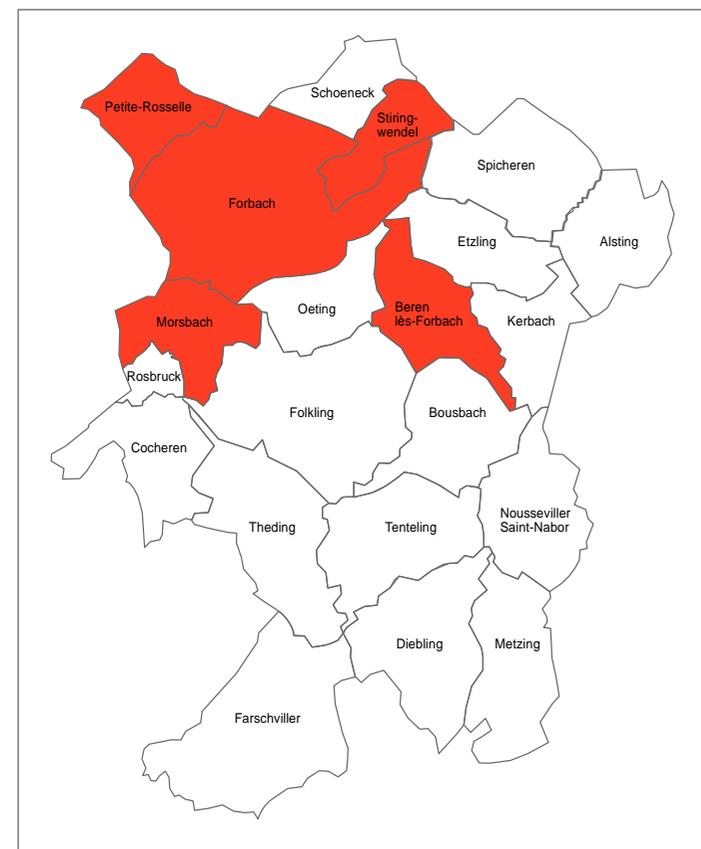


Avec 36,4% en moyenne sur l'agglomération, le taux de chômage des jeunes est très significatif. Quelques communes sont au-dessus de cette moyenne : Behren-lès-Forbach, Forbach, Morsbach, Petite-Rosselle et Stiring-Wendel.

Le chômage des jeunes est particulièrement élevé

La part du chômage des 15-24 ans dans l'agglomération de Forbach en 2019
SOURCE : INSEE, RGP

	2019
CA DE FORBACH	36,5%
Alsting	12,9%
Behren-lès-Forbach	43,7%
Bousbach	19,1%
Cocheren	31,6%
Diebling	35,2%
Etzing	19,2%
Farschviller	26,2%
Folkling	31,1%
Forbach	42,8%
Kerbach	24%
Metzing	20%
Morsbach	40,4%
Nousseviller-Saint-Nabor	13,6%
Oeting	16,7%
Petite-Rosselle	37,4%
Rosbruck	21,8%
Schoeneck	35,5%
Spicheren	19,9%
Stiring-Wendel	39,8%
Tenteling	27,3%
Théding	34,5%



*Valeurs supérieures à l'EPCI

LES DIPLÔMES



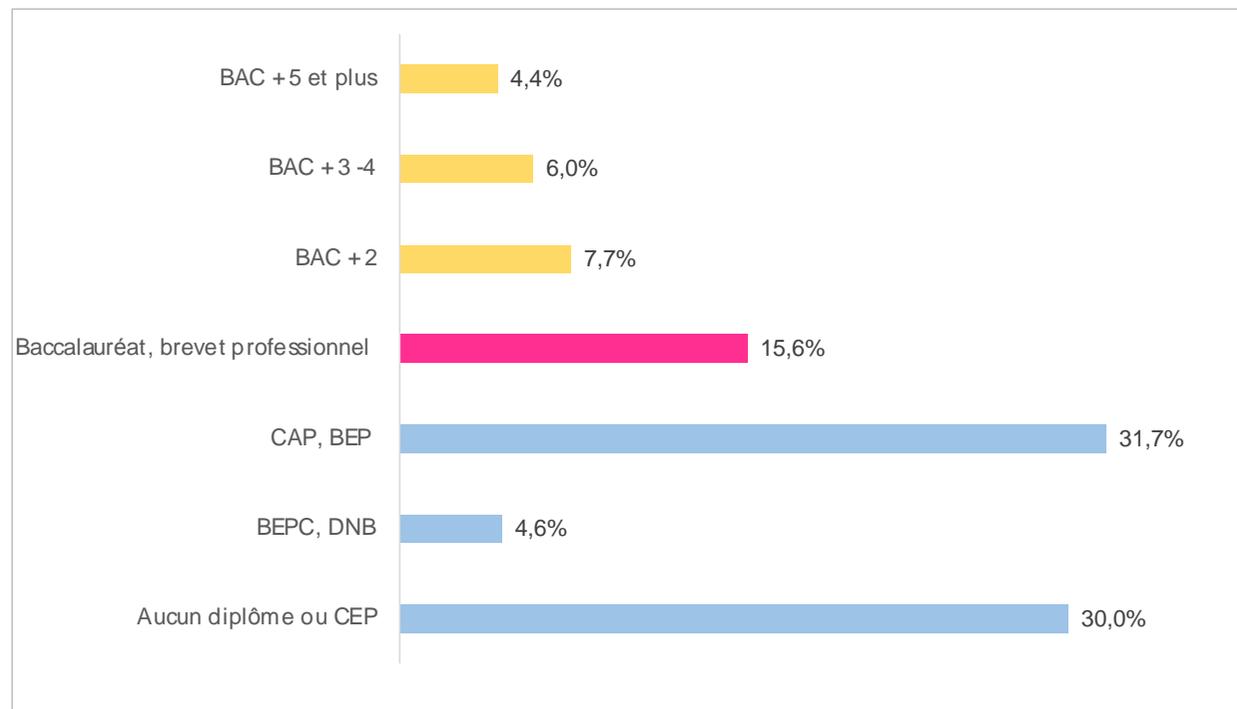
La part des sans diplôme sur le territoire est extrêmement élevée, +8,1 points par rapport à la moyenne nationale.

À l'inverse, les bac +5 sont sous-représentés, -7,3 points de la moyenne nationale.

Notons que les CAP-BEP sont surreprésentés, +7 points sur le territoire de l'agglomération.

Le niveau de qualification de la population active est très faible dans l'agglomération de Forbach

Le diplôme de la population non scolarisée de 15 ans ou plus dans l'agglomération de Forbach en 2019
SOURCE : INSEE, RGP



LES MÉNAGES FISCAUX


En 2019, 72 872 personnes vivent au total dans les 32 240 foyers fiscaux recensés dans le territoire Porte de France - Forbach, soit en moyenne 2,3 personnes par foyer fiscal.

La part des foyers fiscaux imposés est très faible, bien en dessous des parts moyennes du département, de la région et de l'échelle nationale.

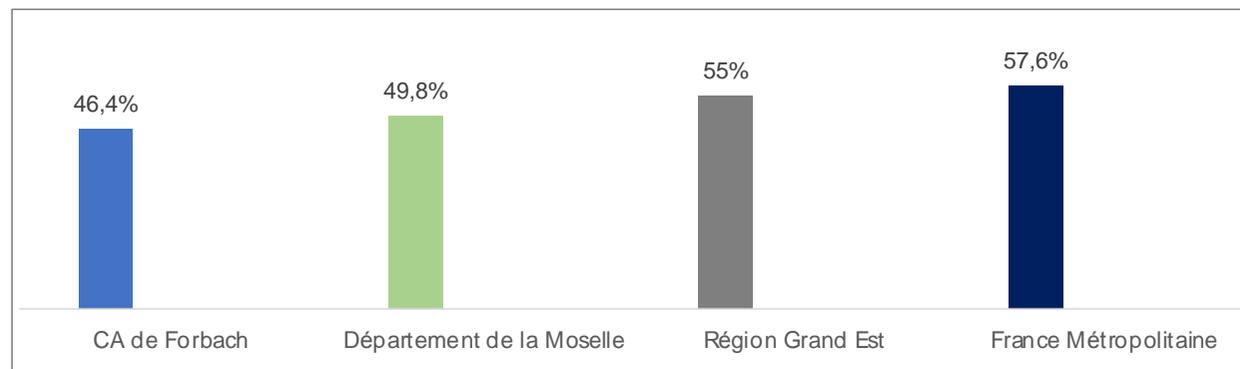
CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

Peu de ménages fiscaux sont imposés au sein du territoire intercommunal

Les foyers fiscaux dans l'agglomération de Forbach en 2019
SOURCE : INSEE, FILOSOFI

CA DE FORBACH	
Nombre de ménages fiscaux	32 240
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	72 872
Nombre moyen de personnes dans les ménages fiscaux	2,3

La part des foyers fiscaux imposés en 2019 - Territoires de comparaison
SOURCE : INSEE, FILOSOFI



L'ORIGINE DES REVENUS


Les revenus des foyers fiscaux sont principalement liés à l'activité, et pour une part moindre aux retraites. Notons que ces deux sources de revenus sont surreprésentées dans la CA de Forbach.

Les minima sociaux sont aussi plus affirmés sur le périmètre d'étude que dans le département de la Moselle.

A l'opposé, dans la comparaison avec le département, les revenus du patrimoine sont sous-représentés (-13,3 points).

Les revenus des foyers sont principalement liés à l'activité

La décomposition des revenus disponibles des foyers dans l'agglomération de Forbach en 2019
SOURCE : INSEE, FILOSOFI

CA DE FORBACH	
Revenus d'activité	67,6%
<i>dont salaires et traitements</i>	60,3%
<i>dont indemnités de chômage</i>	3,3%
<i>dont revenus des activités non salariées</i>	4%
Pensions, retraites et rentes	31,7%
Revenus du patrimoine et autres revenus	7,5%
Ensemble des prestations sociales	7,7%
<i>dont prestations familiales</i>	2,1%
<i>dont minima sociaux</i>	3,8%
<i>dont prestations logement</i>	1,8%
Impôts	-14,5%

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE	
Revenus d'activité	59,7%
<i>dont salaires et traitements</i>	52,8%
<i>dont indemnités de chômage</i>	2,7%
<i>dont revenus des activités non salariées</i>	4,2%
Pensions, retraites et rentes	27,7%
Revenus du patrimoine et autres revenus	20,8%
Ensemble des prestations sociales	5,4%
<i>dont prestations familiales</i>	1,7%
<i>dont minima sociaux</i>	2,5%
<i>dont prestations logement</i>	1,2%
Impôts	-13,6%

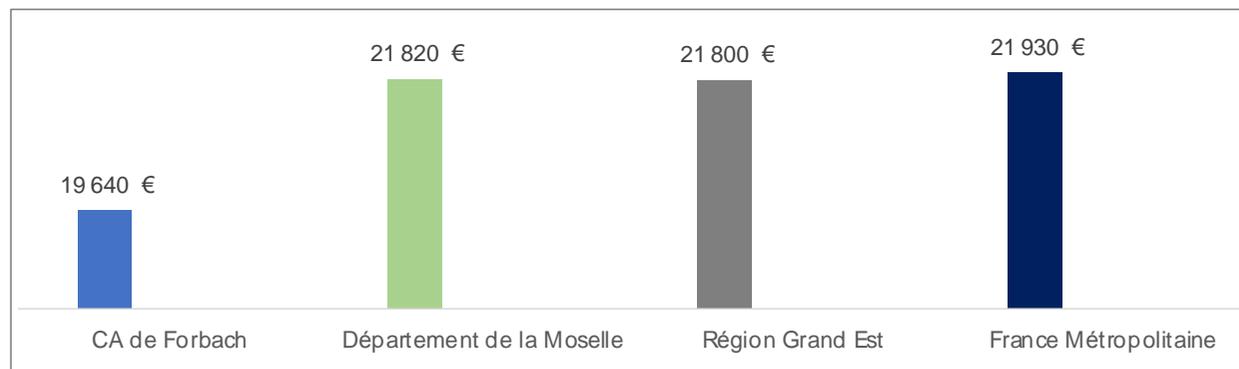
LE REVENU MÉDIAN PAR UC


Le revenu médian est faible sur le territoire de l'agglomération avec de fortes disparités. Le premier décile (les 10% les moins riches) ont un revenu médian de 10300 €, soit 858 € mensuel par unité de consommation.

Notons aussi que la rapport interdécile de 3,5, qui mesure le rapport entre le 1^{er} et le 9^e décile, est plutôt élevé.

Le revenu médian est inférieur aux moyennes de référence

Le revenu médian par UC en 2019 – Territoires de comparaison
SOURCE : INSEE, FILOSOFI



Rapport interdécile en 2019	1er décile (€)	9e décile (€)	Rapport interdécile
CA DE FORBACH	10 300	35 910	3,5
Département de la Moselle	11 250	39 380	3,5
Région Grand Est	11 590	38 560	3,3
France Métropolitaine	11 620	39 600	3,4

LE REVENU MÉDIAN PAR UC


Le revenu médian partage le territoire.
Dans la grande majorité des communes, le revenu médian est plutôt égal ou supérieur aux moyennes départementales et nationales.

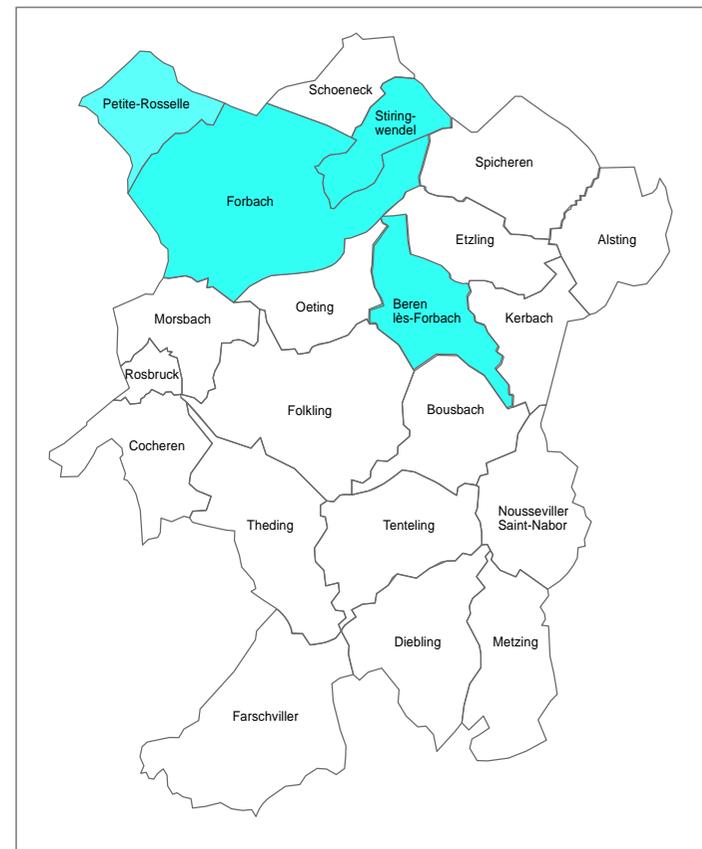
Quatre communes tirent le revenu médian le plus bas : Behren-lès-Forbach, Forbach, Petite-Rosselle et Stiring-Wendel.

Le revenu médian partitionne le territoire de l'agglomération de Forbach

Le revenu médian par UC en 2019 dans l'agglomération de Forbach en 2019

SOURCE : INSEE, FILOSOFI

	euros
CA DE FORBACH	19640
Alsting	23630
Behren-lès-Forbach	14920
Bousbach	24230
Cocheren	19850
Diebling	23320
Etzling	24730
Farschviller	22050
Folkling	24120
Forbach	16900
Kerbach	24220
Metzing	22910
Morsbach	20390
Nousseviller-Saint-Nabor	25150
Oeting	25960
Petite-Rosselle	19510
Rosbruck	20440
Schoeneck	23760
Spicheren	25310
Stiring-Wendel	18210
Tenteling	24510
Théding	20040



*Valeurs inférieures à l'EPCI

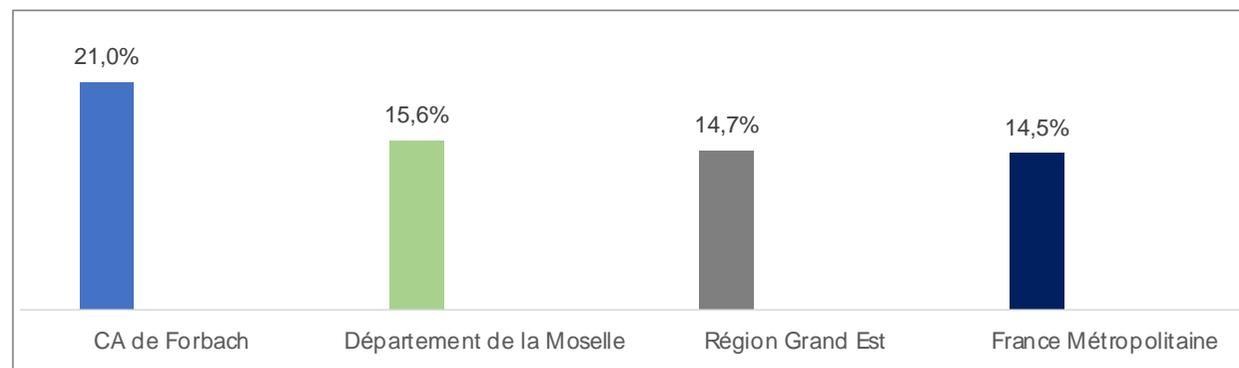
LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE


Le taux de pauvreté monétaire est nettement supérieur aux moyennes de référence et il est pour toutes les catégories d'âge.

Notons que le taux de pauvreté des moins de 30 ans a presque 10 points d'écart avec le taux départemental.

Le taux de pauvreté monétaire est important notamment chez les jeunes de moins de trente ans

La pauvreté monétaire en 2019 – Territoires de comparaison
SOURCE : INSEE, FILOSOFI



CA DE FORBACH	21%
Moins de 30 ans	35%
30 à 39 ans	30,8%
40 à 49 ans	27,4%
50 à 59 ans	17,9%
60 à 74 ans	13,4%
75 ans ou plus	11,3%

Département de la Moselle	15,6%
Moins de 30 ans	25,3%
30 à 39 ans	20,5%
40 à 49 ans	18,9%
50 à 59 ans	13,5%
60 à 74 ans	10%
75 ans ou plus	9,8%

LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE


La confidentialité des données sur les communes à faible population ne nous permet pas de faire une véritable comparaison.

Notons toutefois que la pauvreté est ici directement associée aux centres urbains et aux types d'habitat.

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

La pauvreté monétaire se polarise dans l'urbain et le péri-urbain

La pauvreté monétaire dans l'agglomération de Forbach en 2019
SOURCE : INSEE, FILOSOFI

CA DE FORBACH	21%
Alsting	nd
Behren-lès-Forbach	38%
Bousbach	nd
Cocheren	15%
Diebling	nd
Etzling	nd
Farschviller	nd
Folking	nd
Forbach	31%
Kerbach	nd
Metzing	nd
Morsbach	15%
Nousseviller-Saint-Nabor	nd
œ�ting	9%
Petite-Rosselle	20%
Rosbruck	nd
Schœneck	nd
Spicheren	10%
Stiring-Wendel	23%
Tenteling	nd
Théding	21%

**LES ALLOCTAIRES CAF
À BAS REVENUS**


Le taux moyen d'allocataires à bas revenus est particulièrement élevé, mais de fortes disparités existent dans le territoire intercommunal.

Certaines communes sont au-dessus de la moyenne : Behren-lès-Forbach, Forbach, Petite-Rosselle, Rosbruck, Stiring-Wendel...

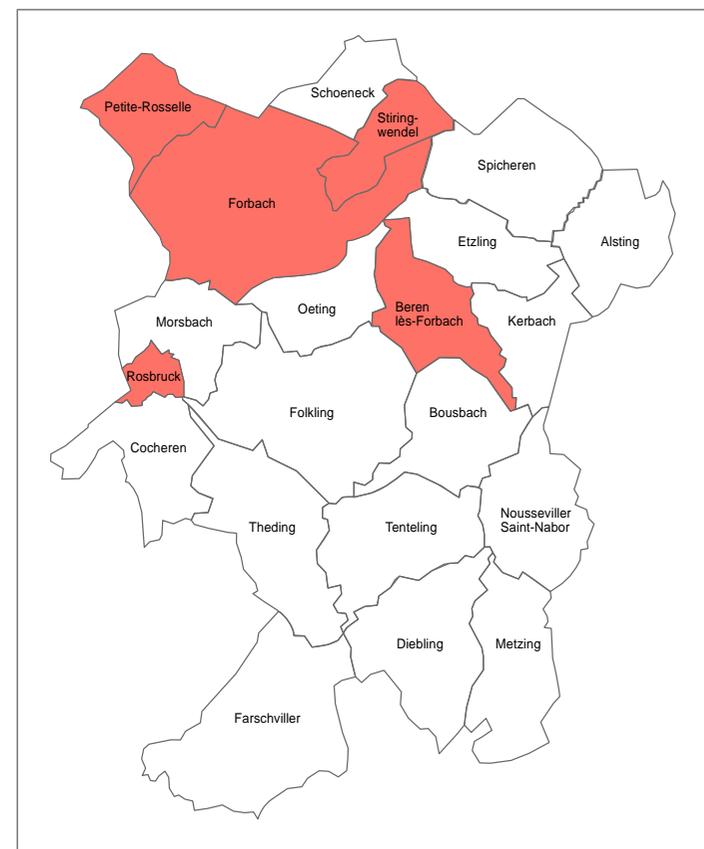
D'autres en revanche sont nettement en dessous du taux moyen : Bousbach, Kerbach, Nousseviller-St-Nabor, Diebling, Etzling...

Le taux d'allocataire à bas revenus est important dans l'agglomération de Forbach

Les allocataires à bas revenus dans l'agglomération de Forbach en 2019

SOURCE : CAF

CA DE FORBACH	43,4%
Alsting	26,4%
Behren-lès-Forbach	47,9%
Bousbach	23,5%
Cocheren	35,0%
Diebling	25,6%
Etzling	25,2%
Farschviller	30,8%
Folkling	20,1%
Forbach	50,1%
Kerbach	21,8%
Metzing	26,0%
Morsbach	33,2%
Nousseviller-Saint-Nabor	17,5%
Oeting	32,0%
Petite-Rosselle	45,6%
Rosbruck	49,0%
Schoeneck	28,4%
Spicheren	32,3%
Stiring-Wendel	44,9%
Tenteling	26,9%
Théding	42,1%

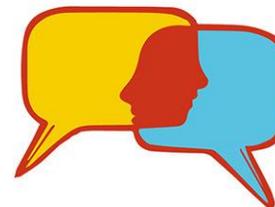


*Valeurs supérieures à l'EPCI

2) L'OFFRE DE SERVICES AUX FAMILLES DANS L'AGGLOMÉRATION DE FORBACH PORTE DE FRANCE

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

QUELQUES PAROLES D'HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION DE FORBACH



Femme, 38 ans, née à Forbach

« Je suis divorcée et j'ai deux enfants de 10 et 12 ans, ils sont débrouillards pour leur âge et aussi pour leurs sorties (!), comme il n'y a pas grand chose à faire ici, ils se rendent à Sarrebruck en train ! ».

« Je suis suivie par la MDPH pour mes problèmes à Metz car ici en termes de santé, c'est un zéro pointé ! ».

« La ville a beaucoup changé au cours de ces dix dernières années, il n'y a pas et plus d'animations (des parcs aquatiques et de loisirs notamment) ».

« Mes amis sont tous partis vivre ailleurs (dans le sud pour beaucoup d'entre elles), mais moi je suis un peu obligée de rester ici, pour ma mère qui est âgée. Alors je m'occupe pour passer le temps, je marche beaucoup, je ne prends quasiment jamais les transports en commun ».

« Mon appartement est agréable, spacieux et bien chauffé ».



Homme, 65 ans, depuis 14 ans à Forbach

« C'est une ville fleurie mais il manque des espaces de jeux pour les enfants, des petits parcs, des lieux dédiés avec des structures et des modules de jeux... Au sens général il manque des animations (même si les progrès sont perceptibles), en revanche, l'offre en direction des seniors est appréciable ».

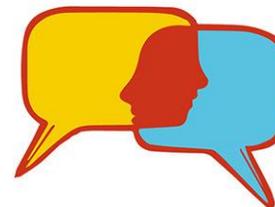
« Le marché est petit, et on y trouve pas grand chose donc on va à celui de Behren-lès-Forbach qui est top ! ».

« Mes filles sont infirmières et travaillent au Luxembourg, je les comprends, car même si l'offre de santé est inexistante ici, les salaires de l'autre côté de la frontière sont beaucoup plus intéressants ».

Femme, 34 ans, à Forbach depuis 8 ans

« J'ai trois enfants et je viens d'inscrire la petite dernière à la crèche pour la rentrée de septembre, j'ai obtenu une place facilement. L'ainé fait du foot dans un club, et je trouve que c'est plutôt animé ici pour une petite ville ».

QUELQUES PAROLES D'HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION DE FORBACH



Une mère et sa fille, 61 et 34 ans

La mère vit à Forbach, la fille à Sarrebruck

« En à peine dix ans, quasiment toutes les boutiques de la ville ont fermé, on fait nos courses (alimentaires et vêtements) en Allemagne, car on ne trouve plus que des Kebabs ici à Forbach ! C'est désespérant, pourtant c'était une ville animée avant, on ne comprend pas ce qui s'est passé, les choses se sont 'défaites' au fur et à mesure, jusqu'à la situation qu'on connaît aujourd'hui ».

« La mairie a mis en place des activités, l'offre est assez complète : de la musique, des activités sportives, des ateliers théâtre... ».

« J'ai eu (la jeune femme) recours à la crèche pour ma petite dernière et je n'ai pas eu de problème pour lui trouver une place mais j'ai aussi de temps à autre fait appel à ma mère, pour des gardes ponctuelles ».

« Question santé c'est de plus en plus compliqué, les délais sont extrêmement longs pour obtenir des rdv's et l'offre de 'type de soin' est assez limitée, du coup beaucoup de patients partent se faire soigner au Luxembourg ».

Homme, 46 ans, né à Forbach

« Depuis des années, notre ville crève ! Les commerces meurent, les gens avec. Ici tout n'est que résignation... ».

« Il reste bien quelques activités de loisirs : mes filles profitent du théâtre et du conservatoire, mais en dehors de ça tout est triste, c'est fini ici, et je commence sérieusement à penser à quitter la région ».

Femme, 30 ans, depuis 2009 à Forbach

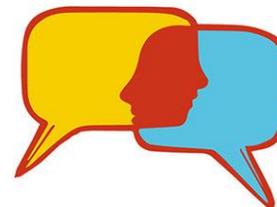
« J'ai 6 enfants, nous sommes une famille recomposée, je suis en congé maternité en ce moment alors je m'occupe de ma dernière pour l'instant car il n'y a pas de places en crèche (seulement deux dans la ville) ».

« Forbach est une jolie ville mais il y a un gros problème de transports, les tickets de bus sont chers (il n'y a pas de forfaits) et ils ne passent que deux fois par heure, et encore je ne vous parle même pas des horaires les week-ends ! C'est peut être un peu pour ça que les gens désertent la ville et se rendent tous à Sarrebruck, ici tous les commerces ferment après deux ans d'activité, les gens sont pauvres, et beaucoup survivent grâce au RSA ».

« Les activités de loisirs sont chères, la cantine aussi, mais les prix du périscolaire restent accessibles. Il manque des distributeurs de billets dans la ville, près des écoles notamment ».

« Il faudrait que la mairie s'occupe d'avantage des mamans isolées, qu'elle propose plus de moyens de garde, de crèches, et d'aides surtout, on veut toutes offrir un bel avenir à nos enfants ! ».

QUELQUES PAROLES D'HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION DE FORBACH



Homme, 48 ans, depuis 7 ans ici

« Les écoles sont supers et les activités pour les enfants aussi, mais la vie dans la ville se referme et s'éteint, les boutiques sont à vendre ou à louer et le marché qui était un lieu de vie et d'échange est devenu nul ! Il n'y a pas de choix, de bons produits ni même beaucoup d'exposants ».
« Concernant la santé ça n'est pas beaucoup mieux, les délais sont longs (quand ils acceptent de prendre des nouveaux patients) ».

Femme, 24 ans ici depuis 3 semaines pour rejoindre son conjoint qui est d'ici

« J'aimerais créer un réseau d'échange entre mamans, qu'on se rende des services : de courses, de cuisine, de garde d'enfants...pour créer du lien, de l'entraide, de la solidarité, faire des connaissances aussi, et reproduire ce schéma à l'échelle nationale pourquoi pas ? Il manque des tiers-lieux, des réseaux d'entraide... ».
« Il n'y a pas d'information ni de visibilité pour les nouveaux arrivants, pas d'animation, de lieux de rencontre, il n'y a même pas une seule librairie dans la ville ! Il y a bien des boîtes à livres mais elles restent désespérément vides ! ».
« Je suis une entrepreneuse dans l'âme, j'aimerais qu'on puisse se réapproprier les espaces publics, qu'on y installe des jardins partagés par exemple, qu'on plante des arbres, qu'on installe des bancs, il y aurait tant à faire ! Je suis certaine qu'ensemble les gens seraient prêts à soulever des montagnes pour faire renaître cette ville ! ».

Trois femmes seniors (72, 80 et 83 ans) habitent Forbach depuis 45 ans (nées à Behren-lès-Forbach)

« On vit dans une région pauvre, il y a beaucoup de chômage et trop d'étrangers. Il y a 20 ans en arrière on trouvait toutes sortes de commerces ici, il y avait de la vie, de la richesse, des animations, c'était autre chose, mais tout a fermé, et il n'y a plus que des kebabs, du coup pour nos courses, pour voir un peu de 'vie' on se rend en Allemagne ».
« Autrefois, les gens vivaient principalement de la mine, ils exerçaient un métier pénible et dangereux mais avaient des salaires convenables, un logement, le chauffage, les transports et même les médecins gratuits ! Maintenant c'est nous qui payons pour eux ! ».
« On est nostalgiques du passé, on aimerait partir mais on est coincées ici parce que trop pauvres et trop âgées pour recommencer une vie ailleurs, nos enfants et petits enfants ont tous fui la région et ils ne reviendront pas, ou juste pour nous saluer de temps en temps ».
« Alors pour s'occuper, se rencontrer et passer le temps, on fait partie d'associations, on va au cinéma parfois, on fait des sorties à Metz, on discute entre vieilles copines quoi, on refait la vie, un peu le vague à l'âme c'est vrai... ».

QUELQUES PAROLES D'HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION DE FORBACH



Deux hommes, 69 et 71 ans, originaires de Behren-lès-Forbach

« On apprécie les bancs à l'ombre en été, on discute, on regarde les gens passer. Mais il faudrait proposer plus aux jeunes, car il n'y a rien à faire à part quelques bars, pas de programmes d'animation ou alors les activités sont trop chères et beaucoup de nos jeunes sont pauvres, et souvent sans emploi. Le qualificatif qui convient le mieux à Forbach c'est *la misère* ! Nous on a eu une jeunesse plus gaie qu'aujourd'hui, il y avait de l'emploi, de l'animation, les gens dépensaient ici, ça faisait tourner les commerces. A présent ceux qui travaillent ont des petits boulots (de ménage souvent, de livraison parfois) donc un pouvoir d'achat très limité, c'est un cercle vicieux. Pourtant, la Mairie est dynamique et pleine de bonne volonté, mais le ressenti des habitants est à l'impatience car il y a encore tant à faire ! Les espaces verts sont saccagés par exemple, la police n'est pas assez stricte et les petits délinquants ressortent immédiatement de garde à vue ou de prison, ce n'est pas normal quand même ! ».

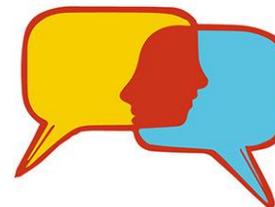
Femme 58 ans, originaire de Forbach

« Le Covid nous a un peu cassé, on a moins le goût à voir des amis, à sortir, le moral en a pris un coup. Avant on se faisait des cafés-gâteaux, des réunions Tupperware (rires) mais tout s'est rétréci, à l'image de la ville et de l'ambiance qui y règne ».
« Pour la santé ce n'est guère mieux, c'est le désert médical, les médecins sont débordés, les délais s'allongent pour obtenir des dates, et j'ai moi-même un rendez-vous chez mon ophtalmo...tenez-vous bien dans un an ! C'est inadmissible ! ».

Homme, 72 ans, vit ici depuis 1996

« Il y aurait beaucoup de choses à améliorer ! On aimerait plus d'activités pour les seniors, rendez-vous compte, le CAC est fermé depuis plus de deux ans maintenant, que font-ils ?! On ne comprend rien à internet, on galère et personne n'est là pour nous aider dans nos démarches, tout se fait par ordinateur et on est largués ! Maintenant, la Mairie c'est comme la sécu, il faut prendre rendez-vous ! Il y a au moins 30 % de personnel en trop, et ils ne font rien, c'est scandaleux ! Pour la santé c'est pire, avec ma femme quand on en a besoin, on va directement à Mulhouse ou à Metz, au moins on a les spécialistes qu'il nous faut ».
« Il faut partir d'ici tant qu'on est encore jeunes, pour nous c'est trop tard, il n'y a plus rien à faire mais c'est aussi ici qu'on a bâti nos vies, qu'on a des souvenirs... ».

QUELQUES PAROLES D'HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION DE FORBACH



Deux femmes, 80 ans, à Forbach depuis 62 ans

« Tout a beaucoup changé ici, c'est n'est plus Forbach, ce n'est plus la même ville. C'est devenu très sale, les gens ne sont pas éduqués, ils jettent leurs ordures partout et ça ne s'arrange pas. On est envahis par des populations étrangères, on est plus chez nous, il n'y a plus que des 'voilées' maintenant, il y en a partout, regardez ! On a du mal à cohabiter, à accepter les choses, les différences culturelles, les règles d'hygiène, les rues deviennent sales, il y a trop de mixité, et tellement de choses à faire pour en sortir. C'était une bonne région pourtant autrefois (du temps des mines), il y avait du travail, la vie des gens avait un sens, aujourd'hui il n'y a plus de boulot, nos jeunes sont partis en chercher ailleurs et ils ne reviendront jamais au pays, c'est triste mais je les comprends ».

Deux jeunes filles, 16 ans, une albanaise et une syrienne, arrivées il y a 4 ans

« Il faut tout changer ! Il n'y a pas de grands magasins du coup on va à Metz ou à Sarrebruck pour faire notre shopping ou rencontrer des gens ». « Il n'y a pas non plus beaucoup d'espaces de jeux pour les plus petits ». « On est à Jean Moulin, c'est un bon lycée et on s'y plaît mais il n'y a qu'un bus par heure pour y aller et revenir, c'est trop peu ». « Les week-ends on sort surtout en famille car il n'y a quasiment pas d'animation ». « Aujourd'hui on suit des cours de FLE et plus tard on essaiera assez vite de partir d'ici, pour l'instant, notre demande de nationalité est à l'étude... ».

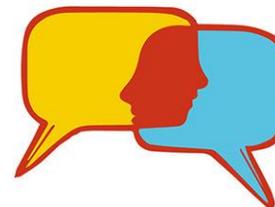
Femme, 35 ans, depuis 2 ans à Forbach

« Je travaille chez Emmaüs et j'ai trois enfants, en maternelle et en CP. La ville fait plein de choses pour eux, il y a l'ASBH, l'offre est super, sportive, culturelle, artistique...mes enfants sont également fans de la médiathèque ! Pour les adultes en revanche il n'y a pas grand chose. J'aimerais qu'il y ait un gros complexe sportif et culturel (comme à Nancy dont elle est originaire), il faut que les gamins d'ici aient de beaux souvenirs d'enfance, qu'ils aient envie de s'ancrer, de rester au pays ».

Couple, 70 ans, depuis 21 ans à Forbach

« L'environnement a changé en mal ces dernières années, il n'a quasiment plus de commerces, tout a fermé il y a 7/8 ans. Il y a beaucoup d'étrangers (pauvres) aussi et ils vont tous faire leurs courses dans les centres commerciaux aux alentours ou sur internet, mais ils ne s'intègrent pas. C'était un pays riche avant ici avec les mines, il y avait de l'argent qui circulait, de belles demeures, des gens 'chics', regardez ce que c'est devenu ! Même le marché ne ressemble plus à rien. Aujourd'hui on va faire nos courses en Allemagne, au moins là-bas il y a de la vie et les denrées sont moins chères qu'ici, même si depuis la guerre en Ukraine les tarifs ont beaucoup augmenté ». « Les jeunes sont tous partis et ils ne reviendront pas, il n'y a ni le travail, ni l'ambiance qu'ils recherchent pour 'se faire une vie ici'. Nous à présent, on envisage aussi de partir rejoindre notre fils qui vit du côté de Chambord. Mais on reste encore un peu, on s'est fait des amis depuis qu'on est ici, et même si c'est calme et un peu mort, il y a de belles randonnées à faire tout autour et on adore marcher ».

QUELQUES PAROLES D'HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION DE FORBACH



Femme sicilienne, 70 ans, depuis 60 ans à Behren-lès-Forbach

« Mon mari était employé par la mine autrefois et son travail nous offrait des avantages : on avait un logement gratuit, le chauffage, les transports...on vivait bien, l'ambiance était agréable, tout le monde se connaissait et se parlait, on était comme une famille. Lorsque tout a fermé, le moral est tombé, les magasins ont disparu, tout s'est éteint à Behren. Les médecins sont partis, les jeunes sont allés chercher du travail ailleurs, il n'y a plus vraiment de 'centre', de lieu de rencontre et d'échange, à part peut-être ce marché ? ».

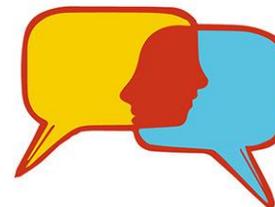
Homme, 75 ans, depuis 25 ans ici

« J'ai travaillé à la mine jusqu'en 1981. Un jour, il y a eu un éboulement, un accident grave qui m'a coûté ma jambe gauche ». « Beaucoup de bâtiments ont été détruits, les gens ont changé, de nouvelles populations sont arrivées mais tout le monde s'entend bien, il y a de bonnes relations entre les différentes communautés. J'aime bien ma ville, je connais tout le monde, mais il manque des commerces, un supermarché... il n'y a rien ici pour faire les courses alimentaires par exemple, on est obligés de se rendre à Forbach, c'est assez contraignant pour les gens diminués comme moi, et pour les personnes âgées en général ».

Couple, 75 ans, tous deux nés ici

« Notre histoire toute entière est liée à la mine, toute notre famille y a travaillé. Moi-même dès 14 ans, ma femme à 16, nos parents y 'bossaient' déjà, nos frères, nos sœurs, nos oncles également. C'était un travail formidable, difficile c'est vrai mais c'était toute notre vie. Au début, je descendais à 440 mètres sous terre, puis 680, et enfin 1250 mètres ! Au delà du 'boulot', il y avait de la solidarité, des fêtes entre mineurs, tout le monde se connaissait et s'appréciait, au point qu'on pensait, mangeait, dormait et s'aimait 'mine'. C'était le cœur de nos vies. Le travail nous apportait de la sécurité, un salaire confortable, un appartement spacieux et chauffé gratuitement, des primes... Bref, cette fraternité là, c'était le bon temps ! ». « Tout a changé après les fermetures successives. Les visages se sont éteints, les commerces ont baissé leurs rideaux. Aujourd'hui ici, ce sont 13 nationalités qui cohabitent, pour le meilleur mais surtout pour le pire, on se croirait partout sauf en France ! Sur le marché, toutes les femmes portent le voile et les seuls vêtements vendus sur les étals sont des djellabas ! Par contre, c'est vrai que les produits alimentaires sont beaucoup moins chers, et ça tombe bien parce que les gens sont pauvres aujourd'hui, beaucoup survivent grâce au RSA, et pour les courses, soit il y a internet, soit les gens se rendent dans les grands centres commerciaux ou en Allemagne, où les prix sont plus attractifs. Ici tous les magasins ont fermé. Il faut faire quelque chose pour ça, faire revenir les gens à tout prix. Et développer les transports aussi : il n'y a quasiment jamais de bus, et sans voiture c'est très compliqué de se déplacer. Il y a une pénurie de médecins aussi, des mois d'attente pour passer des examens, une insécurité galopante : les secours se font régulièrement caillasser ! On pourrait vous en parler des heures... ». « On pleure le temps des mines, de la vie qu'on avait à l'époque. Si on me proposait d'y retourner demain à l'aube, j'irai dès maintenant préparer ma gamelle ! ».

QUELQUES PAROLES D'HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION DE FORBACH



Homme marocain, 67 ans, retraité de la mine

« La notion de respect s'est perdue, il y a des incivilités le jour, des nuisances sonores la nuit. Les jeunes ne travaillent pas, ils sont dans une misère sociale, ils s'ennuient et font des bêtises que subissent ceux qui veulent juste vivre en paix. Il y a bien un café (un seul) mais on y croise que des alcooliques. Il faudrait ouvrir un lieu de rencontre tranquille, un bar où les gens pourraient à nouveau se retrouver, ça manque depuis que le Covid est passé par là ».

Couple, la cinquantaine

« Il y a tout à faire ici, tout à inventer. Il faudrait une bibliothèque, une piste de bmx, un skate park, ça calmerait tous ces jeunes qui n'ont rien pour se dépenser, il leur faut des activités, un programme en continu sur l'année. Le problème aussi, ce sont les parents, ils ne sont pas 'formés', ils sont dépassés et ont abandonné l'éducation de leurs enfants. Les jeunes sont livrés à eux-mêmes, il leur manque des guides. Il faut créer des ateliers numériques, faire revenir infirmières et médecins (les annonces ne récoltent aucunes candidatures quand un poste est à pourvoir !), faire plus de social en général, ouvrir des crèches, des centres sociaux, qui aujourd'hui ne font malheureusement que de la 'garderie'. Le problème est politique, les décideurs ne sont pas en phase avec la vie des 'vrais gens', il n'y a pas de transmission entre ces deux mondes et l'argent public est très mal utilisé. Pourtant, il faut tout faire pour nos jeunes, les préparer, les éduquer pour en faire les adultes de demain, la jeunesse c'est notre futur à tous ».

Couple 'mixte', quarante ans, depuis 5 ans à Morsbach

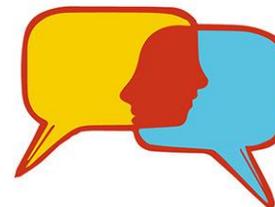
« Nous sommes tous deux nés à Behren et on revient chaque semaine sur le marché, il est plus accueillant que celui de Forbach ! Les mentalités ont changé, en mal, les jeunes sont moins 'cools' qu'avant, moins respectueux, plus agressifs et renfermés, ils s'ennuient aussi. Il n'y a plus de fêtes comme par le passé, de kermesses, de Saint Nicolas... Il y a bien le centre de loisirs mais uniquement pendant les vacances, il manque aussi des parcs aménagés pour les plus petits, et un service de transport public digne de ce nom, ici sans voiture vous êtes 'morts' ».

Femme, 52 ans, née à Behren

« Presque tous les magasins ont fermé. Il y avait 13.000 habitants à Behren en 1988, nous ne sommes plus que 6000 aujourd'hui ! Depuis la fermeture des dernières mines, tout s'est effondré. Quand j'étais enfant, tout le monde se mélangeait, il y avait des algériens, des italiens, des polonais, et ça se passait super bien. A présent, il y a beaucoup de turcs, de syriens, des gens plus religieux et plus stricts (radicalisés ?) et les garçons et les filles ne se mélangent même plus. Moi, je porte le voile par choix mais je parle avec tout le monde, sans lien avec une religion ou un sexe. Mais les jeunes filles n'osent plus sortir seules, c'est une régression totale, presque un retour au moyen âge ! Dans le seul café du coin il n'y a que des hommes, alors de leur côté, les femmes sortent entre-elles à Sarrebruck où elles se sentent plus libres, et surtout pas jugées ni surveillées. Les allemands sont plus tolérants. Le dernier endroit de vie maintenant, c'est ici, sur ce marché que ça se passe, et c'est bien peu ».

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

QUELQUES PAROLES D'HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION DE FORBACH



Homme, 38 ans, à Behren depuis 2002

« La population s'est considérablement appauvrie, la fermeture des mines y est pour beaucoup. Les gens se sont retrouvés sans emploi, presque du jour au lendemain et rien n'a été fait pour eux. Mon père était mineur mais moi et mes frères on a choisi une autre voie. C'était un métier difficile et nous on est un peu 'flemmards' ! ».

« Le quartier a une très mauvaise réputation mais ce ne sont que des préjugés. Bien sur il y a un peu de 'shit' qui tourne mais comme partout en France, non ? ».

« Nos parents étaient un peu sévères, à l'ancienne quoi, mais on en est pas morts ! Maintenant, les parents sont complètement largués, ils se contentent de toucher le RSA et bon nombre d'entre eux ne parlent même pas le français. L'éducation des enfants là dedans ?! Ils sont complètement dépassés et les petits traînent partout dans le quartier, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, il n'y a plus aucune règle, c'est un laisser-aller total, très inquiétant pour l'avenir ».

2.1 LA PETITE ENFANCE

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

LES NAISSANCES


672 naissances domiciliées sont enregistrées sur le territoire de l'agglomération en 2020.

Entre 2014 et 2020, le nombre de naissances moyen a baissé de -10,9% (-82 naissances).

Quatre communes, ont des niveaux de naissance bien supérieurs à la moyenne de l'agglomération : Cocheren, Farschviller, Folkling, Metzling, Rosbruck. Notons toutefois que nous sommes sur des effectifs faibles.

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

L'agglomération de Forbach est marquée par une baisse tendancielle du nombre de naissances

L'évolution du nombre de naissances dans l'agglomération de Forbach entre 2014 et 2020

SOURCE : INSEE, RGP

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2014-2020	
CA DE FORBACH	754	776	754	704	747	656	672	-82	-10,9%
Alsting	7	17	12	9	12	11	6	-1	-14,3%
Behren-lès-Forbach	93	78	77	80	92	74	73	-20	-21,5%
Bousbach	20	12	14	15	10	6	8	-12	-60,0%
Cocheren	31	24	36	30	24	21	36	5	16,1%
Diebling	20	15	14	7	12	11	15	-5	-25,0%
Etzing	5	10	10	8	7	7	5	0	0,0%
Farschviller	12	13	9	16	14	17	15	3	25,0%
Folkling	5	8	11	7	17	9	13	8	160,0%
Forbach	240	282	282	252	251	237	234	-6	-2,5%
Kerbach	11	8	5	11	14	11	5	-6	-54,5%
Metzing	3	6	14	6	5	9	6	3	100,0%
Morsbach	33	27	27	21	33	22	26	-7	-21,2%
Nousseviller-Saint-Nabor	16	9	10	13	7	10	16	0	0,0%
Œting	20	22	10	23	23	14	18	-2	-10,0%
Petite-Rosselle	54	51	52	58	58	60	49	-5	-9,3%
Rosbruck	5	10	5	4	5	9	7	2	40,0%
Schœneck	12	20	11	10	14	11	11	-1	-8,3%
Spicheren	23	17	25	19	20	16	21	-2	-8,7%
Stiring-Wendel	108	105	95	81	93	76	90	-18	-16,7%
Tenteling	9	12	9	13	9	7	9	0	0,0%
Théding	27	30	26	21	27	18	9	-18	-66,7%

**LES MOINS DE 6 ANS
ET SON ÉVOLUTION**


Les moins de 6 ans baissent aussi sensiblement sur le territoire.

Cependant, la répartition géographique n'est pas homogène.

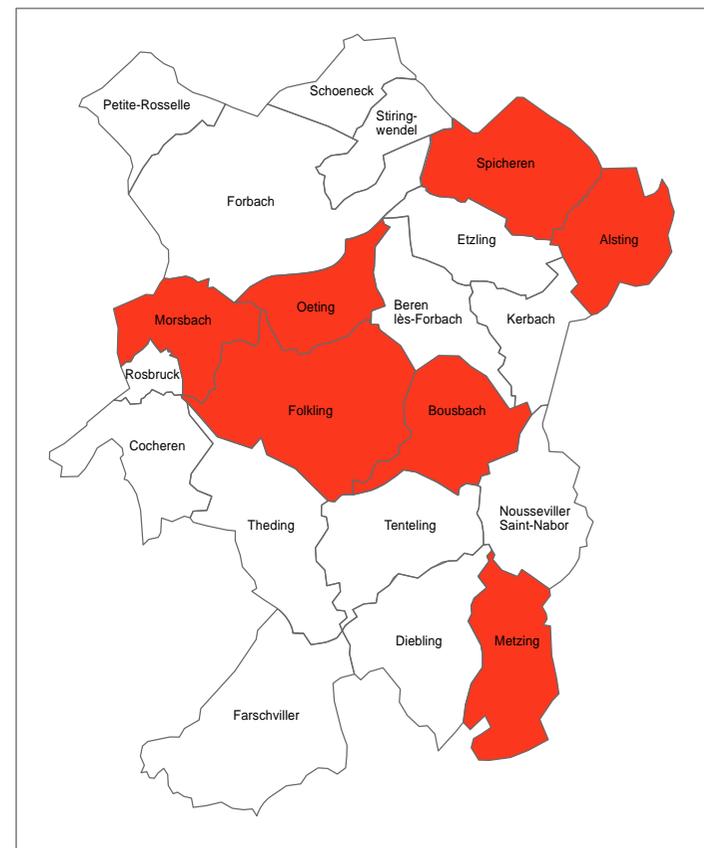
Quelques communes voient leurs effectifs augmenter : Bousbach, Folkling, Metzting, Morsbach, Oeting et Spicheren. Notons qu'il s'agit de petites communes ou de tailles moyennes et que la majorité d'entre-elles assistent à une croissance de leur population, alors que globalement l'agglomération est plutôt décroissante.

L'agglomération de Forbach connaît aussi une baisse sensible du nombre d'enfants de moins de 6 ans

L'évolution des moins de 6 ans dans l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	2019	Evolution 2013-2019	
CA DE FORBACH	3387	-115	-3,3%
Alsting	74	5	7,1%
Behren-lès-Forbach	368	-28	-7,0%
Bousbach	72	25	52,2%
Cocheren	148	1	0,7%
Diebling	69	-3	-3,9%
Etzling	46	0	0,7%
Farschviller	64	-2	-3,2%
Folkling	41	11	37,6%
Forbach	1031	-58	-5,3%
Kerbach	44	-8	-14,7%
Metzting	34	10	39,4%
Morsbach	126	17	16,1%
Nousseviller-Saint-Nabor	54	-11	-17,2%
Oeting	120	15	14,3%
Petite-Rosselle	266	-11	-4,0%
Rosbruck	33	-1	-1,6%
Schoeneck	93	-6	-5,8%
Spicheren	134	10	8,4%
String-Wendel	420	-77	-15,4%
Tenteling	43	-4	-8,6%
Théding	108	-3	-2,4%



*Valeurs supérieures à l'EPCI

L'OFFRE D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE



*La capacité d'accueil théorique correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans, à un instant donné sur un territoire observé.

TAUX COUV - AGGLO	TAUXCOUV DEPT	TAUXCOUV NATIONAL
35	53,5	59,8

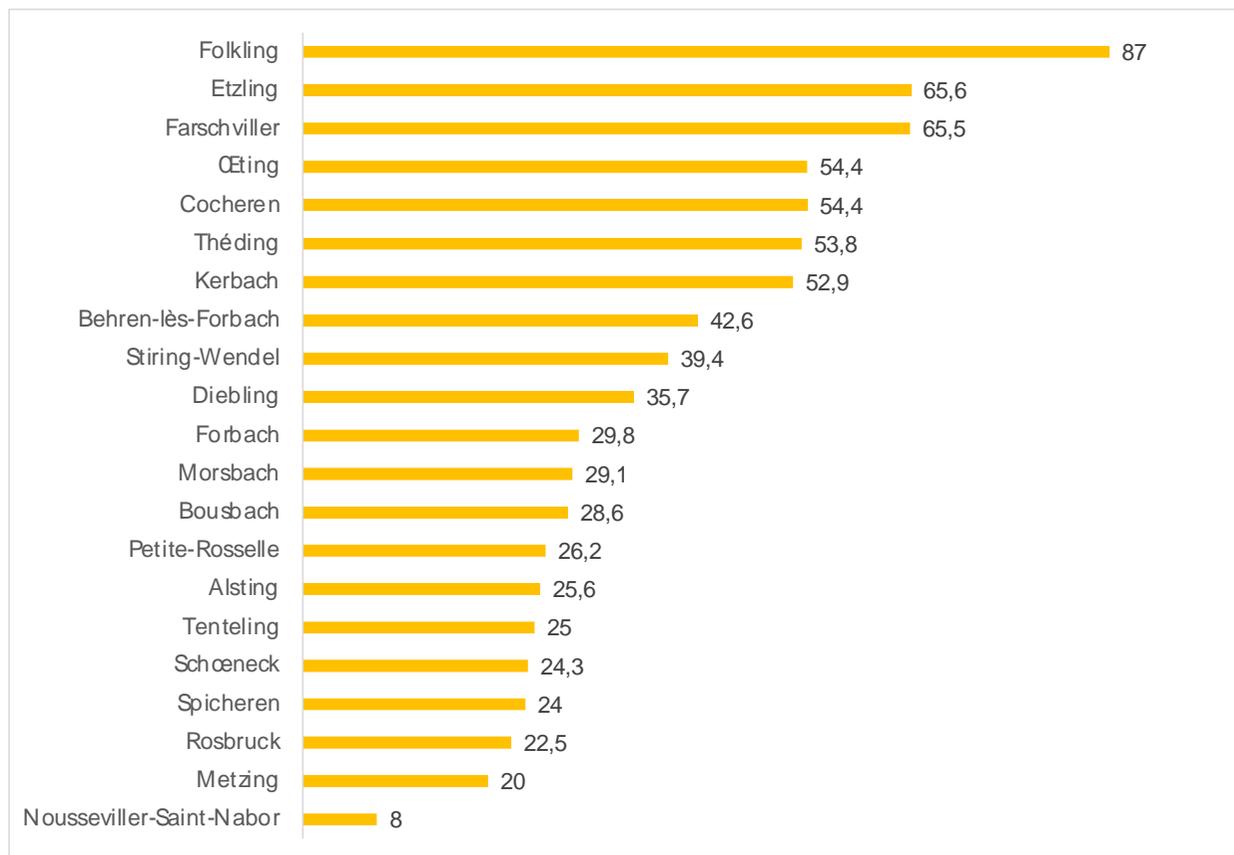
Le territoire de CA de Forbach compte en moyenne 35 places d'accueil formel pour 100 enfants âgés de moins de trois ans en 2019. Ce qui est très peu.

Néanmoins, les petites communes semblent s'en sortir un peu mieux.

Notons que la capacité d'accueil est inférieure à la moyenne du territoire dans la moitié des communes qui le compose.

La capacité d'accueil théorique est faible (35 places pour 100 enfants de moins de 3 ans)

Le taux de couverture théorique des besoins dans l'agglomération de Forbach en 2019
SOURCE : CAF 57



**L'OFFRE
D'ACCUEIL COLLECTIF**


Le territoire de la CA de Forbach compte aujourd'hui 6 structures d'accueil du jeune enfant contre 7 en 2019.

La capacité d'accueil de ces structures est passée de 205 places à 149 ce jour, soit une diminution de 56 places.

Le territoire est aussi pourvu d'un Relais Petite Enfance (RPE) et d'un Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE).

L'offre d'accueil collectif diminue dans l'agglomération de Forbach

Les EAJE dans l'agglomération de Forbach en 2022
SOURCE : CAF 57

Behren-lès-Forbach	1 Muti-accueil	25 places
Cocheren	1 Muti-accueil	25 places
Forbach	2 Muti-accueils	47 places
Petite-Rosselle	1 micro-crèche	12 places
Stiring-Wendel	1 Muti-accueil	40 places

**L'OFFRE D'ACCUEIL
INDIVIDUEL**


Le territoire de la CA de Forbach compte aujourd'hui 14 Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s pour 9 en 2017, soit +5 structures (+35,7%).

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

L'offre d'accueil en Maison d'Assistantes Maternelles continue à se développer sur le territoire

Les MAM dans l'agglomération de Forbach en 2022
SOURCE : CAF 57

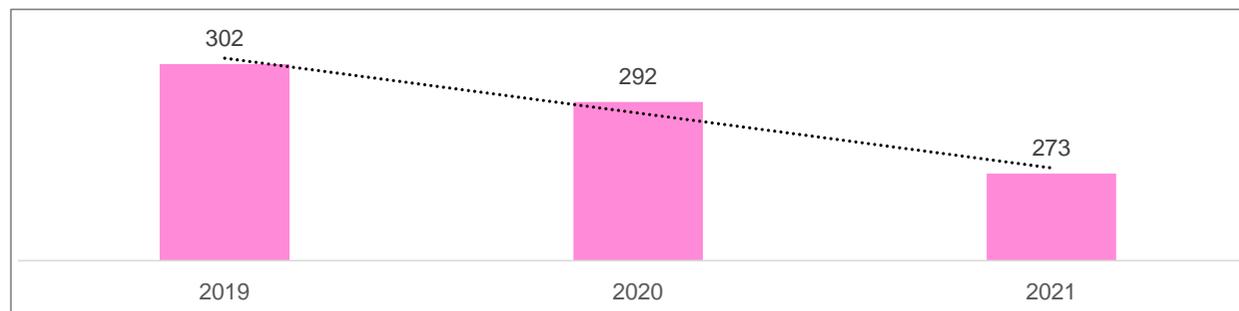
	2017	2022
CA DE FORBACH	9 MAM	14 MAM
Alsting	1 MAM	1 MAM
Behren-lès-Forbach	-	-
Bousbach	1 MAM	1 MAM
Cocheren	-	-
Diebling	-	1 MAM
Etzing	1 MAM	1 MAM
Farschviller	-	-
Folkling	-	-
Forbach	-	3 MAM
Kerbach	-	1 MAM
Metzing	-	-
Morsbach	1 MAM	1 MAM
Nousseviller-Saint-Nabor	-	-
Œting	1 MAM	1 MAM
Petite-Rosselle	-	-
Rosbruck	1 MAM	1 MAM
Schœneck	-	-
Spicheren	1 MAM	1 MAM
Stiring-Wendel	2 MAM	2 MAM
Tenteling	-	-
Théding	-	-

**L'OFFRE D'ACCUEIL
INDIVIDUEL**

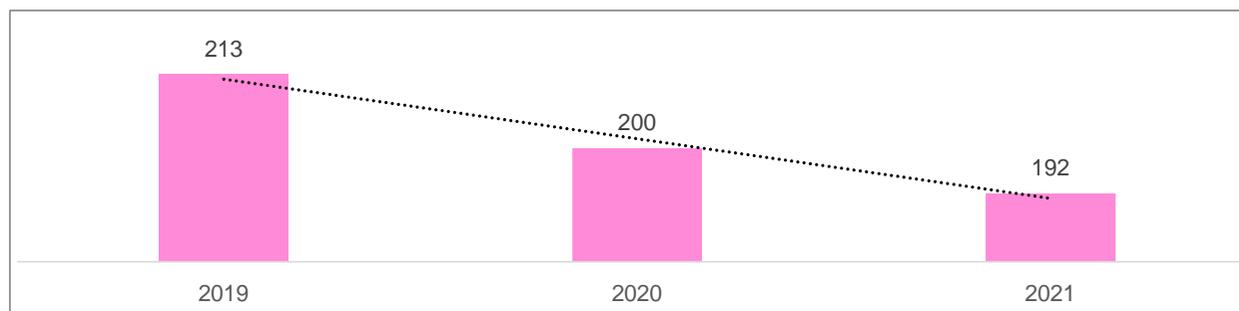
En 2019-2021, les effectifs d'assistantes maternelles ont baissé de 9,8% sur le territoire (-21 assistantes maternelles).

L'agglomération connaît une baisse conséquente du nombre d'assistantes maternelles

L'évolution du nombre d'ASMAT agréées dans l'agglomération de Forbach entre 2019 et 2021
SOURCE : BILAN RPE



L'évolution du nombre d'ASMAT en activité au moins un mois dans l'année dans la CA de Forbach entre 2019 et 2021
SOURCE : CAF 57



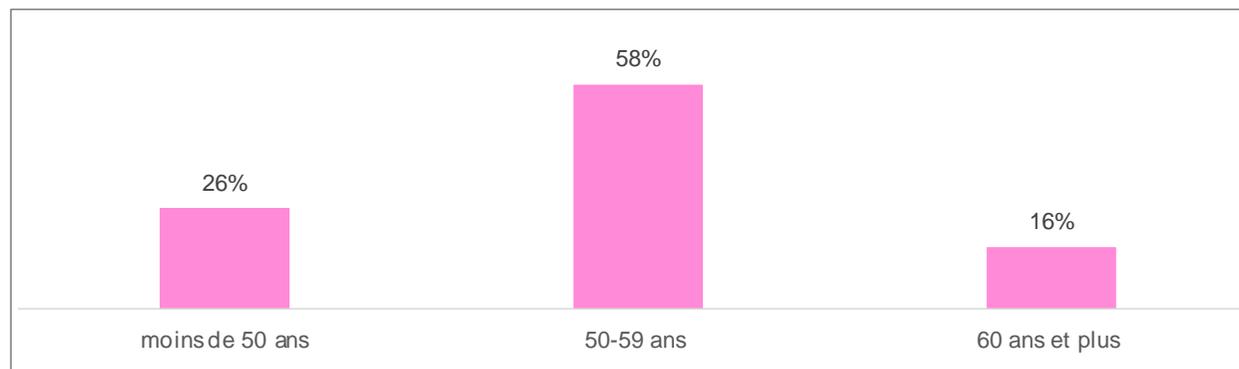
**L'OFFRE D'ACCUEIL
INDIVIDUEL**

En 2021, près des $\frac{3}{4}$ des assistantes maternelles sont âgées de 50 ans et plus et seulement 26% d'entre-elles ont moins de 50 ans.

Un besoin de renouvellement de la profession se pose sur le territoire de Forbach comme à l'échelle nationale.

Comme à l'image nationale, la profession des assistantes maternelles est vieillissante

L'âge des ASMAT dans l'agglomération de Forbach en 2021
SOURCE : BILAN RPE



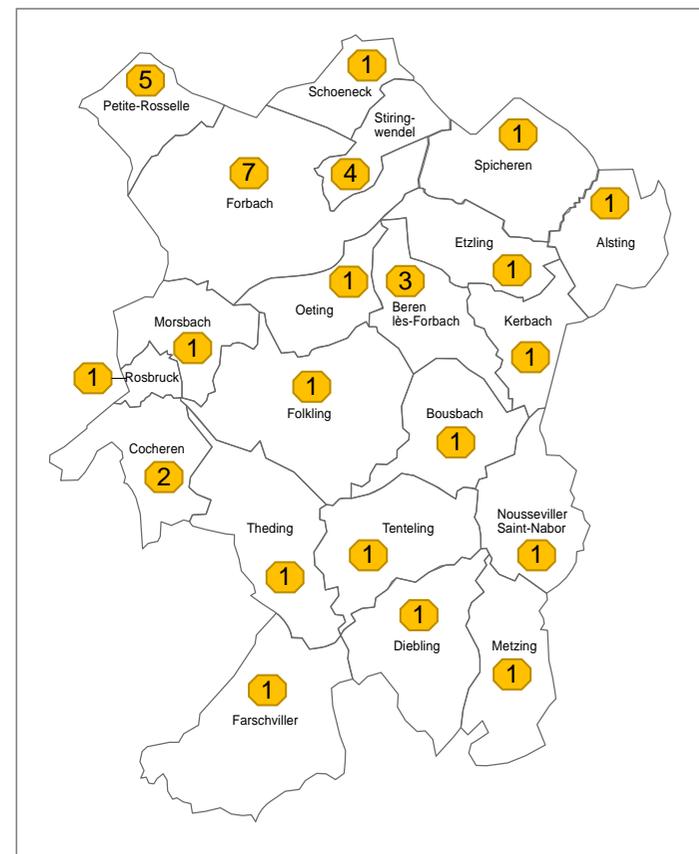
**LA SCOLARITÉ
SUR LE TERRITOIRE**


Sur les 37 écoles réparties sur le territoire, la commune de Forbach, Petite-Rosselle, Stiring-Wendel et Behren-lès-Forbach en concentre la moitié.

37 écoles maternelles sont implantées sur le territoire intercommunal

Les écoles maternelles dans l'agglomération de Forbach en 2021
SOURCE : INSEE, RGP (BPE)

	Enseignement public	Enseignement privé
CA DE FORBACH	36	1
Alsting	1	
Behren-lès-Forbach	3	
Bousbach	1	
Cocheren	2	
Diebling	1	
Etzling	1	
Farschviller	1	
Folcling	1	
Forbach	6	1
Kerbach	1	
Metzing	1	
Morsbach	1	
Nousseviller-Saint-Nabor	1	
Œting	1	
Petite-Rosselle	5	
Rosbruck	1	
Schœneck	1	
Spicheren	1	
Stiring-Wendel	4	
Tenteling	1	
Théding	1	



**L'ÉVOLUTION DES 3-5 ANS
SCOLARISÉS**

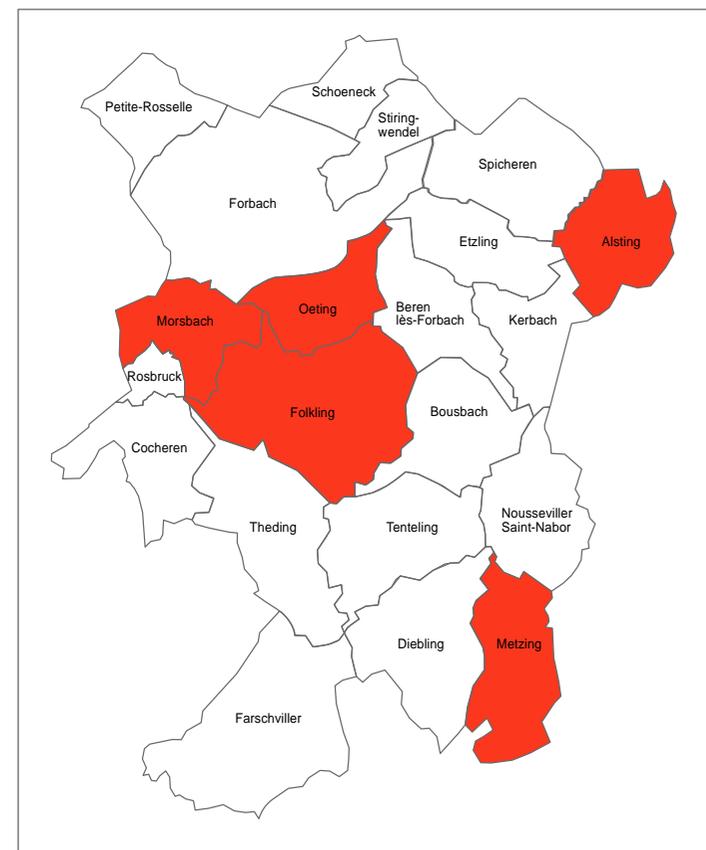

Pour les 3-5 ans aussi le contexte est à la baisse avec -5,3%. Cependant, presque à l'image de la petite enfance, certaines communes ont une tendance contraire : Alsting, Folkling, Metzling, Morsbach, Oeting.

La baisse de la population enfantine se confirme chez les 3-5 ans

L'évolution des 3-5 ans scolarisés dans l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	2019	Evolution 2013-2019	
CA DE FORBACH	2370	-133	-5,3%
Alsting	59	17	41,1%
Behren-lès-Forbach	284	-6	-2,1%
Bousbach	38	0	-1,0%
Cocheren	100	-13	-11,5%
Diebling	47	-11	-19,4%
Etzling	30	-4	-11,1%
Farschviller	45	-7	-14,0%
Folkling	30	7	31,3%
Forbach	699	-61	-8,0%
Kerbach	33	0	0,3%
Metzling	24	8	47,6%
Morsbach	89	10	12,0%
Nousseviller-Saint-Nabor	39	-7	-14,2%
Oeting	91	22	31,7%
Petite-Rosselle	186	-8	-3,9%
Rosbruck	22	0	-1,4%
Schoeneck	59	-11	-16,3%
Spicheren	92	-3	-3,4%
Stiring-Wendel	297	-56	-15,9%
Tenteling	28	-7	-20,7%
Théding	78	-1	-1,4%



*Valeurs supérieures à l'EPCI

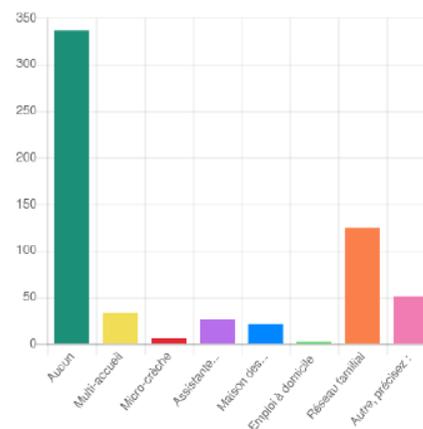
**LES USAGES ET ATTENTES
DES FAMILLES**


L'enquête par questionnaire en direction des familles nous indique que parmi les 601 réponses à cette question, une réponse se dégage nettement : aucun mode de garde (60,7%). Cet item est suivi par le réseau familial avec 22,52%.

Ce qui signifie que les solutions institutionnelles et alternatives ne représentent que 16,8%.

Dans la très grande majorité des cas, les familles répondantes n'ont aucun mode de garde et/ou utilisent le réseau familial

Quels modes garde utilisez-vous pour vos jeunes enfants ? (plusieurs réponses possibles)



Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Aucun	337	60.72 %
Multi-accueil	33	5.95 %
Micro-crèche	6	1.08 %
Assistante maternelle	26	4.68 %
Maison des assistantes maternelles	21	3.78 %
Emploi à domicile	2	0.36 %
Réseau familial	125	22.52 %
Autre, précisez :	51	9.19 %

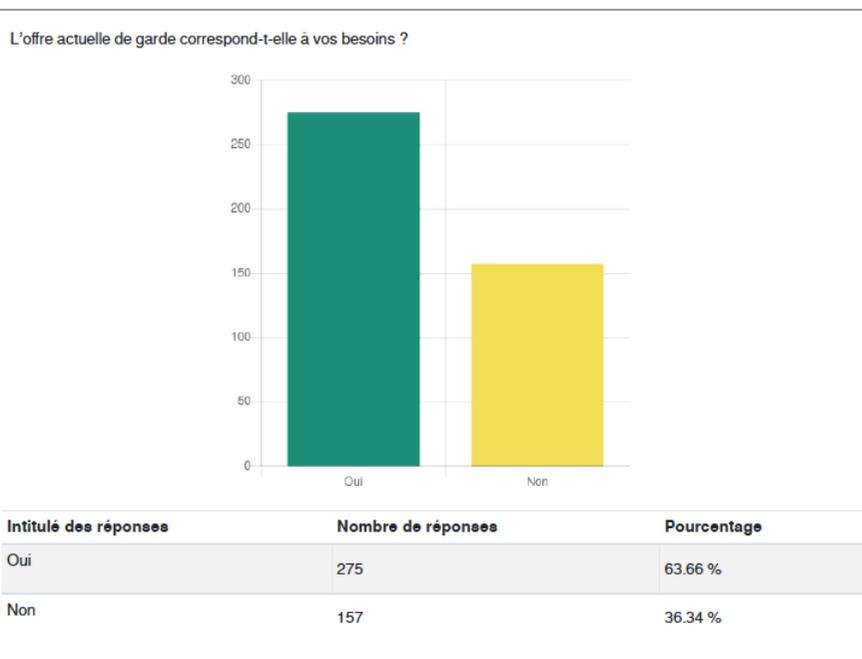
LES ATTENTES DES FAMILLES


Globalement, les familles semblent satisfaites de l'offre actuelle (63,66%).

Pour ceux qui ne le sont pas, l'insatisfaction porte surtout sur la tarification, sur une offre d'accueil absente pour les mercredis et les samedis des vacances scolaires.

Les familles insatisfaites évoquent également l'offre réduite dans les structures collectives, les horaires inadaptés et la réduction du nombre d'Asmats.

Les familles répondantes sont assez satisfaites par les solutions d'accueil qu'elles utilisent, toutefois des améliorations sont exprimées



Les insatisfactions les plus récurrentes :

- ✓ Une tarification trop élevée.
- ✓ Une offre d'accueil manquante pour les mercredis et les samedis et pendant les vacances scolaires.
- ✓ Une offre trop réduite de places dans les structures collectives.
- ✓ Des horaires d'accueil insuffisamment adaptés aux rythmes de vie des familles actives.
- ✓ Un nombre trop réduit d'assistantes maternelles.c

LES ATTENTES DES FAMILLES

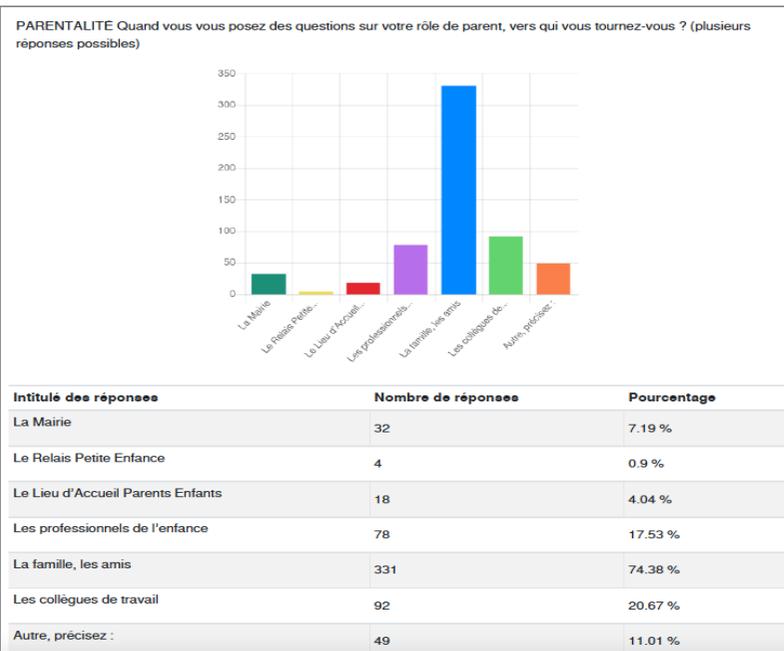

Lorsque les répondants* cherchent des réponses à leur condition de parents, ils se tournent vers la famille et les amis (+74%), viennent ensuite les collègues de travail (20,7%).

Les institutions représentent néanmoins près de 30% des réponses.

Pourtant, ils sont nombreux à vouloir favoriser le développement d'actions et de relations qualitatives.

* Réponses à choix multiples

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

Les questions de parentalité se discutent le plus fréquemment dans le cercle familial, amical

Les actions souhaitées les plus récurrentes :

- ✓ Des lieux de paroles et d'échanges entre parents.
- ✓ Des activités de partage parents-enfants.
- ✓ Des débats avec des professionnels.
- ✓ Une aide, un soutien en direction des mères isolées.
- ✓ Des éducateurs de quartier.
- ✓ Du soutien psychologique.
- ✓ Des aides sur la dépendance aux écrans.

LE REGARD DES ACTEURS


Les acteurs font globalement le même type de constats sur la petite enfance, sur lesquels viennent se rajouter des problèmes d'organisation et de communication.

Sur les parents, ils évoquent un exercice difficile de la parentalité.

LA PETITE ENFANCE

- ✓ Un manque de places en accueil collectif.
- ✓ Une manque de réponses aux besoins de garde occasionnels.
- ✓ Une difficulté à recruter du personnel qualifié en EAJE.
- ✓ Un manque de communication sur l'offre existante.
- ✓ Une diminution du nombre d'assistantes maternelles.
- ✓ Une orientation des familles les plus aisées vers les MAM.

LA PARENTALITÉ

- ✓ Des parents « perdus » dans leur rôle éducatif.
- ✓ Des générations parents – enfants en opposition.
- ✓ Des parents en difficultés éducatives qui se tournent peu vers les institutions.
- ✓ Des familles monoparentales esseulées.
- ✓ Un repli des familles.

2.2 L'ENFANCE

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

LA SCOLARITÉ
SUR LE TERRITOIRE

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

L'agglomération compte 34 écoles élémentaires dont une école privée

Les écoles primaires dans l'agglomération de Forbach en 2021
SOURCE : INSEE, RGP (BPE)

	Enseignement public	Enseignement privé	TT
CA DE FORBACH	33	1	34
Alsting	1	-	1
Behren-lès-Forbach	3	-	3
Bousbach	1	-	1
Cocheren	2	-	2
Diebling	1	-	1
Etzing	1	-	1
Farschviller	1	-	1
Folkling	1	-	1
Forbach	6	1	7
Kerbach	1	-	1
Metzing	1	-	1
Morsbach	1	-	1
Nousseviller-Saint-Nabor	1	-	1
Œting	1	-	1
Petite-Rosselle	2	-	2
Rosbruck	1	-	1
Schœneck	1	-	1
Spicheren	1	-	1
Stiring-Wendel	4	-	4
Tenteling	1	-	1
Théding	1	-	1

**L'ÉVOLUTION DES 6-10 ANS
SCOLARISÉS**


En 2019, 4249 enfants sont scolarisés en primaire sur le territoire de l'agglomération. En six ans, ils progressent de 3,2% (+130 effectifs).

Les progressions les plus fortes ont lieu à : Etzling, Forbach, Metzling, Nousseviller-Saint-Nabor, Rosbruck...

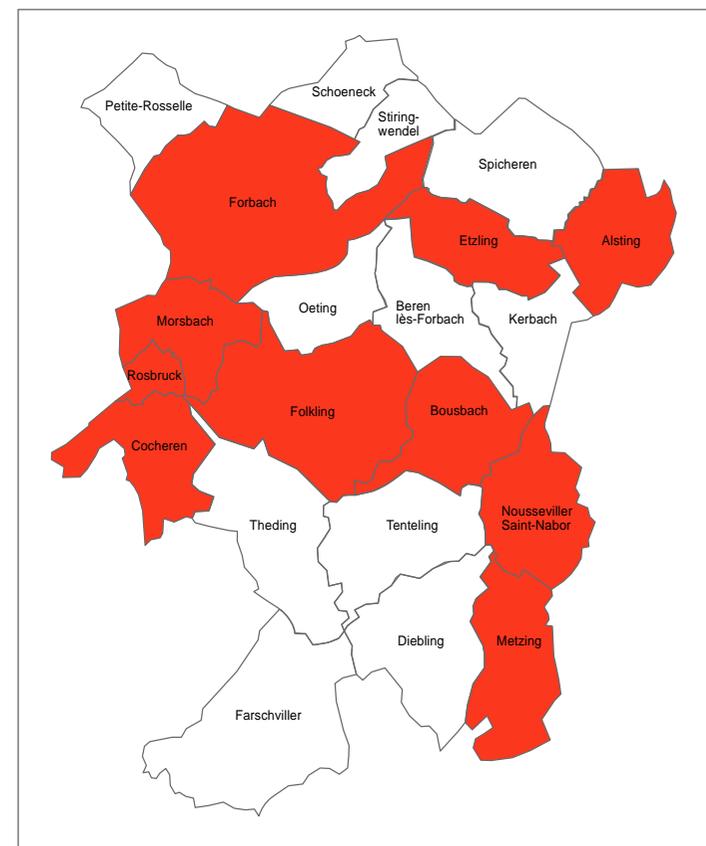
Notons qu'à la vue des effectifs des moins de 6 ans, et de l'évolution démographique du territoire, cette légère croissance va se transformer en décroissance...

Les effectifs scolaires progressent dans l'agglomération de Forbach

L'évolution des 6-10 ans scolarisés dans l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	2019	Evolution 2013-2019	
CA DE FORBACH	4249	130	3,2%
Alsting	106	4	3,7%
Behren-lès-Forbach	417	-10	-2,3%
Bousbach	76	3	4,6%
Cocheren	209	21	11,2%
Diebling	83	-5	-5,2%
Etzling	60	10	20,8%
Farschviller	58	-39	-40,2%
Folkling	62	3	5,8%
Forbach	1308	202	18,2%
Kerbach	54	-14	-21,1%
Metzling	50	23	82,2%
Morsbach	143	7	5,2%
Nousseviller-Saint-Nabor	80	23	40,2%
Oeting	148	4	2,7%
Petite-Rosselle	355	7	2,1%
Rosbruck	41	7	21,3%
Schoeneck	104	-14	-12,2%
Spicheren	167	5	3,1%
Stiring-Wendel	535	-72	-11,8%
Tenteling	55	-2	-3,3%
Théding	137	-33	-19,4%



*Valeurs supérieures à l'EPCI

LES ACCUELS PÉRISCOLAIRES

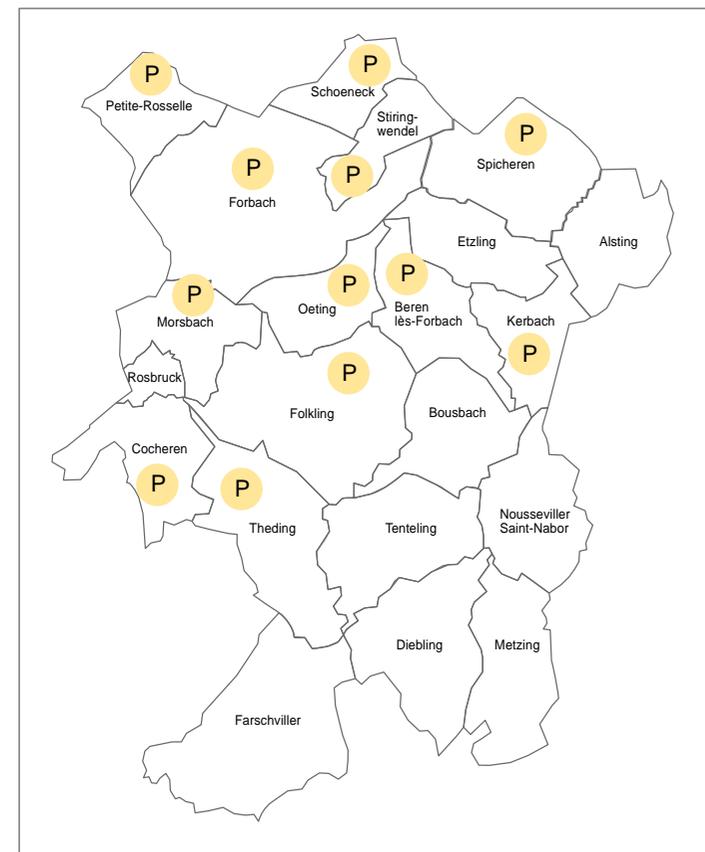

Seules les communes les plus importantes ont pu développer ce type d'offre.

Un accueil périscolaire concentré dans les communes les plus importantes

L'offre périscolaire dans l'agglomération de Forbach, soutenu financièrement par la CAF

SOURCE : CAF 57

CA DE FORBACH	12 communes
Alsting	
Behren-lès-Forbach	x
Bousbach	
Cocheren	x
Diebling	
Etzling	
Farschviller	
Folking	x
Forbach	x
Kerbach	x
Metzing	
Morsbach	x
Nousseviller-Saint-Nabor	
Œting	x
Petite-Rosselle	x
Rosbruck	
Schœneck	x
Spicheren	x
Stiring-Wendel	x
Tenteling	
Théding	x



LES USAGES DES FAMILLES

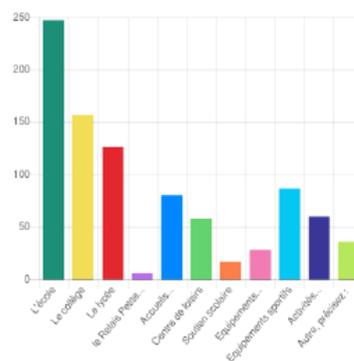


Les usages sont principalement liés à l'éducation (écoles + collèges + lycées). Les accueils périscolaires et les centres de loisirs arrivent ensuite.

Notons que les équipements sportifs et les activités associatives sont plutôt bien placés dans l'énonciation des choix.

L'usage des services par les familles répondantes est principalement porté sur l'éducation

Quels services utilisez-vous pour vos enfants, vos adolescents ? (plusieurs réponses possibles) ?



Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
L'école	247	57.04 %
Le collège	157	36.26 %
Le lycée	126	29.1 %
le Relais Petite Enfance	6	1.39 %
Accueil périscolaire	80	18.48 %
Centre de loisirs	58	13.39 %
Soutien scolaire	17	3.93 %
Equipements culturels	28	6.47 %
Equipements sportifs	87	20.09 %
Activités associatives	60	13.86 %
Autre, précisez :	36	8.31 %

2.3 LES ADOLESCENTS ET LES JEUNES

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

**LA SCOLARITÉ
SUR LE TERRITOIRE**


CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

Le secondaire implanté dans les points de centralité de l'agglomération de Forbach

Les collèges et les lycées l'agglomération de Forbach en 2021
SOURCE : INSEE, RGP (BPE)

	Collège	Lycée général et/ou technologique	Lycée professionnel	TT	
CA DE FORBACH	7	4	1	12	100%
Behren-lès-Forbach	1	0	1	2	17%
Cocheren	1	0	0	1	8%
Forbach	3	3	0	6	50%
Petite-Rosselle	1	0	0	1	8%
Schœneck	0	1	0	1	8%
Stiring-Wendel	1	0	0	1	8%

**L'ÉVOLUTION DES 11-17 ANS
SCOLARISÉS**


Les 11-17 ans perdent aussi de la représentativité (-4,5% entre 2013 et 2019).

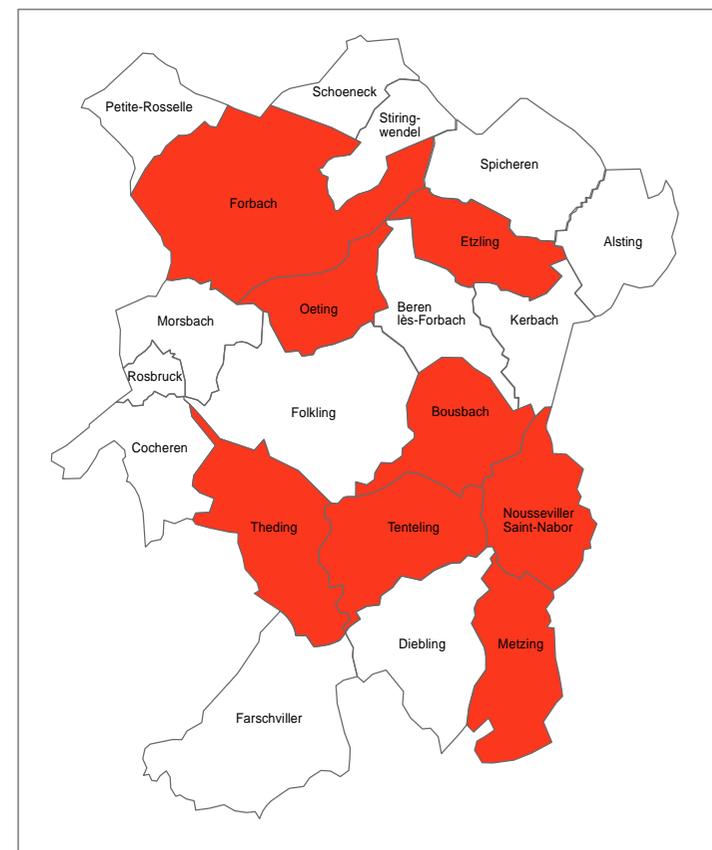
Quelques communes cependant voient leurs effectifs se renforcer : Bousbach, Etzling, Forbach, Metzling, Nousseviller-Saint-Nabor, Oeting, Tenteling et Thédning.

Le territoire intercommunal connaît une baisse sensible des 11-17 ans scolarisés

L'évolution des 11-17 ans scolarisés dans l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	2019	Evolution 2013-2019	
CA DE FORBACH	5688	-268	-4,5%
Alsting	140	-46	-24,6%
Behren-lès-Forbach	512	-67	-11,6%
Bousbach	109	18	20,3%
Cocheren	241	-34	-12,3%
Diebling	114	-9	-7,4%
Etzling	86	14	18,6%
Farschviller	112	-37	-24,8%
Folkling	88	-33	-27,6%
Forbach	1677	127	8,2%
Kerbach	93	-15	-13,9%
Metzing	43	1	3,2%
Morsbach	182	-5	-2,9%
Nousseviller-Saint-Nabor	80	1	1,2%
Oeting	219	14	6,8%
Petite-Rosselle	481	-96	-16,7%
Rosbruck	39	-9	-18,2%
Schoeneck	154	-38	-19,8%
Spicheren	197	-13	-6,0%
Stiring-Wendel	823	-66	-7,4%
Tenteling	71	3	5,0%
Thédning	227	22	10,9%



*Valeurs supérieures à l'EPCI

**L'ÉVOLUTION DES 18-24 ANS
SCOLARISÉS**


Avec moins 10,2%, les effectifs des 18-24 décroissent.

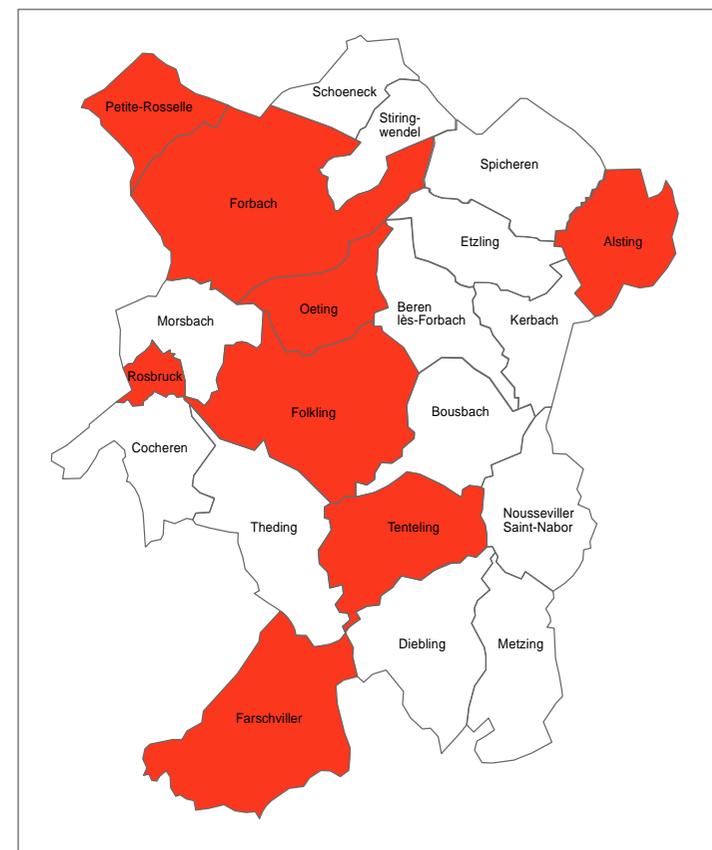
Cette baisse est inégalement répartie sur le territoire de l'agglomération : Behren-lès-Forbach, Cocheren, Etzling, Morsbach, Spicheren, Schœneck...

Une baisse importante des 18-24 ans

L'évolution des 18-24 ans scolarisés dans l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	2019	Evolution 2013-2019	
CA DE FORBACH	2015	-230	-10,2%
Alsting	56	11	24,7%
Behren-lès-Forbach	197	-107	-35,2%
Bousbach	29	-6	-16,9%
Cocheren	65	-33	-33,6%
Diebling	30	-10	-26,1%
Etzling	13	-11	-45,5%
Farschviller	38	8	26,7%
Folcling	34	2	7,1%
Forbach	711	10	1,4%
Kerbach	29	0	-1,3%
Metzing	6	-5	-46,3%
Morsbach	54	-24	-31,0%
Nousseviller-Saint-Nabor	23	-9	-27,3%
Oeting	73	0	0,1%
Petite-Rosselle	185	13	7,6%
Rosbruck	12	2	17,5%
Schœneck	54	-16	-23,4%
Spicheren	67	-30	-31,1%
Stiring-Wendel	248	-10	-3,8%
Tenteling	26	3	15,3%
Théding	65	-17	-20,8%



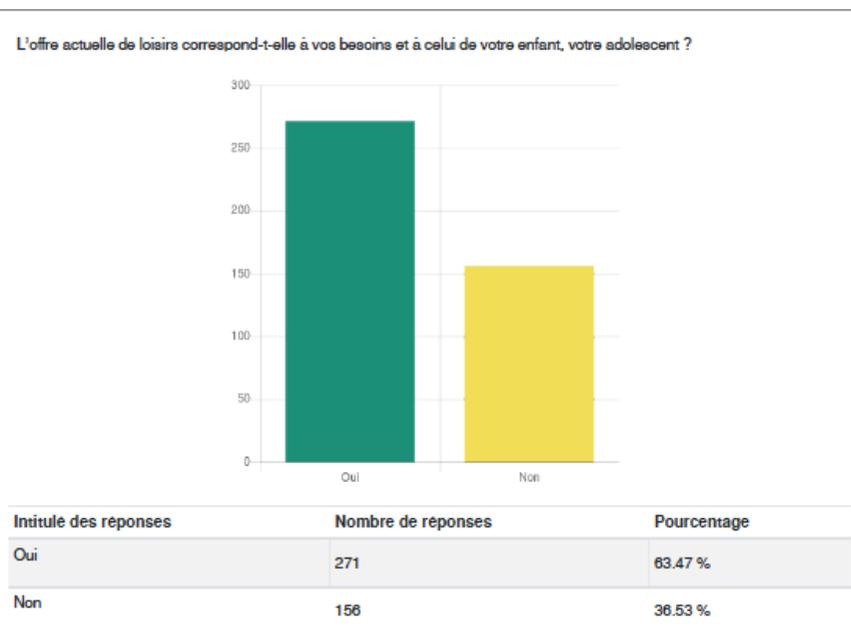
*Valeurs supérieures à l'EPCI

LES ATTENTES DES FAMILLES


L'offre de loisirs correspond pour une bonne part à l'attente des familles, même si plus d'un tiers manifeste son insatisfaction.

Ces derniers souhaitent un certain nombre d'améliorations : une offre sportive plus diversifiée, le développement de centres de loisirs, d'espaces de jeux, d'activités culturelles, de lieux pour les ados et les jeunes, et une meilleure intégration pour les enfants handicapés.

Les familles répondantes sont assez satisfaites par l'offre de loisirs, toutefois des souhaits d'amélioration sont exprimés



Les améliorations les plus récurrentes :

- ✓ Une offre sportive plus diversifiée.
- ✓ Une offre de loisirs plus accessible financièrement.
- ✓ La création de centres de loisirs et de terrains de jeux.
- ✓ Le développement d'activités culturelles.
- ✓ Des lieux dédiés aux adolescents et aux jeunes.
- ✓ Une offre de loisirs plus inclusive pour les enfants porteurs de handicap.

LE REGARD DES ACTEURS


Sur les enfants et les ados, les acteurs évoquent principalement la faiblesse de l'offre dans certaines communes et s'inquiètent du décrochage scolaire...

Pour ce qui concerne les jeunes, les questions sont plus centrées sur la communication, *la perte* de certaines valeurs et des formes de sociabilité différentes. Ils soulignent aussi des difficultés d'insertion professionnelle.

LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

- ✓ Une offre d'accueil de loisirs inexistante dans certaines communes les mercredis.
- ✓ Un manque d'accompagnement éducatif.
- ✓ Des collégiens en situation de décrochage scolaire.
- ✓ Des parcours scolaires insuffisamment sécurisés jusqu'à l'insertion professionnelle.

LES JEUNES

- ✓ Un changement de modèle, la perte du « code de la réussite ».
- ✓ Une difficulté à capter les jeunes dans les structures.
- ✓ Une barrière mentale pour se déplacer.
- ✓ Des jeunes en difficulté d'insertion socio-professionnelle.
- ✓ Une difficulté des jeunes à se projeter dans l'avenir, un rapport à l'immédiateté.
- ✓ Des jeunes sans libre arbitre avec comme référence les réseaux sociaux.
- ✓ Une offre en direction de la jeunesse moyennement adaptée aux besoins.

2.4 LES PERSONNES ÂGÉES, DE 75ANS ET PLUS

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

L'OFFRE SUR LE TERRITOIRE


CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

Les services adaptés au vieillissement des personnes implantés dans les pôles de centralité

Les services adaptés dans l'agglomération de Forbach en 2021
SOURCE : INSEE, RGP (BPE)

	hébergement	soins à domicile	services d'aide	TT	
CA DE FORBACH	8	2	6	16	100%
Behren-lès-Forbach	1	0	1	2	13%
Cocheren	1	0	0	1	6%
Etzling	0	0	1	1	6%
Forbach	3	1	1	5	31%
Petite-Rosselle	1	0	2	3	19%
Stiring-Wendel	2	1	1	4	25%

LES BESOINS POTENTIELS

L'ÉVOLUTION DES 75 ANS

Les plus de 75 ans et plus, qui représentent près de 10% de la population totale, continuent leur progression générale (+4,1%).

Deux communes cependant voient cette catégorie d'âge diminuer : Behren-lès-Forbach et Morsbach.

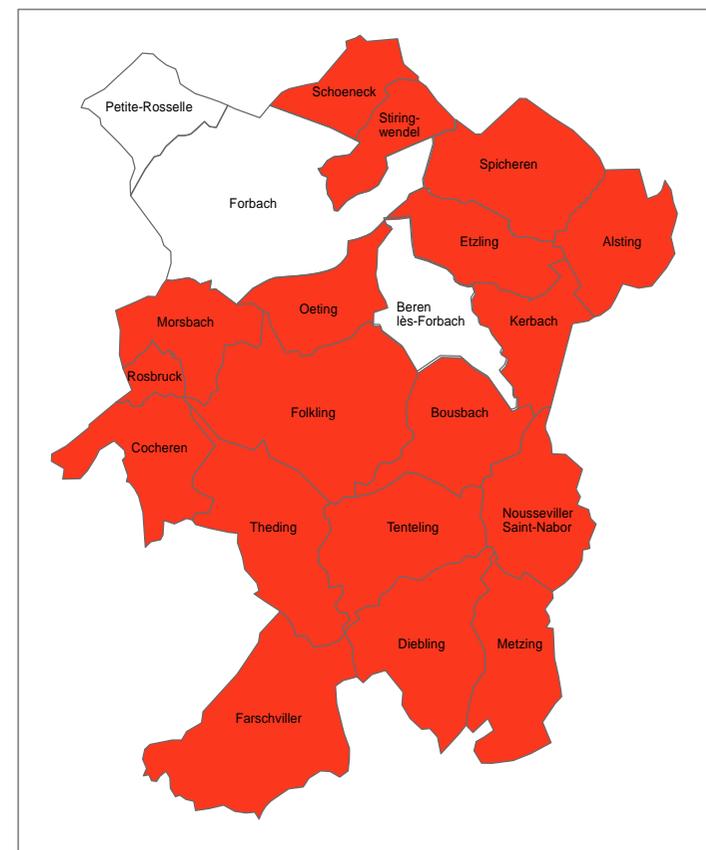
Deux autres collectivités ont aussi une progression plus faible que la moyenne de l'agglomération : Forbach et Petite-Rosselle.

Le vieillissement de la population âgée s'accroît dans l'agglomération de Forbach

L'évolution des 75 ans et plus dans l'agglomération de Forbach entre 2013 et 2019

SOURCE : INSEE, RGP

	2019	Evolution 2013-2019	
CA DE FORBACH	7351	292	4,1%
Alsting	272	20	7,8%
Behren-lès-Forbach	691	-81	-10,5%
Bousbach	94	5	5,8%
Cocheren	395	23	6,2%
Diebling	150	27	22,3%
Etzling	111	9	8,5%
Farschviller	143	9	6,4%
Folcling	133	35	35,4%
Forbach	1977	51	2,7%
Kerbach	82	27	48,5%
Metzing	45	5	13,5%
Morsbach	219	-7	-3,0%
Nousseviller-Saint-Nabor	85	12	16,4%
Oeting	192	30	18,8%
Petite-Rosselle	606	8	1,3%
Rosbruck	80	17	26,4%
Schoeneck	217	14	6,7%
Spicheren	276	16	6,2%
Stiring-Wendel	1312	58	4,6%
Tenteling	75	4	6,3%
Théding	198	11	6,0%



*Valeurs supérieures à l'EPCI

LE REGARD DES ACTEURS

Les professionnels évoquent en grande partie des difficultés sociales qui affectent les personnes vieillissantes dans notre société.

LES AÎNÉS

- ✓ Un isolement accru des séniors avec la crise sanitaire.
- ✓ Un recul des relations intergénérationnelles.
- ✓ Des logements insuffisamment adaptés à la perte d'autonomie.
- ✓ Une offre médicale réduite.
- ✓ Des aînés en situation de fracture numérique.
- ✓ Un manque d'attractivité des métiers d'aide à la personne.
- ✓ Un manque de soutien en direction des aidants.

2.5 LE CADRE DE VIE ET LES SERVICES DE PROXIMITÉ

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

L'OFFRE MÉDICALE



L'offre médicale est très tendue sur le territoire. Il y a un médecin généraliste libéral pour 2326 habitants alors que la norme pour une bonne couverture est d'un médecin pour 900 à 1000 habitants.

Pour les dentistes, la moyenne nationale est autour de 6,3 dentistes pour 1000 habitants, ce qui veut dire que pour l'agglomération, il devrait y avoir 48 dentistes, soit un déficit de 13 praticiens.

Pour les médecins spécialistes* en exercice, la moyenne nationale (qui se répartit inégalement sur l'hexagone) est de 10,4 spécialistes pour 1000 habitants. On est loin du compte, il faudrait 76 à 77 spécialistes pour être dans la moyenne de la couverture nationale.

* Selon l'ordre national des médecins (2020).

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

L'offre médicale libérale est très insuffisante sur le territoire intercommunal

L'offre médicale libérale dans l'agglomération de Forbach en 2021
SOURCE : INSEE, RGP (BPE)

	Médecins généralistes libéraux	Spécialistes libéraux	Dentistes libéraux		TT
CA DE FORBACH	33	21	35	89	100%
Alsting	2	0	0	2	2%
Behren-lès-Forbach	2	1	3	6	7%
Bousbach	0	0	0	0	0%
Cocheren	1	0	1	2	2%
Diebling	1	0	0	1	1%
Etzing	0	0	0	0	0%
Farschviller	0	0	0	0	0%
Folkling	0	0	0	0	0%
Forbach	15	19	23	57	64%
Kerbach	1	0	0	1	1%
Metzing	0	0	0	0	0%
Morsbach	1	0	3	4	4%
Nousseviller-Saint-Nabor	0	0	0	0	0%
œting	0	0	0	0	0%
Petite-Rosselle	1	0	0	1	1%
Rosbruck	0	0	0	0	0%
Schœneck	1	0	1	2	2%
Spicheren	2	1	0	3	3%
Stiring-Wendel	6	0	3	9	10%
Tenteling	0	0	0	0	0%
Théding	0	0	1	1	1%

N.B. ne sont pas comptabilisés les médecins salariés Filiéris

LE PARAMÉDICAL



Les infirmiers libéraux sont effectivement les plus nombreux, cependant quand on revient sur la couverture nationale qui compte en moyenne 9 infirmiers libéraux pour 10 000 habitants, on assiste à une surreprésentation. Il devrait y avoir en moyenne 70 infirmiers sur le territoire. Notons qu'il ne s'agit que des infirmiers libéraux, les infirmiers salariés, rattachés aux établissements médicaux et médicaux sociaux n'apparaissent pas dans ce compte. La couverture nationale est de 107 infirmiers (salariés et libéraux) pour 10 000 habitants. Avec ce ratio, on arrive à une sous-représentation puisque l'on devrait avoir sur le territoire plus de 823 infirmiers. Observons que les effectifs des psychologues sont dans une sous-représentation extrême : il y a en moyenne en France 10,5 psychologues (tout type de statut) pour 10000 habitants, et il y a 3,7 praticiens (libéraux ou mixtes), ce qui signifie qu'il devrait y avoir 28 psychologues environ sur le territoire.

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

L'offre paramédicale libérale est aussi faiblement développée sur le territoire intercommunal

L'offre paramédicale libérale dans l'agglomération de Forbach en 2021

SOURCE : INSEE, RGP (BPE)

	Sage-femme	Infirmier	Masseur kinésithérapeute	Orthophoniste	Orthoptiste	Pédicure-podologue	Audio-prothésiste	Ergothérapeute	Diététicien	Psychologue	TT	
CA DE FORBACH	6	186	72	12	4	4	3	2	1	3	293	100%
Alsting	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	3	1%
Behren-lès-Forbach	1	23	5	1	1	0	0	0	0	0	31	11%
Bousbach	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1%
Cocheren	0	8	3	0	0	0	0	0	0	0	11	4%
Diebling	0	5	2	0	0	0	0	0	0	0	7	2%
Etzing	0	4	1	0	0	0	0	0	0	0	5	2%
Farschviller	0	4	4	1	0	0	0	0	0	0	9	3%
Folkling	0	4	3	2	0	0	0	0	0	0	9	3%
Forbach	4	42	20	6	3	3	1	0	1	2	82	28%
Kerbach	0	3	1	0	0	0	0	0	0	0	4	1%
Metzing	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0%
Morsbach	0	8	2	0	0	0	1	1	0	0	12	4%
Nousseviller-Saint-Nabor	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1%
Œting	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	4	1%
Petite-Rosselle	0	9	4	0	0	0	0	0	0	1	14	5%
Rosbruck	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	1%
Schœneck	0	8	4	0	0	0	0	0	0	0	12	4%
Spicheren	0	7	5	0	0	0	0	0	0	0	12	4%
Stiring-Wendel	1	38	12	2	0	1	1	0	0	0	55	19%
Tenteling	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	7	2%
Thédig	0	3	3	0	0	0	0	1	0	0	7	2%

LES SERVICES DE SANTÉ



La moitié des services de santé sont localisés dans la ville-centre de Forbach

Les services de santé dans l'agglomération de Forbach en 2021

SOURCE : INSEE, RGP (BPE)

	Établissement santé court séjour	Établissement santé moyen séjour	Établissement santé long séjour	Établissement santé psychiatrique	Urgences	Maternité	Centre de santé	Laboratoire d'analyses et de biologie médicale	Ambulance	Pharmacie	TT	
CA DE FORBACH	2	1	1	2	1	1	12	6	9	19	54	100%
Behren	0	0	0	0	0	0	2	1	1	2	6	11%
Cocheren	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2%
Folkling	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	3	6%
Forbach	2	1	1	2	1	1	4	3	4	7	26	48%
Kerbach	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2%
Morsbach	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2%
Petite-Rosselle	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	3	6%
Spicheren	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	3	6%
Stiring-Wendel	0	0	0	0	0	0	3	1	1	3	8	15%
Théding	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2	4%

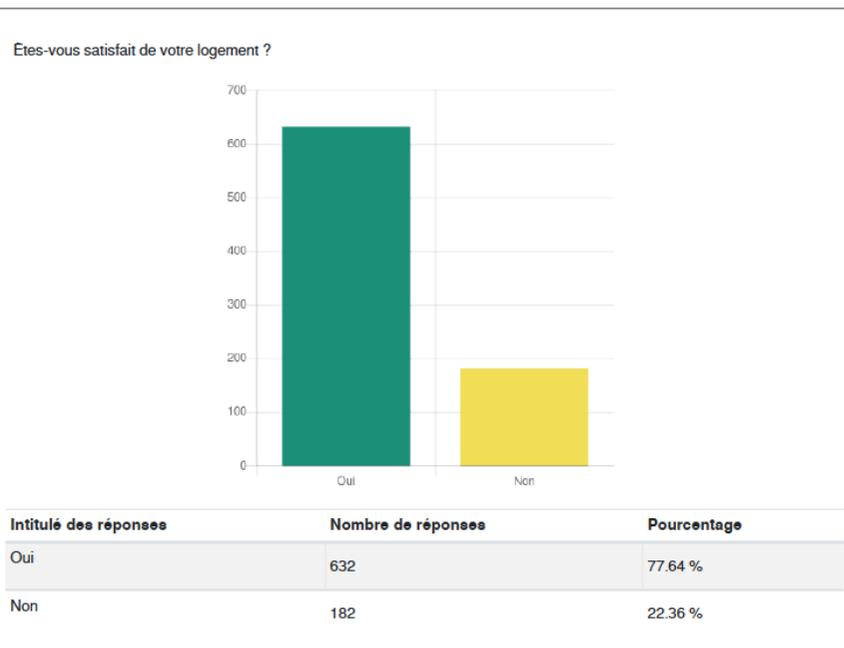
LE LOGEMENT



LES ATTENTES DES FAMILLES

Près de 78% des répondants sont satisfaits de leur logement. Les insatisfactions les plus importantes portent sur le coût des loyers, la qualité et la taille des logements et les relations de voisinage.

La satisfaction des répondants vis-à-vis de leur logement est élevée mais des besoins existent



Les insatisfactions les plus récurrentes :

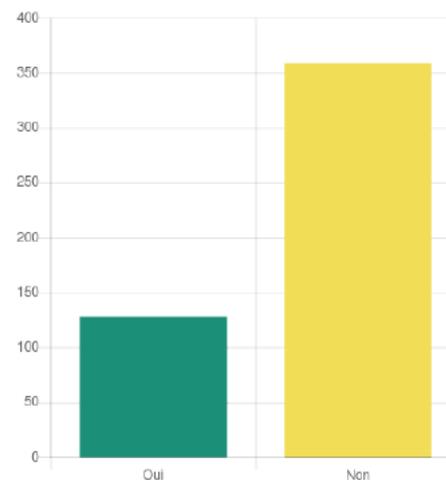
- ✓ Des loyers trop élevés.
- ✓ Un manque de confort dans les logements (isolation, installation électrique, toiture...).
- ✓ Des logements de trop petite taille.
- ✓ Des logements inadaptés.
- ✓ Des relations de voisinage difficiles.

L'INSERTION
PROFESSIONNELLELES ATTENTES DES FAMILLES

26% des répondants rencontrent des difficultés à trouver un emploi et plus de 74% n'en n'ont aucune.

Plus d'un répondant sur quatre rencontre des difficultés d'insertion

Rencontrez-vous des difficultés dans votre recherche d'emploi ?



Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Oui	128	26.45 %
Non	359	74.17 %

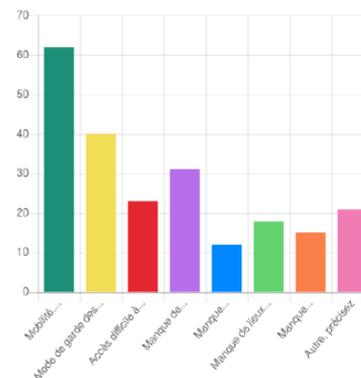
L'INSERTION
PROFESSIONNELLE

LES ATTENTES DES FAMILLES



Parmi ceux qui répondent à cette question, la grande majorité des difficultés rencontrées portent sur la mobilité, la garde des enfants et leurs manques de qualification.

Si oui, pouvez-vous citer une, ou plusieurs raisons ? (plusieurs réponses possibles)

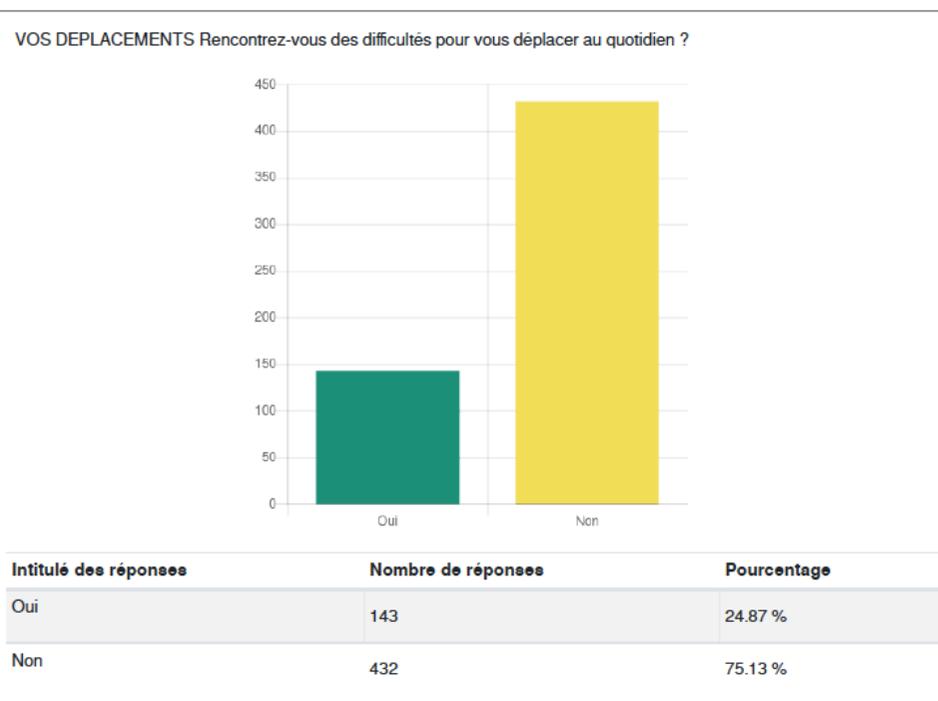


Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Mobilité, déplacement	62	46.27 %
Mode de garde des enfants	40	29.85 %
Accès difficile à une formation	23	17.16 %
Manque de qualification	31	23.13 %
Manque d'informations sur les offres d'emploi	12	8.96 %
Manque de lieux ressources sur le territoire	18	13.43 %
Manque d'accompagnement dans votre recherche	15	11.19 %
Autre, précisez	21	15.67 %

LA MOBILITÉ**LES ATTENTES DES FAMILLES**

Les problèmes de mobilité concernent près de 25% des répondants à l'enquête.

Près d'un répondant sur quatre rencontre des difficultés quotidiennement pour se déplacer



LA MOBILITÉ

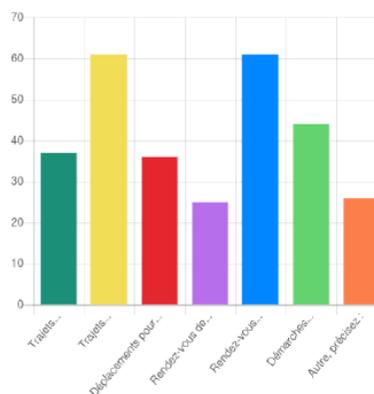


LES ATTENTES DES FAMILLES

Les trajets domicile-travail, les rendez-vous médicaux et les démarches administratives sont les principaux motifs des déplacements pour lesquels une partie des répondants rencontre des difficultés.

Les déplacements pour se rendre aux rendez-vous médicaux et pour effectuer les trajets domicile-travail sont les plus problématiques pour les répondants

Si oui, pour quelles situations ? (plusieurs réponses possibles)



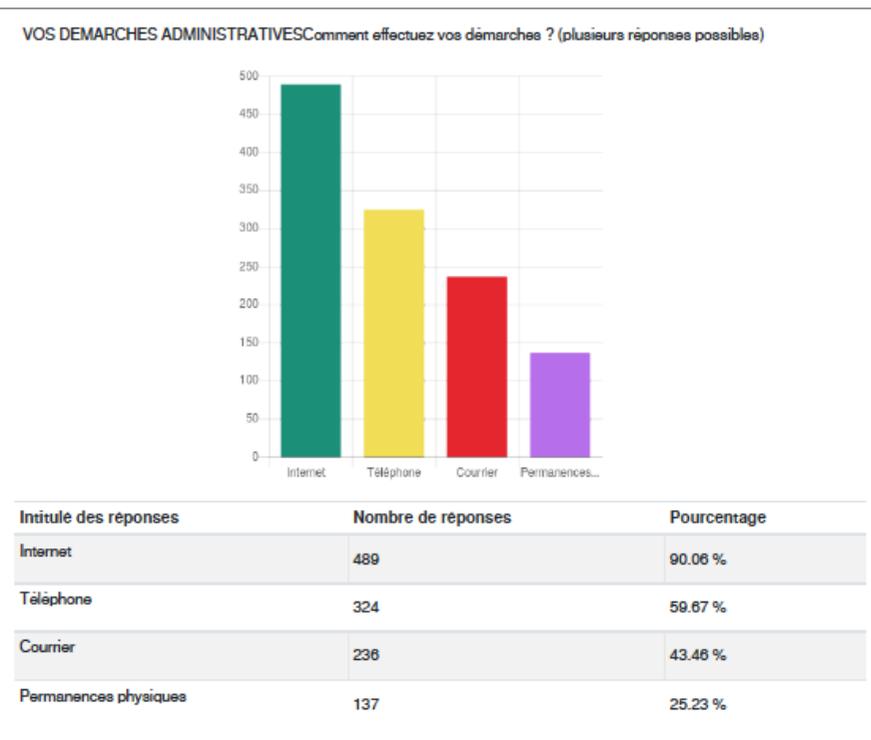
Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Trajets domicile-école	37	26.06 %
Trajets domicile-travail	61	42.96 %
Déplacements pour les activités des enfants	36	25.35 %
Rendez-vous de recherche d'emploi	25	17.61 %
Rendez-vous médicaux	61	42.96 %
Démarches administratives	44	30.99 %
Autre, précisez :	26	18.31 %

L'ACCÈS AUX DROITS

LES ATTENTES DES FAMILLES

Les démarches administratives sont principalement faites sur Internet, suivi du téléphone et de la voix épistolaire.

Notons que les permanences physiques représentent 11,5% de la totalité des réponses, dans un questionnaire essentiellement rempli sur Internet.



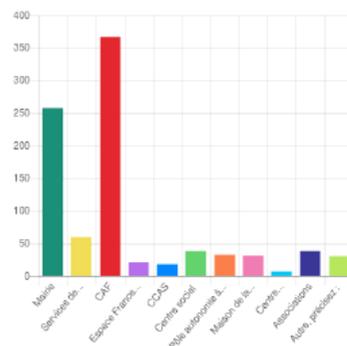
L'ACCÈS AUX DROITS

LES ATTENTES DES FAMILLES

Les services les plus recherchés sont la CAF, la mairie et pour une part moindre, l'agglomération ainsi que les associations locales.

La CAF puis les services des mairies sont les plus utilisés par les répondants

Quels services et/ou permanences utilisez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

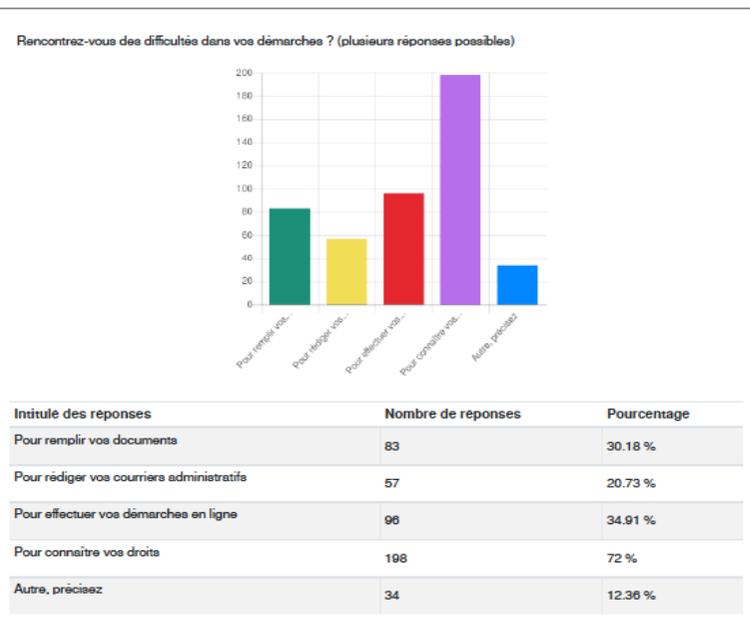


Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Mairie	258	54.43 %
Services de l'agglomération	60	12.66 %
CAF	367	77.43 %
Espace France services	22	4.64 %
CCAS	18	3.8 %
Centre social	39	8.23 %
Pôle autonomie à la Maison du Département	33	6.96 %
Maison de la Justice et du Droit	32	6.75 %
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)	7	1.48 %
Associations	39	8.23 %
Autre, précisez :	31	6.54 %

L'ACCÈS AUX DROITS**LES ATTENTES DES FAMILLES**

Les principales difficultés dans l'accès aux droits sont la connaissance des droits, les démarches en ligne et le remplissage des documents.

La méconnaissance des droits est la difficulté majeure que rencontrent les répondants et des besoins sont exprimés



Les améliorations les plus récurrentes :

- ✓ Des services physiques d'aide aux démarches administratives avec des horaires adaptés.
- ✓ Des permanences juridiques.
- ✓ Des délais plus rapides de réponses.
- ✓ Des informations davantage partagées entre les institutions (MDPH, CAF...).
- ✓ Des interlocuteurs plus joignables et mieux identifiés.
- ✓ Une simplification des démarches.

LE REGARD DES ACTEURS

Pour les acteurs locaux, les principaux problèmes portent sur l'insertion professionnelle et les publics fragiles.

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

- ✓ Une évolution de la valeur travail.
- ✓ Une projection de courte durée dans l'emploi.
- ✓ Un désengagement rapide des publics.
- ✓ La présence de travailleurs pauvres.
- ✓ Un accès difficile à l'emploi pour les personnes handicapées.
- ✓ Un manque d'information sur les offres d'emplois à pourvoir.

LES PUBLICS FRAGILES

- ✓ Des familles fortement touchées par la précarité financière.
- ✓ Des publics qui rencontrent une barrière de la langue.

2.6 L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE ET LOCALE

CTG - CA FORBACH PORTE DE FRANCE
Diagnostic social partagé

L'OFFRE SPORTIVE



La Base permanente recense les équipements et services accessibles à la population sur un territoire.

L'offre sportive est plutôt bien diversifiée sur l'agglomération de Forbach

Le équipements sportifs dans l'agglomération de Forbach en 2021
SOURCE : INSEE, RGP (BPE)

	TT	
CA DE FORBACH	231	100%
Bassin de natation	2	1%
Boulodrome	33	14%
Tennis	14	6%
Centre équestre	5	2%
Athlétisme	3	1%
Parcours sportif/santé	5	2%
Plateaux et terrains de jeux extérieurs	47	20%
Salles spécialisées	9	4%
Terrains de grands jeux	36	16%
Salles de combat	8	3%
Salles non spécialisées	32	14%
Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle	2	1%
Salles de remise en forme	9	4%
Salles multisports (gymnase)	23	10%
Boucle de randonnée	3	1%

L'OFFRE CULTURELLE



Une école de musique est présente à Petite-Rosselle. Il à noter que la base permanente des équipements de l'INSEE ne recense pas les écoles de musique présentes dans les communes du territoire.

L'offre culturelle est, quant à elle, peu dense et centralisée géographiquement

Les équipements culturels dans l'agglomération de Forbach en 2021
SOURCE : INSEE, RGP (BPE)

	Cinéma	Conservatoire	Bibliothèque	TT	
CA DE FORBACH	1	1	7	9	100%
Alsting	0	0	0	0	0%
Behren-lès-Forbach	0	0	1	1	11%
Bousbach	0	0	0	0	0%
Cocheren	0	0	1	1	11%
Diebling	0	0	0	0	0%
Etzing	0	0	0	0	0%
Farschviller	0	0	0	0	0%
Folcling	0	0	0	0	0%
Forbach	1	1	1	3	33%
Kerbach	0	0	1	1	11%
Metzing	0	0	0	0	0%
Morsbach	0	0	0	0	0%
Nousseviller-Saint-Nabor	0	0	0	0	0%
Œting	0	0	0	0	0%
Petite-Rosselle	0	0	1	1	11%
Rosbruck	0	0	0	0	0%
Schoeneck	0	0	0	0	0%
Spicheren	0	0	1	1	11%
Stiring-Wendel	0	0	1	1	11%
Tenteling	0	0	0	0	0%
Théding	0	0	0	0	0%

L'INFORMATION

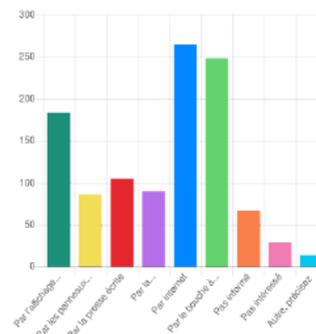


Internet et le bouche à oreille sont les premiers vecteurs d'information.

Ils sont suivis de près par la communication municipale et institutionnelle.

Internet et le bouche à oreille sont les canaux d'information sur l'animation de la vie locale les plus cités par les répondants

LA VIE LOCALE Comment êtes-vous informé des animations qui ont lieu dans votre ville ? (plusieurs réponses possibles)



Titre des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Par l'affichage municipal	183	35.47 %
Par les panneaux numériques	86	16.67 %
Par la presse écrite	105	20.35 %
Par la communication municipale	90	17.44 %
Par internet	264	51.16 %
Par le bouche à oreille	248	48.06 %
Pas informé	67	12.98 %
Pas intéressé	29	5.62 %
Autre, précisez	14	2.71 %

LA VIE LOCALE

LES ATTENTES DES FAMILLES

Une animation de la vie locale de plus forte intensité est souhaitée par les répondants



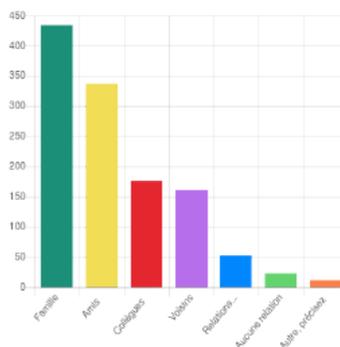
LES RELATIONS SOCIALES



La famille et les amis restent les piliers de la reliance sociale.

La famille puis les amis sont les deux premiers vecteurs de relations sociales des répondants

VOS RELATIONS SOCIALES EN DEHORS DE LA CRISE SANITAIRE Quelles sont les personnes que vous rencontrez le plus ? (plusieurs réponses possibles) ?



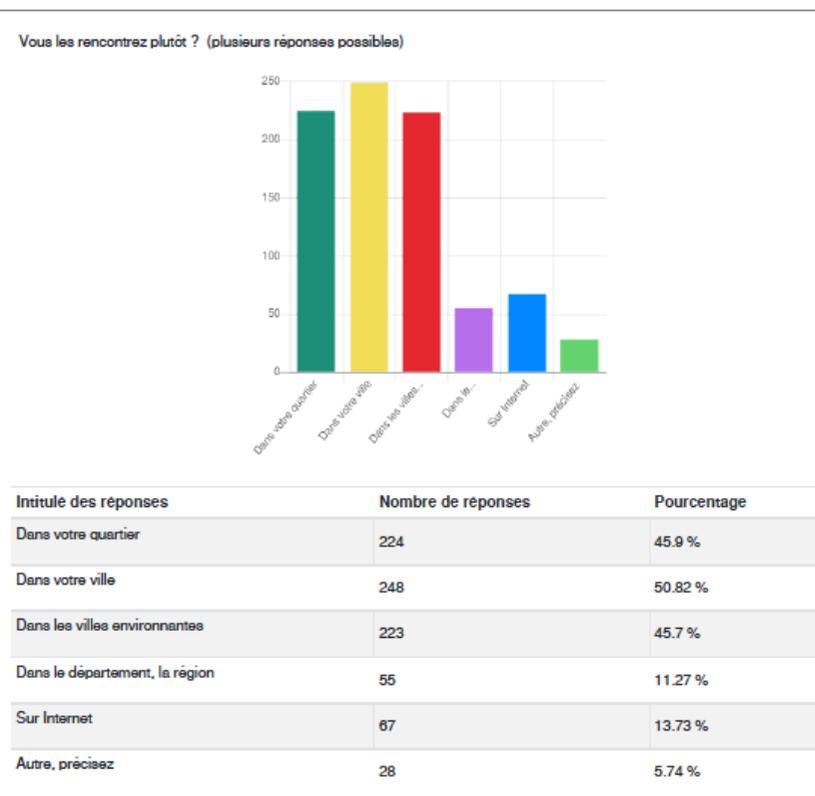
Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Famille	434	84.27 %
Amis	337	65.44 %
Collègues	177	34.37 %
Voisins	161	31.26 %
Relations associatives, sportives, culturelles	53	10.29 %
Aucune relation	23	4.47 %
Autre, précisez	12	2.33 %

LES RELATIONS SOCIALES



La proximité est le lieu de la relation avec la famille, les amis...

Les relations sociales des répondants s'inscrivent dans une grande proximité géographique



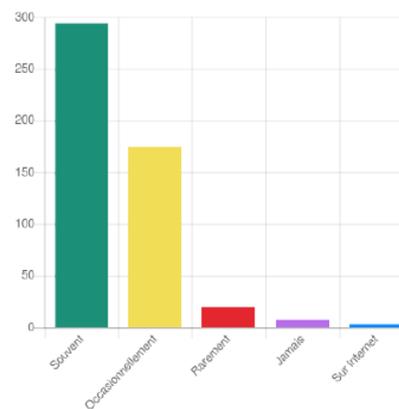
LES RELATIONS SOCIALES



Près de 60% des répondants entretiennent des relations sociales fréquentes.

Ils sont 35% à en avoir occasionnellement, et 5,5% ne répondent rarement ou jamais.

A quelle fréquence les rencontrez-vous ?



Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Souvent	294	58.92 %
Occasionnellement	175	35.07 %
Rarement	20	4.01 %
Jamais	7	1.4 %
Sur Internet	3	0.6 %

LES ATTENTES DES FAMILLES

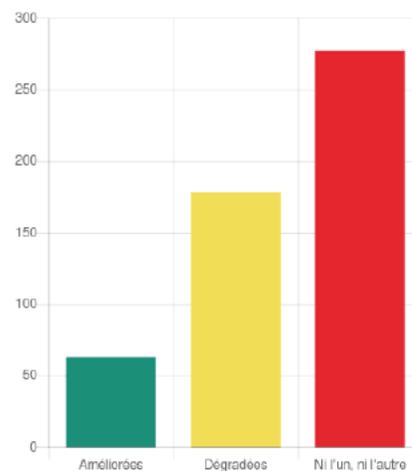
LES RELATIONS SOCIALES

La majorité des répondant pensent que la crise sanitaire n'a pas dégradé les relations sociales.

Notons toutefois que plus d'un tiers des répondants constate une dégradation.

Pour la majorité des répondants, la COVID n'a pas altéré leurs relations sociales

En dehors de la crise sanitaire, vous considérez que vos relations de sociales se sont :



Intitulé des réponses	Nombre de réponses	Pourcentage
Améliorées	63	12.16 %
Dégradées	178	34.36 %
Ni l'un, ni l'autre	277	53.47 %

3) DES BESOINS SOCIAUX AUX ENJEUX DOMINANTS DE L'AGGLOMÉRATION DE FORBACH

THÈME 1 : L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS

Enjeu central : Permettre l'intégration et le maintien des jeunes familles sur le territoire de la CA de Forbach

La coordination de l'offre d'accueil

- Amplifier le travail en réseau entre les acteurs de la petite enfance du territoire.
- Travailler à la mutualisation de solutions entre les communes.

La connaissance et la valorisation de l'offre d'accueil existante sur l'agglomération

- Communiquer auprès des familles sur les solutions d'accueil institutionnelles et alternatives existantes le territoire.
- Revaloriser l'image des métiers de la petite enfance (personnel en EAJE, assistante maternelle).

Le développement, le renforcement et l'ajustement de l'offre d'accueil

- Augmenter l'offre d'accueil collectif sur le territoire.
- Mieux répondre aux besoins de garde occasionnels des familles.
- Développer l'offre d'accueil de loisirs les mercredis, les samedis et pendant les vacances scolaires.
- Adapter le fonctionnement des structures aux rythmes de vie des familles actives.
- Améliorer l'accessibilité financière de l'offre d'accueil aux familles modestes.
- Soutenir l'insertion socio-professionnelle en facilitant l'accès aux modes de garde.
- Améliorer l'inclusion de l'offre pour les enfants porteurs de handicap.

THÈME 2 : LE SOUTIEN À LA FONCTION PARENTALE

Enjeu central : Accompagner et soutenir les parents dans la socialisation de leurs enfants

La coordination de l'offre

- Amplifier le travail en réseau entre les acteurs du territoire agissant dans le champ du soutien à la parentalité.

La connaissance et la valorisation de l'offre existante sur l'agglomération

- Communiquer auprès des familles sur les lieux et les animations existantes sur le soutien à la parentalité au sein du territoire.

Le développement, le renforcement et l'ajustement de l'offre

- Mieux repérer et accompagner les parents en difficultés éducatives notamment chez les mères isolées.
- Développer des lieux de paroles et d'échanges entre parents sur le territoire.
- Organiser des débats, des temps d'information sur la parentalité, animés par des professionnels.
- Développer des activités parents-enfants sur le territoire.

Enjeu central : Définir un cadre cohérent d'intervention éducative pour les enfants et les jeunes

La coordination de l'offre

- Coordonner les interventions autour d'un projet éducatif intercommunal.
- Mettre en place une politique jeunesse ambitieuse et fédératrice sur le territoire.
- Travailler à la mutualisation de solutions entre les communes.

Le développement, le renforcement et l'ajustement de l'offre

- Sécuriser les parcours scolaires jusqu'à l'insertion professionnelle.
- Mieux anticiper chez les collégiens les risques de décrochage scolaire.
- Améliorer l'accessibilité financière de l'offre de loisirs aux familles modestes.
- Créer des lieux dédiés aux adolescents, aux jeunes au sein du territoire.

Enjeu central : Anticiper et préparer une réponse cohérente adaptée au vieillissement du territoire et des personnes

La coordination de l'offre

- Amplifier le travail en réseau entre les acteurs du territoire agissant dans le secteur des services d'aide à la personne.

La connaissance et la valorisation de l'offre existante sur l'agglomération

- Revaloriser l'image des métiers des métiers d'aide à la personne sur le territoire.

Le développement, le renforcement et l'ajustement de l'offre

- Anticiper les besoins d'adaptation des logements au vieillissement.
- Renforcer l'offre médicale sur le territoire.
- Développer des actions de soutien en direction des aidants.
- Accentuer les relations intergénérationnelles sur le territoire.

Enjeu central : Considérer les logements comme des lieux de vie hospitaliers.

Le développement, le renforcement et l'ajustement de l'offre

- Rénover le parc de logements vieillissants au sein du territoire.
- Faciliter les parcours résidentiels.
- Améliorer le vivre-ensemble, les relations de voisinage.
- Préparer la transition écologique et énergétique.

Enjeu central : Développer l'insertion sociale des chômeurs et des travailleurs précaires

La connaissance et la valorisation de l'offre existante sur l'agglomération

- Améliorer l'information sur les offres d'emploi à pourvoir sur le territoire.

Le développement, le renforcement et l'ajustement de l'offre

- Faciliter la mobilité et le mode de garde au sein du territoire pour les demandeurs d'emploi.
- Faire monter en capacité langagière et en compétence professionnelle les demandeurs d'emploi du territoire.
- Développer des aides sur le territoire en direction des travailleurs pauvres.

Enjeu central : Repenser la mobilité

Le développement, le renforcement et l'ajustement de l'offre

- Faciliter les usages du territoire.
- Améliorer l'attractivité des transports en commun sur le territoire.

Enjeu central : Renforcer l'accès aux droits des habitants de l'agglomération

La coordination de l'offre

- Améliorer le partage des informations sur les publics entre les différentes institutions.

La connaissance et la valorisation de l'offre existante sur l'agglomération

- Communiquer sur les services d'aide et les droits existants sur le territoire.

Le développement, le renforcement et l'ajustement de l'offre

- Adapter les horaires des services d'aide aux rythmes de vie des familles.
- Accompagner les publics dans les démarches administratives dématérialisées.

Enjeu central : Densifier les relations sociales

Le développement, le renforcement et l'ajustement de l'offre

- Renforcer l'action des centres sociaux sur le territoire.
- Renforcer l'offre d'animation en direction de la jeunesse.
- Conforter et développer l'offre culturelle sur le territoire.
- Renforcer et diversifier l'offre commerciale dans la ville-centre.

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE	
LAEP	
RAM	
ALSH	
LUDOTHEQUE	

THEME 1 : PETITE ENFANCE

FICHE ACTION N°1 : COMMUNIQUER SUR L’OFFRE D’ACCUEIL COLLECTIF ET INDIVIDUEL EXISTANTE SUR LE TERRITOIRE		ACTION À AMÉLIORER
Objectif(s) opérationnel(s)	1) Informer les familles sur les différentes solutions d’accueil disponibles sur le territoire. 2) Diversifier les modes de communication auprès des familles (communication numérique, réseaux sociaux).	
Pilote de l’action	<ul style="list-style-type: none"> CA Forbach (RPE) 	<u>Partenaires associés :</u> → Communes → Acteurs et partenaires de la petite enfance → CAF
Modalités de mise en œuvre	<u>Objectif opérationnel 1</u> <ul style="list-style-type: none"> Créer des outils de communication et de promotion sur l’offre d’accueil général à l’échelle du territoire - tout type d’accueil - (ne pas oublier l’accueil inclusif). Concevoir une plaquette et une carte de présentation de l’offre d’accueil. 	<u>Objectif opérationnel 2</u> <ul style="list-style-type: none"> Valoriser auprès des familles et des professionnels le site monenfant.fr. Informé sur la montée en charge technique du site monenfant.fr.
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> Les familles présentes sur le territoire. Les nouvelles familles arrivantes sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Les familles présentes sur le territoire. Les nouvelles familles arrivantes sur le territoire. Les acteurs et partenaires de la petite enfance.
Indicateurs de suivi annuel	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de supports diffusés. Nombre de familles participantes au forum petite enfance. Nombre de familles participantes aux initiatives délocalisées. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de connections sur le site monenfant.fr.
	<ul style="list-style-type: none"> Enquête qualitative de satisfaction auprès des familles sur l’information sur les modes d’accueil. 	

THEME 1 : PETITE ENFANCE

FICHE ACTION N°2 : DÉPLOYER DE NOUVEAUX MODES DE GARDES EN HORAIRE ATYPIQUE		ACTION NOUVELLE
Objectif(s) opérationnel(s)	1) Améliorer la réponse locale aux besoins d'accueil en horaire atypique.	
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • CA Forbach 	<u>Partenaires associés :</u> → Communes → Structures d'accueil → RPE → Acteurs et partenaires de la petite enfance → CAF
Modalités de mise en œuvre	<u>Objectif opérationnel 1</u> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir financièrement l'association ALYS, • Communiquer sur le dispositif, • Coordonner le dispositif avec l'offre existante. 	
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> • Les familles présentes sur le territoire. • Les nouvelles familles arrivantes sur le territoire de l'agglomération. • Les familles en difficultés. 	
Indicateurs de suivi annuel	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de familles orientées. • Nombre de supports diffusés. 	

THEME 1 : PETITE ENFANCE

FICHE ACTION N°3 : ORGANISER UN FORUM DE LA PETITE ENFANCE SUR LE TERRITOIRE		ACTION À AMÉLIORER
Objectif(s) opérationnel(s)	1) Valoriser l'offre d'accueil existante sur le territoire et les métiers de la petite enfance.	
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • CA Forbach • Communes 	<u>Partenaires associés</u> → Acteurs et partenaires de la petite enfance
Modalités de mise en œuvre	<u>Objectif opérationnel 1</u> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser un forum de la petite enfance sur le territoire avec des initiatives délocalisées sur le territoire. • Favoriser la proximité en déclinant ce forum sur l'ensemble des communes de l'agglomération. Il importe que l'ensemble des initiatives locales aient lieu le même jour. 	
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> • Les familles du territoire. 	
Indicateurs de suivi annuel	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'initiatives organisées. • Nombre de parents rencontrés. 	

THEME 1 : PETITE ENFANCE

FICHE ACTION N°4 : SOUTENIR L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL		ACTION À AMÉLIORER
Objectif(s) opérationnel(s)	1) Revaloriser le métier d'assistant.e maternel.le auprès des familles. 2) Susciter de nouvelles vocations.	
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> CA Forbach (RPE) 	<u>Partenaires associés</u> → Communes → Acteurs et partenaires de la petite enfance → CAF
Modalités de mise en œuvre	<u>Objectif opérationnel 1</u> <ul style="list-style-type: none"> Conduire des actions en direction des jeunes parents pour présenter le métier d'assistant.e maternel.le. Mettre en relation les demandes d'accueil avec l'offre des assistant.es maternel.les. 	<u>Objectif opérationnel 2</u> <ul style="list-style-type: none"> Conduire des actions en direction des jeunes mamans (et papas) pour susciter de nouvelles vocations d'assistant.e maternel.le.
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes familles présentes sur le territoire. Les nouvelles familles arrivantes sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes familles présentes sur le territoire. Les nouvelles familles arrivantes sur le territoire.
Indicateurs de suivi annuel	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jeunes mamans touchées. Nombre de parents à la recherche d'un accueil individuel comme choix de garde privilégié. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jeunes mamans touchées. Nombre de nouveaux agréments. Nombre de nouvelles assistant.es maternel.les en activité.

THEME 1 : PETITE ENFANCE

FICHE ACTION N°5 : AMÉLIORER LA RÉPONSE TERRITORIALE AUX BESOINS D'ACCUEIL DES FAMILLES		ACTION À AMÉLIORER
Objectif(s) opérationnel(s)	1) Augmenter la capacité d'accueil. 2) Adapter les locaux existants. 3) Adapter le fonctionnement des structures aux rythmes de vie des familles.	
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Communes 	<u>Partenaires associés</u> → CA de Forbach → CAF → Acteurs et partenaires de la petite enfance → Acteurs économiques
Modalités de mise en œuvre	<u>Objectif opérationnel 1 et 2</u> <ul style="list-style-type: none"> Travailler à une meilleure répartition territoriale. Augmenter le nombre de places en PSU. Étudier la faisabilité de création d'une crèche parentale. Étudier la faisabilité de création d'une crèche d'entreprise (technopole Gaubiving). 	<u>Objectif opérationnel 3</u> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser une enquête auprès des familles afin d'examiner l'élargissement des plages horaires des structures. Étendre (si nécessaire) les horaires d'ouverture et fermeture des structures d'accueil.
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> Les familles du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> Les familles du territoire.
Indicateurs de suivi annuel	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de places créées. Nombre de locaux adaptés. 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête qualitative sur les besoins d'accueil des familles.

THEME 1 : PETITE ENFANCE

FICHE ACTION N°6 : SOUTENIR LES FAMILLES FRAGILES ET EN INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE		ACTION À AMÉLIORER
Objectif(s) opérationnel(s)	1) Amélioration la coordination entre les acteurs de la petite enfance et les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle. 2) Faciliter l'accès des familles fragiles aux structures d'accueil.	
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Communes 	<u>Partenaires associés</u> → CA de Forbach → CAF → Acteurs et partenaires de la petite enfance → Acteurs de l'insertion sociale et professionnelle
Modalités de mise en œuvre	<u>Objectif opérationnel 1</u> <ul style="list-style-type: none"> • Mieux adapter le projet social et le projet pédagogique des multi-accueils au public accueilli : actions passerelles avec l'école maternelle. • Créer un réseau partenarial entre les acteurs de la petite enfance et les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle. 	<u>Objectif opérationnel 2</u> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de places en PSU. • Harmoniser les majorations tarifaires des EAJE sur le territoire.
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> • Les familles fragiles du territoire. • Les familles en insertion socio-professionnelle. 	
Indicateurs de suivi annuel	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de familles accompagnées. • Nombre de places PSU créées. • Part de familles à bas revenus accueillies dans les multi-accueils. • Part de familles en insertion sociale et professionnelle accueillies dans les multi-accueils. • Nombre de réunions du réseau organisées. • Nombre de participants au réseau (régularité). 	

THEME 1 : PETITE ENFANCE

FICHE ACTION N°7 : AMÉLIORER L'INCLUSION D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL		ACTION À AMÉLIORER
Objectif(s) opérationnel(s)	1) Améliorer la réponse territoriale aux besoins d'accueil des familles avec enfants porteurs de handicap. 2) Améliorer la coordination et la formation des acteurs de la petite enfance.	
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Structures d'accueil RPE Département 	<u>Partenaires associés</u> → Acteurs et partenaires de la petite enfance → MDPH → Communes → CA de Forbach → CAF
Modalités de mise en œuvre	<u>Objectif opérationnel 1</u> <ul style="list-style-type: none"> Définir un cadre de faisabilité pour faciliter l'accueil dans les multi-accueils d'enfants porteurs de handicap. Développer des partenariats avec des opérateurs spécialisés. Aider les familles dans la constitution des dossiers. 	<u>Objectif opérationnel 2</u> <ul style="list-style-type: none"> Amplifier le travail partenarial entre les acteurs du handicap. Définir un programme de formation et former les professionnels sur le handicap Augmenter le personnel AESH.
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> Les familles avec enfants porteurs de handicap. Les opérateurs spécialisés dans le champ du handicap. 	<ul style="list-style-type: none"> Les professionnels de la petite enfance.
Indicateurs de suivi annuel	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de parents accompagnés. Nombre d'enfants porteurs de handicap accueillis. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de formations réalisées. Nombre de professionnels participants aux formations.

THEME 2 : ENFANCE ET JEUNESSE

FICHE ACTION N°8 : AMÉLIORER LA COMMUNICATION SUR LES DISPOSITIFS ET LES ACTIONS ENFANCE ET JEUNESSE EXISTANTS		ACTION À AMÉLIORER
Objectif(s) opérationnel(s)	1) Informer les familles sur l'offre jeunesse existante sur le territoire et la valoriser. 2) Revaloriser le métier d'animateur-enfance jeunesse.	
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Référent enfance / jeunesse des communes Structures petite enfance 	<u>Partenaires associés</u> → Acteurs et partenaires de l'enfance et de la jeunesse. → CA Forbach → Associations du territoire
Modalités de mise en œuvre	<u>Objectif opérationnel 1</u> <ul style="list-style-type: none"> Optimiser la visibilité des acteurs institutionnels dans le champ de l'enfance et de la jeunesse avec des outils de communication adaptés (type plaquette). 	<u>Objectif opérationnel 2</u> <ul style="list-style-type: none"> Au-delà des revalorisations et reconnaissances nationales attendues, valoriser le métier et les compétences des animateurs en augmentant la qualité des réponses (formations et conditions de travail).
Démarrage de l'action		
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> Les familles présentes sur le territoire. Les nouvelles familles arrivantes sur le territoire de la CA. 	<ul style="list-style-type: none"> Les animateurs.
Indicateurs de suivi annuel	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'outils diffusés. Nombre de nouveaux enfants et de jeunes inscrits dans les actions/structures. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions de valorisation du métier d'animateur. Nombre de postulants au métier d'animateur.

THEME 2 : ENFANCE ET JEUNESSE

FICHE ACTION N°9 : AMÉLIORER LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS ET LES PARTENAIRES DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE		ACTION À AMÉLIORER
Objectif(s) opérationnel(s)	1) Mettre en place un réseau entre les acteurs de l'enfance et de la jeunesse. 2) Améliorer la réponse territoriale aux besoins de loisirs extra-scolaire des ados et des jeunes.	
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Communes 	<u>Partenaires associés</u> → CAF → CA Forbach → Acteurs et partenaires de l'enfance et de la jeunesse → Éducation nationale
Modalités de mise en œuvre	<u>Objectif opérationnel 1</u> <ul style="list-style-type: none"> Ce réseau visera à améliorer la coopération entre les acteurs institutionnels (communes, institutions, associations, CA...). Ce réseau à l'échelle du territoire communautaire pourrait avoir pour objectif d'améliorer la communication et d'échanger sur les pratiques professionnelles. Il concernera tous les secteurs d'activité petite enfance, enfance (périscolaire et extrascolaire), adolescence et jeunesse. Il concernera les institutionnels et les associations. Un coordinateur sera chargé entre autre de son animation. 	<u>Objectif opérationnel 2</u> <ul style="list-style-type: none"> Établir un diagnostic sur l'offre extrascolaire (ce qui existe, ce qui fonctionne et quels sont les besoins). Étudier la possibilité d'ouvrir les établissements scolaires pour palier au manque de locaux des associations. Elaborer un projet éducatif enfance / jeunesse sur le territoire communautaire, il pourrait ensuite être décliné sur les communes.
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> Les acteurs eux-mêmes. Les ados et les jeunes dans chaque commune de la CA. Les parents. 	<ul style="list-style-type: none"> Ensemble des partenaires de l'enfance et de la jeunesse.
Indicateurs de suivi annuel	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions du réseau organisées. Nombre de participants au réseau (régularité). 	

THEME 2 : ENFANCE ET JEUNESSE

FICHE ACTION N°10 : DÉVELOPPER DES ESPACES D'ACCUEIL SUR LE TERRITOIRE À DESTINATION DES ADOLESCENTS, DES JEUNES		ACTION NOUVELLE
Objectif(s) opérationnel(s)	1) Créer de nouveaux espaces de proximité pour les ados 2) Développer des rencontres entre jeunes et leur permettre de plus s'investir dans la vie locale	
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • CA Forbach • Communes 	<u>Partenaires associés</u> → CAF → Centres sociaux → Associations (sportives, culturelles, loisirs)
Modalités de mise en œuvre	<u>Objectif opérationnel 1</u> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser en amont un diagnostic sur l'offre existante en direction des ados et des jeunes (recensement des espaces dédiés existants, des actions développées par les centres sociaux et analyser les pratiques sociales des ados et des jeunes en dehors des lieux institutionnels, benchmarking...). • Associer in fine les jeunes à la programmation de nouveaux espaces de proximité. 	
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> • Les ados et les jeunes dans chaque commune de la CA. 	
Indicateurs de suivi annuel	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du diagnostic. 	

THEME 3 : SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE

FICHE ACTION N°11 : COMMUNIQUER SUR L'OFFRE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ EXISTANTE SUR LE TERRITOIRE		ACTION À AMÉLIORER
Objectif(s) opérationnel(s)	1) Informer les familles sur les lieux existants et les animations organisées sur le territoire. 2) Valoriser les actions existantes.	
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Communes • CA de Forbach • Référent enfance / jeunesse des communes 	<u>Partenaires associés</u> → Acteurs et partenaires de l'enfance et de la jeunesse → Associations → CAF
Modalités de mise en œuvre	<u>Objectif opérationnel 1</u> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'information en direction des familles. • Améliorer la qualité de la communication (précisions, messages adaptés...). • Participer à l'évènement annuel « Les rendez-vous des parents ». 	<u>Objectif opérationnel 2</u> <ul style="list-style-type: none"> • Valoriser les actions existantes via la réalisation de reportages diffusés dans les médias locaux.
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> • Les parents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les parents.
Indicateurs de suivi annuel	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'informations diffusées. • Nombre et diversité des parents accueillis dans les lieux. • Nombre et diversité des parents touchés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de reportages réalisées.

THEME 3 : SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE

FICHE ACTION N°12 : AMÉLIORER LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS ET LES PARTENAIRES DU SOUTIEN À LA PARENTALITÉ		ACTION À AMÉLIORER
Objectif(s) opérationnel(s)	1) Renforcer le travail partenarial entre les acteurs agissant dans le champ du soutien à la parentalité. 2) Améliorer la connaissance sur les parents en difficultés éducatives.	
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • CA de Forbach (LAEP) • Communes 	<u>Partenaires associés</u> → Acteurs et partenaires de l'enfance et de la jeunesse → Éducation nationale → CAF → CCAS → PMI
Modalités de mise en œuvre	<u>Objectif opérationnel 1</u> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un inventaire des acteurs agissants sur le territoire. • Constituer un réseau (rencontres régulières et échanges d'informations et d'expériences). • Désigner des référents dans chaque structure pour participer au réseau 	<u>Objectif opérationnel 2</u> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le travail en réseau avec l'Éducation nationale (écoles, collèges). • Prendre en compte l'interculturalité et l'allophonie. • Créer des outils de repérage des difficultés.
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> • Les professionnels agissant dans le champ de la parentalité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Parents et enfants en difficultés éducatives.
Indicateurs de suivi annuel	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions du réseau organisées. • Nombre de participants au réseau (régularité). • Nombre d'actions communes développées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de parents identifiés. • Nombre de parents accompagnés.

THEME 3 : SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE

FICHE ACTION N°13 : AJUSTER L'OFFRE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ SUR LE TERRITOIRE AUX BESOINS DES FAMILLES		ACTION À AMÉLIORER
Objectif(s) opérationnel(s)	1) Faciliter l'écoute et l'échange entre les parents 2) Renforcer l'offre d'activités parents-enfants.	
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Référent enfance / jeunesse des communes • Les acteurs de l'action enfance / jeunesse • Éducation nationale • Centres sociaux 	<u>Partenaires associés</u> → Associations → CAF → CCAS → PMI → Communes → CA Forbach (LAEP)
Modalités de mise en œuvre	<u>Objectif opérationnel 1</u> <ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur l'offre existante et la renforcer (développement de groupes de parole sur le territoire). • Etudier la possibilité de développer le dispositif CLAS sur le territoire. • Etudier la création d'une maison des 1000 jours. 	<u>Objectif opérationnel 2</u> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'offre d'activités pour les moins de 6 ans • Mutualiser les actions des centres sociaux dans ce domaine. • Mobiliser des bénévoles.
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> • Parents et enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Parents et enfants.
Indicateurs de suivi annuel	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de groupes de paroles organisés. • Nombre de parents touchés et diversité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'activités renforcées et / ou nouvelles. • Nombre de parents différents accueillis. • Nombre d'enfants différents accueillis.

THEME 4 : ACCES AUX DROITS

FICHE ACTION N°14 : AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE L'OFFRE DE SERVICES EXISTANTS SUR LE TERRITOIRE		ACTION NOUVELLE
Objectif(s) opérationnel(s)	1) Réaliser une cartographie des acteurs et des dispositifs existants.	
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • CA de Forbach • Communes 	<u>Partenaires associés</u> → France Services
Modalités de mise en œuvre	<u>Objectif opérationnel 1</u> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître en détail l'offre et les guichets qui existent sur le territoire communautaire afin de faciliter l'accès aux droits • Actualiser la connaissance de cette offre annuellement. • Diffuser cette information aux accueils et guichets dans les communes. 	
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs du territoire. • La population. 	
Indicateurs de suivi annuel	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mise à jour de l'inventaire. 	

THEME 4 : ACCES AUX DROITS

FICHE ACTION N°15 : FAVORISER L'ITINÉRANCE DES SERVICES SUR LE TERRITOIRE POUR FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS		ACTION À AMÉLIORER
Objectif(s) opérationnel(s)	1) Rapprocher les habitants des services.	
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Département • France Services 	<u>Partenaires associés</u> → CAF → Communes → CA Forbach
Modalités de mise en œuvre	<u>Objectif opérationnel 1</u> <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostiquer l'offre existante sur le territoire. • Aller à la rencontre des plus populations les plus fragilisées et aller dans les petites communes pour garantir l'équité territoriale dans l'accès aux droits. • Mettre en place une permanence de France services dans une commune du sud de l'agglomération. 	
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> • La population de l'agglomération. 	
Indicateurs de suivi annuel	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de permanences réalisées. • Nombre de personnes rencontrées (lieux de résidence). 	

THEME 4 : ACCES AUX DROITS

FICHE ACTION N°16 : ACCOMPAGNER LE PUBLIC DANS LES DÉMARCHES DÉMATÉRIALISÉES		ACTION À AMÉLIORER
Objectif(s) opérationnel(s)	1) Lutter contre la fracture numérique.	
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • CA de Forbach • Communes • France Services 	Partenaires associés → CAF → Centres sociaux → Etat → Département
Modalités de mise en œuvre	<u>Objectif opérationnel 1</u> <ul style="list-style-type: none"> • Faire mieux connaître le dispositif des conseillers numériques. • Créer des postes supplémentaires de médiateurs numériques sur le territoire. • Démultiplier les lieux de permanences sur le territoire. • Renforcer les ateliers numériques en formation collective. 	
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> • La population de l'agglomération. • Les publics éloignés de l'outil numérique (jeunes, seniors...). 	
Indicateurs de suivi annuel	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes accompagnées (jeunes, seniors...). • Nombre de postes créés. • Nombre de permanences organisées (lieux). • Nombre d'ateliers numériques réalisés. • Nombre de participants aux ateliers numériques (profil). 	

THEME 5 : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

FICHE ACTION N°17 : DÉVELOPPER LA MOBILITÉ SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR LE TERRITOIRE		ACTION À AMÉLIORER
Objectif(s) opérationnel(s)	1) Lever les freins à la mobilité pour le public le plus vulnérable.	
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> CA de Forbach 	<u>Partenaires associés</u> → Communes → CCAS → Centres sociaux → Acteurs de l'insertion sociale et professionnelle → Région
Modalités de mise en œuvre	<u>Objectif opérationnel 1</u> <ul style="list-style-type: none"> Faire connaître le dispositif et les missions de la plateforme de mobilité Wimoov auprès de la population et des professionnels. Développement en cours d'une application numérique dédiée au co-voiturage. Identifier les aires de voiturage sur le territoire et les faire connaître. 	
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> Le public le plus vulnérable. 	
Indicateurs de suivi annuel	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires de la plateforme de mobilité de Wimoov. 	

THEME 5 : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

FICHE ACTION N°18 : AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE L'OFFRE D'ANIMATIONS SOCIALES EXISTANTE SUR LE TERRITOIRE		ACTION À AMÉLIORER
Objectif(s) opérationnel(s)	1) Mieux identifier les lieux ressources du territoire. 2) Informer les familles sur l'offre d'animations sociales existantes sur le territoire.	
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Communes 	<u>Partenaires associés</u> → CA de Forbach → Centre sociaux → Acteurs des politiques sportives et culturelles → Associations
Modalités de mise en œuvre	<u>Objectif opérationnel 1</u> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic des lieux, activités et animations de vie locale et sociale sur le territoire (lieux de loisirs, d'intensité sociale, du vivre ensemble) en faisant un inventaire. • Organiser une rencontre du type assises de la vie locale et sociale à l'échelle communautaire. 	
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs des actions sociales, culturelles, sportives et de loisirs. • Les acteurs associatifs. 	
Indicateurs de suivi annuel	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des lieux. • Nombre d'informations diffusées. • Nombre de participants aux assises de la vie locale et sociale. 	

THEME 5 : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

FICHE ACTION N°19 : FAVORISER LA COOPÉRATION ENTRE LES CENTRES SOCIAUX DU TERRITOIRE		ACTION À AMÉLIORER
Objectif(s) opérationnel(s)	1) Renforcer le rôle et les moyens d'actions des centres sociaux.	
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Centres sociaux 	<u>Partenaires associés</u> → CAF → CA Forbach → Communes
Modalités de mise en œuvre	<u>Objectif opérationnel 1</u> <ul style="list-style-type: none"> Permettre aux centres sociaux de (re) trouver une place centrale dans les dispositifs d'intensité sociale (ajustement de leur rôle). Organiser des temps de coopérations entre les partenaires. Travailler à une plus ample coopération et mutualisation entre les centres sociaux pour faciliter l'embauche d'animateurs. 	
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> Tous les habitants du territoire et parmi eux ceux qui sont en difficulté. 	
Indicateurs de suivi annuel	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions mutualisées entre les centres sociaux et typologie. Fréquentation et type de demandes. 	

THEME 6 : ANIMATION ET SUIVI DE LA CTG

FICHE ACTION N°20 : RECRUTER UN CHARGÉ DE COOPÉRATION DE LA CTG		ACTION NOUVELLE
Objectif(s) opérationnel(s)	1) Assurer la coordination et l'animation de la CTG. 2) Assurer le suivi du plan d'actions de la CTG.	
Pilote de l'action	<ul style="list-style-type: none"> CA Forbach 	<u>Partenaires associés</u> → Communes → CAF
Modalités de mise en œuvre	<u>Objectif opérationnel 1 et 2</u> <ul style="list-style-type: none"> Définir et diffuser le profil de poste avec une approche des missions. Définir la gouvernance et le pilotage de la CTG. Etablir des groupes de travail thématiques pour compléter et mettre en œuvre les fiches actions. Compléter les indicateurs d'évaluation du plan d'action de la CTG. 	
Publics visés	<ul style="list-style-type: none"> Cadre (FPT ou contractuel) ayant un déjà une expérience. 	
Indicateurs de suivi annuel	<ul style="list-style-type: none"> Démarrage du contrat. Nombre d'instances transverses visant la coordination entre acteurs. Mise en place : de réunions de pilotage, d'instances et interactions favorisant la transversalité, d'outils pour suivre le développement du plan d'action de la CTG. 	

ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

La gouvernance de cette convention est assurée conjointement par la Caf de la Moselle et la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, conformément à l'article 6 de cette convention.

A ce titre, sont mis en place un comité de pilotage et un comité technique.

Le comité de pilotage est composé de :

- Le Président de la Communauté d'Agglomération et/ou son représentant,
- Le Directeur de la Caf ou son représentant,
- Les Maires des communes développant une offre de service aux familles relevant de l'action sociale de la Caf et/ou leur représentants,
- Le Représentant du département de la Moselle,
- Le Représentant de la Communauté d'Agglomération en charge du pôle cohésion sociale et territoriale,
- Le Conseiller technique d'action sociale,
- Le Chargé de coopération de la CTG,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

Le comité de pilotage se réunit en fonction des actualités ; à minima une fois par an à l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Forbach Portes de France et de la Caf.

Le Comité de pilotage :

- Assurera le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention (rapport annuel) ;
- Contribuera à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différentes commissions techniques et groupes de travail ponctuels existants ;
- Veillera à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Portera une attention **particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.**

Le comité technique est composé de :

- Le Représentant de la Communauté d'Agglomération en charge du pôle cohésion sociale et territoriale,
- Le Conseiller technique d'action sociale,
- Le chargé de coopération de la CTG,
- Des acteurs de terrain (élus et techniciens) concernés par les champs d'actions,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

Ce comité technique se réunira au moins une/deux fois par an, en fonction des besoins et des évolutions des actions, afin :

- D'assurer le suivi de la réalisation des actions au regard du champ d'intervention concerné ;
- De travailler sur les objectifs et les projets inscrits dans la présente convention ;
- De proposer des initiatives et actions innovantes dans le domaine d'intervention concerné.

3 commissions techniques seront mises en œuvre abordant respectivement :

- La petite enfance et la parentalité
- La jeunesse et l'animation de la vie sociale
- L'accès aux droits

Des groupes de travail ponctuels pourront être organisés en fonction des besoins sur les thématiques et/ou des actions spécifiques.

ANNEXE 5 – Évaluation

Une évaluation annuelle sera présentée au comité de pilotage. Cette évaluation doit permettre de mesurer l'atteinte des objectifs, et le cas échéant, de les adapter en fonction des évolutions constatées.

Les modalités et les indicateurs d'évaluation des actions retenues dans le plan d'intervention de la convention territoriale globale sont précisés dans les fiches actions établies par les groupes de travail comme précisées en annexe 3. Ils pourront être complétés au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions.

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Une évaluation finale sera réalisée la dernière année de la CTG, et présentée au comité de pilotage afin de réaliser un bilan complet de la démarche et déterminer les perspectives de renouvellement.

**ANNEXE 6 – Décision du conseil communautaire de la communauté d'agglomération
de Forbach Porte de France en date du 8 décembre 2022**